



18^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 21 juin 2022 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Alexandre Houlmann (PS)

Membres du Conseil général présents (37 membres) : Mmes et MM. Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Courvoisier Blaise (PLR), Curty Sarah (PLR), Favre Andy (UDC), Freitag Manon (Le Centre), Frutschi Marc (PLR), Gagnebin Monique (PS), Gressot Julien (POP), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Haldimann Cédric (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Locatelli Silvia (PS), Mbemba Christophe (PLR), Moser Claude-André (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguët Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), RoCHAT Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Strub Yves (PLR), Thiérmard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP).

Suppléant·e·s présent·e·s (3 membres) : Mme et MM. Baptista Ginga Matos (Les Vert-e-s), Djebaili Karim (PS), Graf Jennifer (UDC).

Membres du Conseil général excusés (3 membres) : Mme et MM. Bühler Pascal (PS), Jaquet-Tissot Aline (Les Vert-e-s), Nussbaumer Daniel (UDC).

Conseil communal : M. Théo Bregnard (POP), président, M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), vice-président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), M. Thierry Brechbühler (UDC) et M. Théo Huguenin-Elie (PS).

18^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 21 juin 2022 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
2. Election d'un membre des Vert-e-s à la Commission financière, en remplacement de Sven Erard, démissionnaire.
3. Rapport du Conseil communal relatif à la révision des comptes des exercices 2022 et 2023 de la Ville de La Chaux-de-Fonds par une fiduciaire (DEFASI).
4. Comptes 2021 : rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
 - a. discussion générale
 - b. discussion de détail et traitement des interpellations
 - c. vote des arrêtés
 - d. prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
5. Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général
 - a. discours du président sortant du Conseil général
 - b. élection du bureau du Conseil général pour l'année 2022-2023
 - c. discours du président du Conseil général pour l'année 2022-2023

*Alexandre Houlmann
Président du Conseil général*

OBJETS DÉPOSÉS

Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Protection des haies et bosquets »

Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Qu'en est-il du parcage sur les trottoirs des véhicules motorisés à deux roues ? »

Interpellation urgente du groupe PS : « Le salon horloger de la ville de Neuchâtel : la vitrine horlogère du canton de Neuchâtel est proposée au bord du lac. »

Interpellation du groupe PS : « Que deviennent nos déchets ? »

Postulat interpartis : « Recherche de partenariat public-privé concernant le réaménagement de la Place du Marché. »

M. Alexandre Houlmann, président : Je vous rappelle le cortège des Promotions qui a lieu ce samedi : rendez-vous est donné à tous les conseillers généraux et tous les conseillers communaux. Présence obligatoire, sauf excuse écrite dûment motivée au Conseil communal, au Conseil général et... au chancelier... *[Ndlr : rires entendus de l'assemblée.]* Rendez-vous est donné à 9h15 à la librairie La Méridienne. Je compte sur votre présence.

Je vous fait part des courriers reçus :

- Démission de M. Sven Erard du Conseil général et de la Commission financière.
- Démission de M. Yves Strub du Conseil général, qui souhaite pouvoir rester au sein des commissions.
- Interpellation du groupe des Vert-e-s pour la protection des haies.
- Interpellation du groupe des Vert-e-s concernant les trottoirs.
- Interpellation urgente du groupe PS concernant le salon horloger de Neuchâtel.
- Interpellation du groupe PS concernant les déchets.
- Postulat interpartis concernant la Place du Marché.

Différentes questions concernant les comptes interviendront durant l'examen de détail.

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, procède à l'assermentation de M. Ginga Matos Baptista (Les Vert-e-s) en tant que membre suppléant du Conseil général, en remplacement de Mme Béatrice Thiémarclémentz.

2. Elections au sein des commissions

Commission financière

L'élection d'un membre des Vert-e-s à la Commission financière, en remplacement de Sven Erard, démissionnaire, est reportée à une séance ultérieure, Les Vert-e-s n'ayant pas encore désigné son successeur.

Rapport du Conseil communal

relatif à la révision des comptes des exercices 2022 et 2023 de la Ville de La Chaux-de-Fonds par une fiduciaire

(du 25 mai 2022)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

L'article 23 de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, ainsi que les articles 17 à 21 du Règlement général d'exécution de la Loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014 prescrivent un contrôle ordinaire des comptes communaux, au sens de l'article 728 du Code des obligations (CO).

Le département cantonal des finances a émis une directive aux organes de révision des comptes communaux le 20 janvier 2016, qui mentionne une liste de contrôles supplémentaires à effectuer au sens de la Norme d'audit suisse 920 "Examen d'informations financières sur la base de procédures convenues".

Selon l'article 20 du RLFinEC, le Conseil général désigne l'organe de révision sur proposition du Conseil communal et préavis de la Commission financière.

Lors de la séance du 20 octobre 2019, votre autorité a nommé la fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour les comptes des exercices 2019 à 2021.

Proposition

Au vu du changement du logiciel comptable au 1^{er} janvier 2023, migration de SAP vers Abacus, nous vous proposons de prolonger le mandat de la fiduciaire actuelle pour la révision des comptes 2022 et 2023.

En effet, la charge de travail liée à cette migration est très importante pour le Service des finances. Par ailleurs, le changement d'organe de révision pour le dernier exercice comptable tenu sur SAP ne nous semble pas opportun. Afin d'assurer le passage sur le logiciel Abacus dans les meilleures conditions et de garantir la vérification de l'exactitude du passage sur Abacus, nous vous proposons que le premier exercice comptable tenu sur Abacus soit également vérifié par la fiduciaire actuelle.

Au vu de ce qui précède, nous avons sollicité une offre pour la révision des comptes des exercices 2022 et 2023 à la fiduciaire Muller Christe & Associés SA. Le montant de l'offre pour les honoraires, sans les débours, s'élève à CHF 37'157.- TTC pour l'exercice 2022 et CHF 39'849.- TTC pour l'exercice 2023. L'offre pour 2022 correspond aux honoraires prévus pour la révision des comptes 2021. Les coûts supplémentaires pour 2023 sont dus notamment à la vérification de l'intégralité et de l'exactitude de la reprise des soldes suite au passage du programme SAP au programme Abacus.

Un nouvel appel d'offres sera lancé en 2023 pour les 3 exercices suivants prenant en considération le postulat demandant au Conseil communal d'étudier une liste de critères à faire apparaître lors de l'appel d'offres afin de mettre en avant d'autres aspects que les seules compétences des entreprises à remplir le mandat et leur mise en concurrence au niveau des coûts.

Conséquences sur les finances

La charge financière pour la révision des comptes 2022 figure au budget 2022 du Service des finances pour un montant de CHF 38'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

Les tâches assumées pour la préparation des documents nécessaires à la fiduciaire pour effectuer son mandat seront suivies dans le cadre normal du travail des services concernés. La fiduciaire actuelle connaissant nos processus, la préparation des documents sera simplifiée.

Ce rapport a été soumis aux membres de la Commission financière le 19 mai 2022, qui l'ont préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

Séance du 21 juin 2022

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu le rapport du Conseil communal;
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC)
du 24 juin 2014;
Vu le règlement d'application de la loi sur les finances de l'Etat et des
communes (RLFinEC) du 20 août 2014;
Vu le préavis de la Commission financière

arrête:

Article premier.- Le Conseil général nomme la fiduciaire Muller Christe & Associés SA comme organe de révision pour le contrôle des comptes des exercices 2022 et 2023.

Article 2.- L'organe de révision procédera à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du code des obligations, conformément à l'article 17 RLFinEC.

Article 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire
Alexandre Houlmann Vincent Pittet

M. Karim Boukhris, POP : Nous n'avons malheureusement pas eu trop le temps d'en discuter lors de la séance de préparation. Néanmoins, après une consultation électronique et très rapide, le POP ne voit pas de souci à ce que la même fiduciaire s'occupe de la révision des comptes. Etant entendu que la Ville va changer de logiciel comptable, comme cela a été expliqué par le Conseil communal, un changement de logiciel et de fiduciaire compliquerait passablement les choses. Par la suite, nous continuerons avec un roulement des fiduciaires qui seront appelées. Nous invitons donc à accepter ce rapport et à nommer la fiduciaire qui y est mentionnée pour effectuer la révision.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Je crois que chacun a compris que changer de réviseur en même temps qu'effectuer une migration informatique est très loin d'être raisonnable. Sans qu'il soit nécessaire d'en dire davantage, le groupe des Vert-e-s votera l'arrêté qui nomme la même fiduciaire, Muller & Christe, pour les années 2022 et 2023.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Les Vert'libéraux sont conscients des difficultés et de la charge de travail que peut représenter la migration d'un système de gestion des comptabilités vers un autre, et ne voient aucun inconvénient à ce que le mandat attribué à la fiduciaire mentionnée soit prolongé de deux ans.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Je crois que je peux réutiliser les mêmes termes que mes préopinants, en disant que Le Centre accepte également que la fiduciaire reprenne ce mandat pour deux ans.

M. Jean-Denis Christen, UDC : Le groupe UDC a pris connaissance du rapport relatif à la révision des comptes et en remercie ses auteurs. Comme le préconise la Commission financière, notre groupe est d'accord de reconduire le mandat avec la fiduciaire Muller & Christe pour les exercices 2022-2023. Notre groupe acceptera l'arrêté.

M. Yves Strub, PLR : En regard de la digne autorité judiciaire, une pinte de responsable bon sens citoyen peut-elle faire jurisprudence ? En droit, plier, mais ne pas rompre reste salvateur : lors d'une rafle criminelle, la vérité exige-t-elle que l'honnête victime cachée dans le grenier de sa maison soit dénoncée ? Kant dit oui, Machiavel, peut-être, Aron, non !

Toutes proportions gardées, l'anecdotique rapport étudié ici s'inscrit dans des ramifications juridiques dépourvues de toute banalité. Cependant, quelque plasticité raisonnable vaut bien un petit crime de lèse-majesté, le droit bon s'accommodant de quelques transgressions. Le péril d'une géométrie droite rigide ou d'une gauche courbe aventureuse est écarté

lorsque la règle d'acier bombe quelque peu pour revenir promptement à sa structure première, en émettant un son juste et harmonieux.

D'évidence, le groupe PLR accepte sans sourciller le rapport relatif à la reconduction du mandat confié à la fiduciaire Muller Christe & Associés SA pour les exercices comptables 2022-2023. En un moment de transition structurelle, la logique, l'efficacité, l'expertise, les connaissances du dossier et l'économicité temporelle et pécuniaire plaident pour un pragmatisme bien dosé, parfaitement en accord avec le Nouveau droit comptable confédéral, remanié en 2015 et conforme au Code des obligations, ainsi que les décisions cantonales concernant la LFinEC et le RLFinEC.

M. Alexandre Houlmann, président : Merci, Monsieur Strub, vos interventions nous manqueront...

Mme Silvia Locatelli, PS : Que puis-je dire de peu plat après une telle envolée lyrique ? Effectivement, ces envolées nous manqueront, dans cet hémicycle, je profite de le dire. Pour être tout à fait brève, une fois n'est pas coutume : le groupe socialiste comprend bien les circonstances de la proposition du Conseil communal, c'est pourquoi il acceptera le rapport et la proposition qui est faite de reconduire le mandat de Muller & Christe.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je vais répondre à vos nombreuses questions... *[Ndlr : rires de l'assemblée.]* Nous vous remercions de l'accueil réservé à ce petit rapport un peu technique, mais qui n'a pas de réelle portée politique ou financière.

Il ne s'agit bien évidemment pas d'une proposition visant à contourner les principes de la concurrence et des marchés publics. En conservant le même réviseur pour les exercices 2022 et 2023, vous permettez surtout une approche efficiente de cet exercice, toujours un peu contraignant de par sa technicité, en deux exercices qui verront la comptabilité passer du logiciel SAP au logiciel ABACUS.

Cela sera à la fois rationnel pour le réviseur – lequel, dit en passant, donne parfaitement satisfaction à nos yeux – et rationnel pour le Service financier dans un contexte de passage d'un logiciel à l'autre, qui est chronophage et complexe. Nous en profitons d'ailleurs pour souligner l'engagement du personnel de la Ville concerné par cette migration du système comptable et l'en remercions vivement. Le projet avance à satisfaction, ce sera un changement important, mais indispensable.

Avec la décision que vous allez prendre incessamment, vous contribuez aussi à son succès. Et comme exprimé dans le rapport, il ne s'agit pas ici

d'un oreiller de paresse. Un appel d'offre sera lancé pour 2024 afin de renouveler l'organe de révision, et ceci en tenant compte, dans toute la mesure du possible, des demandes formulées dans le postulat mentionné dans le rapport. Je n'allongerai pas mon propos, la soirée s'annonçant longue et festive.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Alexandre Houlmann**, soumet au vote **l'arrêté relatif à la révision des comptes des exercices 2022 et 2023** par la fiduciaire Muller, Christe & Associés SA, lequel est **accepté à l'unanimité**.

Rapport du Conseil communal

à l'appui des

COMPTES 2021

(4 mai 2022)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2021 ainsi que le projet d'arrêté relatif à leur approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- l'arrêté d'approbation des comptes.

1. COMPTE DE RESULTATS

1.1 Comparaison des comptes 2021 - budget 2021 - comptes 2020

Les comptes 2021 présentent un déficit de CHF 10'276'642.47 soit une amélioration de CHF 9'803'867.53 par rapport au budget 2021. Cette amélioration est principalement liée à l'impact limité de la pandémie sur les recettes fiscales. Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1.95 million a été enregistré.

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit :

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21	Variation CO21 / CO20
Charges d'exploitation	254'597'884	256'843'630	253'265'053	-2'245'746	1'332'831
30 Charges de personnel	117'191'078	117'456'350	116'664'631	-265'272	526'447
31 Biens, services, autres charges exploitation	39'457'763	40'182'610	37'137'090	-724'847	2'320'673
33 Amortissements patrimoine administratif	23'328'506	23'100'810	22'642'026	227'696	686'480
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'886'283	1'593'530	1'678'803	292'753	207'481
36 Charges de transfert	37'612'526	39'329'780	40'683'291	-1'717'254	-3'070'764
39 Imputations Internes	35'121'727	35'180'550	34'459'212	-58'823	662'514
Revenus d'exploitation	-231'824'832	-222'385'750	-229'949'156	-9'439'082	-1'875'677
40 Revenus fiscaux	-106'494'179	-95'130'000	-107'230'427	-11'364'179	736'248
41 Revenus régaliens et de concessions	-214'369	-217'930	-194'465	3'562	-19'903
42 Prestations services et taxes redevances	-38'639'271	-39'670'700	-35'984'460	1'031'429	-2'654'811
43 Revenus divers	-429'308	-343'140	-412'290	-86'168	-17'018
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-357'467	-1'039'530	-901'528	682'063	544'061
46 Revenus de transfert	-50'568'513	-50'803'900	-50'766'773	235'387	198'261
49 Imputations internes	-35'121'727	-35'180'550	-34'459'212	58'823	-662'514
Résultat provenant des activités d'exploitation	22'773'052	34'457'880	23'315'897	-11'684'828	-542'846
34 Charges financières	18'463'691	14'554'360	15'939'552	3'909'331	2'524'138
44 Revenus financiers	-23'994'691	-19'949'230	-18'953'814	-4'045'461	-5'040'877
Résultat provenant de financements	-5'531'000	-5'394'870	-3'014'262	-136'130	-2'516'738
Résultat opérationnel	17'242'051	29'063'010	20'301'635	-11'820'959	-3'059'584
38 Charges extraordinaires	18'415	0	0	18'415	18'415
48 Prélèvement aux fonds	-61'200	-23'900	-23'900	-37'300	-37'300
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-1'950'000	-4'000'000	-2'000'000	2'050'000	50'000
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4'972'624	-4'958'600	-4'958'536	-14'024	-14'088
Résultat extraordinaire	-6'965'409	-8'982'500	-6'982'436	2'017'091	17'027
Résultat total (+ déficit / - bénéfice)	10'276'642	20'080'510	13'319'199	-9'803'868	-3'042'557

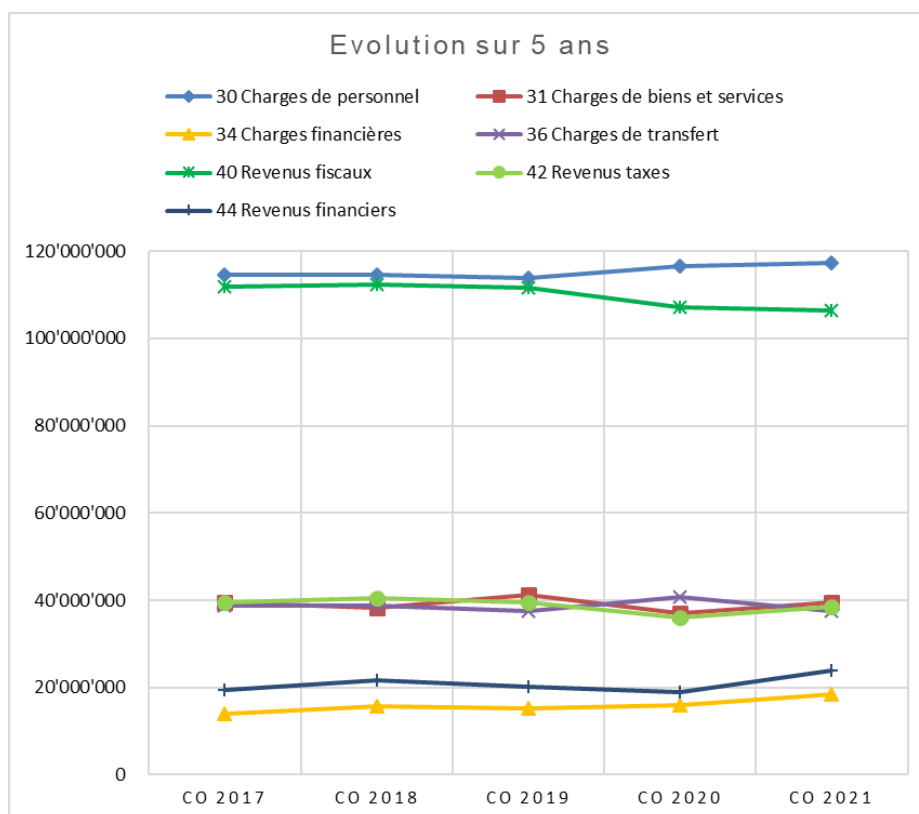
L'évolution du déficit hors opérations extraordinaires est la suivante :

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Résultat publié (déficit)	10.3	20.0	13.3	3.3
Bénéfice sur ventes immeubles et terrains patrimoine financier	2.6	0.5	0.1	3.7
Réévaluation participation Viteos	7.4	3.8	5.5	2.8
Réévaluation terrain Aresa	0.0	2.2	0.0	0.0
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	1.9	4.0	2.0	0.0
Provision pour le SCAS	0.0	0.0	-1.7	0.0
Attribution provision emprunts structurés	-2.8	0.0	0.0	0.0
Divers évènements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	-0.4
Résultat hors opérations extraordinaires (déficit)	19.5	30.5	19.2	9.4

Le résultat hors opérations extraordinaires des comptes 2021 est stable par rapport aux comptes 2020. La détérioration par rapport aux comptes 2019 s'explique principalement par la baisse des recettes fiscales suite à l'introduction de la réforme fiscale cantonale.

La réévaluation des terrains d'Aresa aura lieu en 2022 car les droits de superficie sont facturés depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'évolution des principales rubriques est la suivante :



Globalement, les charges sont relativement stables. Par contre, les recettes fiscales ont fortement chuté en 2020 détériorant fortement le résultat des comptes.

Les variations des revenus financiers sont principalement liées aux réévaluations des participations.

1.2 Charges de personnel (groupe 30)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'684'080.40	1'746'900.00	1'668'781.88	-3.60
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	52'173'057.00	52'726'400.00	51'730'210.90	-1.05
302 Salaires des enseignants	38'100'434.35	37'832'050.00	38'533'463.35	0.71
303 Travailleurs temporaires	19'087.65	51'600.00	14'468.00	-63.01
304 Allocations	1'772'790.00	1'735'300.00	1'710'856.65	2.16
305 Cotisations patronales	22'473'574.24	22'382'060.00	22'452'983.65	0.41
309 Autres charges de personnel	968'054.51	982'040.00	553'866.99	-1.42
30 Total	117'191'078.15	117'456'350.00	116'664'631.42	-0.23

Pour l'ensemble de l'administration, les charges de personnel 2021 sont légèrement inférieures au budget 2021.

Suite à la fin des mesures de blocage des salaires, les échelons qualitatifs et quantitatifs ont été octroyés au 1^{er} janvier 2021. Les comptes et le budget 2021 ont été établis sur la base de l'IPC d'août 2020 enregistrant une baisse de 0.9 point par rapport à août 2019.

Pour information, nous mentionnons la répartition de l'effectif relevant de l'échelle communale et celui relevant de l'échelle cantonale :

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	616.35	618.88	605.22	-2.53
Personnel relevant de l'échelle cantonale	368.00	368.77	370.00	-0.77
- Enseignants	355.68	356.26	357.41	-0.58
- Orthophonistes	9.42	9.41	9.49	0.01
- OPCMN (protection civile)	2.90	3.10	3.10	-0.20
Total des EPT	984.35	987.65	975.22	-3.30

Globalement, nous constatons une baisse de 3.3 EPT par rapport au budget 2021. Cette diminution s'explique principalement par certains postes qui n'ont momentanément pas été repourvus.

Par rapport aux comptes 2020, nous relevons une hausse de 8.8 postes liée notamment à la hausse des EPT au SCAS, au Service de la jeunesse et au SIS.

L'évolution de l'effectif par service par rapport au budget 2021 et aux comptes 2020 figure à la page suivante.

Statistique du personnel

Services		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
110	Conseil communal (secrétaires)	3.94	335'701.50	4.10	358'100.00	4.10	378'991.50
121	Chancellerie	2.87	299'982.55	3.00	302'800.00	3.13	301'423.55
122	Service de l'économie ¹	0.12	13'625.35	0.00	0.00	0.00	0.00
124	Affaires juridiques	1.00	156'292.70	1.00	156'400.00	0.67	105'096.45
126	Communication et promotion de la Ville	2.94	394'432.55	3.90	369'650.00	3.90	374'723.55
130	Contrôle des habitants	6.83	548'299.05	6.80	546'400.00	6.80	548'112.70
200	Service des bâtiments et du logement	22.35	1'963'005.00	22.85	1'971'200.00	22.48	1'937'208.50
201	Bâtiments divers d'utilité publique	7.46	558'039.95	7.44	568'300.00	7.49	570'631.10
240	Domaines	0.20	19'135.00	0.20	19'200.00	0.20	19'135.00
301	SCAS - Office d'aide sociale	51.20	4'293'774.15	52.75	4'323'400.00	47.96	3'934'077.40
311	Centre santé sexuelle-Planning familial	1.75	177'908.35	1.75	172'500.00	1.80	181'604.55
430-455	Ecole obligatoire	408.58	43'199'607.15	407.38	42'434'700.00	408.49	42'829'474.95
482	Centre de santé scolaire	3.60	356'591.15	3.60	383'200.00	3.72	404'551.35
483	Centre d'orthophonie	10.61	1'245'335.00	10.60	1'237'350.00	10.62	1'283'384.85
490	Service de l'intégration ²	0.07	8'362.90	0.00	0.00	0.00	0.00
500	Service des affaires culturelles	2.76	304'790.70	2.88	333'950.00	2.88	324'201.70
501	Bibliothèque de la Ville	21.32	1'861'669.65	21.80	1'859'150.00	21.68	1'858'414.35
502	Bibliothèques des jeunes	7.41	629'066.50	7.56	635'150.00	7.21	606'693.30
505	Archives communales	0.97	88'200.10	0.80	69'000.00	0.80	68'533.65
510	Services généraux des musées	4.18	374'538.40	4.60	383'800.00	4.60	381'889.00
511	MUZOO - Secteur muséal	4.10	358'981.55	4.30	375'500.00	3.90	345'194.60
512	Musée d'histoire	5.45	514'848.85	5.65	490'150.00	5.53	472'358.35
513	Musée international d'horlogerie	9.23	926'306.95	9.45	977'650.00	9.35	930'067.25
514	Musée des beaux-arts	6.02	591'027.85	6.25	615'750.00	5.88	603'116.85
515	MUZOO - Secteur zoologique	9.10	690'776.90	9.10	685'050.00	8.37	704'147.50
520	Service des sports	3.20	332'017.45	3.20	318'950.00	3.20	320'834.90
521	La Charrière, terrains, piste, halles	5.90	476'946.65	5.90	475'700.00	5.90	483'620.10
524	Piscines des Arêtes et Numa-Droz	4.00	304'575.25	4.00	305'000.00	3.83	289'213.55
525	Piscine, patinoires des Mélèzes	10.80	927'671.60	10.80	917'050.00	9.88	886'408.30

Services	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
550-552 Service de la jeunesse	75.31	6'230'258.75	74.40	5'868'150.00	73.61	6'025'617.95
600 Service des finances	11.24	1'021'585.70	10.98	984'400.00	10.57	970'845.20
620 Service des Ressources humaines	8.33	786'979.95	8.70	802'400.00	8.15	847'218.85
621 Sécurité et santé au travail	1.50	126'380.15	1.50	129'100.00	1.50	131'308.55
700 Administration des infrastructures	3.10	317'400.80	1.80	195'300.00	1.80	196'026.85
701 Service technique	9.92	923'193.05	10.10	931'100.00	8.88	845'478.80
708 Service des espaces publics	138.17	11'054'473.45	139.61	11'274'800.00	139.82	11'145'540.00
720 Station d'épuration	5.32	561'471.05	6.40	605'400.00	6.30	642'872.95
725 Déchets des personnes physiques	1.00	81'620.40	1.00	81'800.00	1.00	81'706.00
755 Urbanisme-Mobilités-Environnement	15.29	1'478'444.55	15.40	1'536'350.00	14.02	1'399'007.60
860 Sécurité publique	31.98	2'878'086.10	33.00	3'102'800.00	31.35	2'847'857.55
870-871 SIS	60.16	5'171'042.55	57.50	4'987'400.00	58.25	4'901'747.80
875 Prévention feu	2.17	206'511.65	2.50	233'700.00	2.50	228'908.45
890 OPC Organism. Protection Civile	2.90	308'651.60	3.10	328'100.00	3.10	324'952.85
Total	984.35	93'097'610.50	987.65	92'345'850.00	975.22	91'732'198.25
Salaires du personnel en formation		780'164.65		990'150.00		818'709.60
Salaires CC (actuels et anciens)		1'684'080.40		1'746'900.00		1'668'781.88
Personnel temporaire		19'087.65		51'600.00		14'468.00
Cotisations patronales, autres charges		24'030'704.90		24'003'450.00		23'608'876.19
Primes pour mesures économiques		123'532.30		90'000.00		169'282.05
Echelons qualitatif		0.00		170'000.00		0.00
Variation heures supplémentaires et vacances		-88'200.00		0.00		311'600.00
Vacances délai résiliation		0.00		-200'000.00		0.00
Remboursement des assurances		-1'733'297.75		-1'741'600.00		-1'463'586.95
Covid - RHT / APG		-722'604.50		0.00		-195'697.60
Total charges de personnel (30)		117'191'078.15		117'456'350.00		116'664'631.42

*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

¹Engagement en novembre 2021 du responsable du développement économique.

²Engagement en décembre 2021 de la déléguée à l'intégration et cohésion sociale.

1.3 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	5'195'556.82	5'405'560.00	4'557'743.14	-3.88
311 Immobilisations non portées à l'actif	1'100'161.53	997'040.00	1'004'739.10	10.34
312 Alimentation et élimination biens fonds PA	3'846'050.52	4'155'600.00	3'754'246.43	-7.45
313 Prestations de services et honoraires	17'640'100.93	17'111'980.00	15'828'512.50	3.09
314 Gros entretien et entretien courant	3'453'990.31	3'819'180.00	3'551'964.83	-9.56
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'542'920.12	2'520'140.00	2'555'507.14	0.90
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	1'926'931.20	1'994'600.00	1'942'845.48	-3.39
317 Dédommagements	563'745.87	817'620.00	615'378.75	-31.05
318 Réévaluations sur créances	2'825'005.16	2'864'120.00	2'858'937.36	-1.37
319 Diverses charges d'exploitation	363'301.00	496'770.00	467'215.45	-26.87
31 Total	39'457'763.46	40'182'610.00	37'137'090.18	-1.80

La variation des charges de biens, services et autres charges d'exploitation est le résultat de nombreux éléments dont les principaux sont :

- Les frais de déneigement qui sont très variables. Le budget est calculé sur la moyenne des comptes des 5 dernières années. Pour les comptes 2021, nous constatons une hausse de CHF 0.8 million par rapport aux comptes 2020 et CHF 0.3 million par rapport au budget 2021 (pour la rubrique 31)
- En 2020, la pandémie du COVID a impliqué des coûts supplémentaires dans certains domaines (achats masques, désinfectant, ...) et à l'inverse une baisse de certaines charges, notamment au niveau des achats de matériel, des prestations de services et honoraires ainsi que pour l'alimentation (fermeture partielle des crèches et parascolaires). Pour comparaison, en 2019, les charges de cette rubrique s'élevaient à CHF 39.4 millions.

1.4 Amortissements du patrimoine administratif (groupe 33)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	22'799'278.62	22'724'200.00	22'315'778.62	0.33
332 Immobilisations incorporelles PA	529'227.68	376'610.00	326'247.40	40.52
33 Total	23'328'506.30	23'100'810.00	22'642'026.02	0.99

Les amortissements sont en légère augmentation suite aux investissements effectués. Nous précisons que dans les CHF 23.3 millions d'amortissements, il y a toujours des amortissements de CHF 5 millions liés à la réévaluation des immeubles du patrimoine administratif au 31 décembre 2015. Ces amortissements supplémentaires sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation de CHF 5 millions. Sans ces amortissements supplémentaires, les amortissements s'élèvent à CHF 18.3 millions.

1.5 Charges financières (groupe 34)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	11'601'838.96	9'163'000.00	9'229'457.15	26.62
341 Pertes réalisées sur terrains PF	150'000.00	500.00	611'701.95	29900.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	63'011.46	100'000.00	119'915.73	-36.99
343 Charges pour les biens-fonds PF	5'404'722.25	5'287'860.00	5'956'177.33	2.21
344 Réévaluations immobilisations PF	1'235'990.50	2'000.00	22'200.00	61699.53
349 Différentes charges financières	8'127.39	1'000.00	100.00	712.74
34 Total	18'463'690.56	14'554'360.00	15'939'552.16	26.86

Les variations des charges financières peuvent être expliquées par les éléments suivants :

Intérêts emprunts (340)

L'endettement a augmenté de CHF 1 million par rapport au 31 décembre 2020 pour s'élever à CHF 447 millions au 31 décembre 2021. Nous précisons que cette faible hausse de l'endettement est à mettre en relation avec la baisse des liquidités par rapport à fin 2020. Le taux moyen de la dette est de 2.2% en 2021.

La hausse des intérêts est due à la constitution d'une provision de CHF 2.75 millions pour le paiement de l'indemnité de sortie du 2^{ème} emprunt structuré en 2022. Sans cette charge, les intérêts s'élèvent à CHF 8.9 millions et sont ainsi inférieurs aux intérêts 2020. Les charges d'intérêts diminuent grâce au renouvellement d'emprunts à long terme à hauteur de CHF 14 millions par des emprunts à court terme à des taux négatifs.

La stratégie du Conseil communal en matière de financement consiste à optimiser les critères de sécurité à long terme et de rentabilité en concluant des emprunts à court terme, pour bénéficier des taux d'intérêts négatifs, et en renouvelant également des emprunts à long terme en fonction de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché financier.

Les intérêts pour le 1^{er} emprunt structuré (DEPFA-FMS) ont été comptabilisés en charge au taux de base de 2.63%, soit une charge de CHF 0.5 million. Les intérêts supplémentaires de CHF 3 millions liés à l'évolution du taux de change de l'Euro ont été prélevés à la provision spécifique constituée à fin 2015. Le taux d'intérêt facturé pour la période du 11 juin 2020 au 11 juin 2021 s'est élevé à 17.44%.

Bâtiments PF – travaux gros entretien (343)

Les travaux de gros entretien pour les immeubles du patrimoine financier ont diminué en 2021 et respectent le budget. Il s'agit notamment de la rénovation d'appartements vétustes et d'immeubles. Ces coûts sont partiellement compensés par une réévaluation de la valeur des immeubles.

Réévaluations terrains PF (344)

En 2021, diverses parcelles ont été dévaluées en lien avec les affectations futures et la limitation de droits à bâtir de certains terrains.

1.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux (groupe 35)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Solde réserve au 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Réserve Step	328'323.10	0.00	413'253.27	3'572'589.25
- Eau - réserve	0.00	491'530.00	152'269.94	4'556'786.62
- Réserve déchets ménages	129'175.65	0.00	79'751.90	484'157.43
- Fonds forestier	5'718.00	1'000.00	6'953.00	208'068.45
- Réserve places stationnement	115'500.00	33'500.00	18'900.00	606'142.50
- Fonds communal des mobilités	428'000.00	233'400.00	165'000.00	593'000.00
- Fonds à vocation énergétique	879'566.52	834'100.00	842'674.55	545'505.77
35 Total	1'886'283.27	1'593'530.00	1'678'802.66	

Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés. C'est pour cette raison que d'une année à l'autre, une attribution (35) à la réserve, ou un prélèvement (45), est effectué. Les comptes de l'eau et de la STEP doivent être autofinancés.

Le fonds communal des mobilités a été créé en 2020 conformément au règlement concernant le stationnement à usage public. Une attribution de 30% des recettes de la politique de stationnement a été décidée par le Conseil communal.

Le détail des financements spéciaux figure dans l'annexe aux comptes relative à l'état du capital propre, à la page 225.

1.7 Charges de transfert (groupe 36)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	460'919.55	424'000.00	412'056.30	8.71
361 Dédommagements à des collectivités publiques	23'776'922.71	25'450'150.00	26'516'896.69	-6.57
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	12'630'383.78	13'195'630.00	12'225'737.51	-4.28
365 Réévaluations participations PA	744'300.00	260'000.00	1'528'600.00	186.27
36 Total	37'612'526.04	39'329'780.00	40'683'290.50	-4.37

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers et à des dédommagements d'autres collectivités publiques. Le détail de ces charges figure en annexe à la page 279.

En 2020, la rubrique 361 comprenait une charge exceptionnelle de CHF 1'725'000.- comme dédommagement au pot commun de la facture sociale suite aux contrôles effectués par l'ODAS. Globalement, la facture sociale est inférieure au budget 2021 pour CHF 1.6 million.

La charge non-budgétée de la rubrique 365 Réévaluation participation PA provient essentiellement de la dévaluation d'une participation suite au déficit de l'entreprise.

1.8 Charges extraordinaires (groupe 38)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
389 Attributions au capital propre	18'415.00	0.00	0.00	
38 Total	18'415.00	0.00	0.00	

Il s'agit de l'amortissement de la réserve déchets entreprises qui a un solde actif depuis le bouclage des comptes 2020. L'augmentation de la taxe entrée en vigueur en 2022 permettra de revenir à un solde passif pour cette réserve.

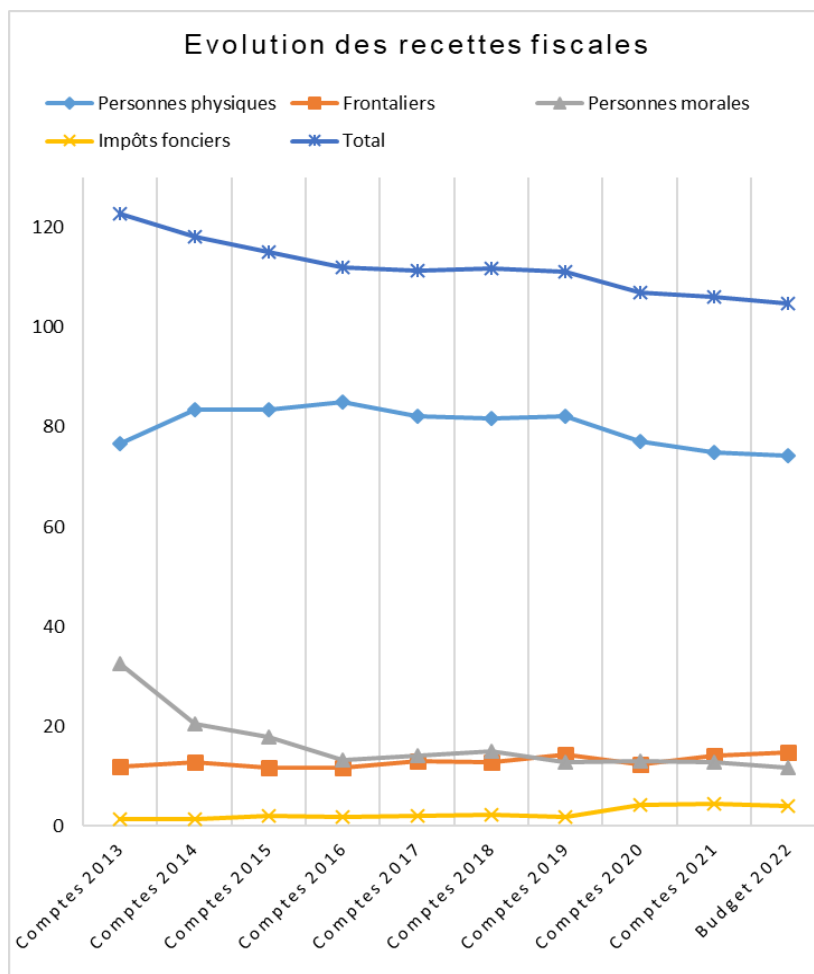
1.9 Revenus fiscaux (groupe 40)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	88'997'256.53	81'737'000.00	89'649'315.65	8.88
401 Impôts directs, personnes morales	12'775'985.53	9'142'000.00	12'974'472.72	39.75
402 Autres impôts directs	4'376'271.30	3'865'000.00	4'300'086.45	13.23
Revenus fiscaux (contributions)	106'149'513.36	94'744'000.00	106'923'874.82	12.04
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	344'665.27	386'000.00	306'551.92	-10.71
40 Total	106'494'178.63	95'130'000.00	107'230'426.74	11.95

Lors de l'établissement du budget 2021, l'impact de la pandémie sur les recettes fiscales était difficilement prévisible. Nous constatons, pour l'instant, que la pandémie n'a eu qu'un faible impact sur les revenus fiscaux.

Les comptes 2021 comprennent le dernier volet de la réforme fiscale cantonale, à savoir la modification du taux de splitting pour les personnes physiques impliquant une baisse des recettes fiscales.

L'évolution des revenus fiscaux depuis 2013 est la suivante :



Nous constatons une baisse des recettes fiscales de CHF 17 millions en 9 ans qui est principalement liée aux réformes successives de la fiscalité au niveau cantonal.

1.10 Revenus de concessions (groupe 41)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
412 Revenus de concessions	214'368.50	217'930.00	194'465.27	-1.63
41 Total	214'368.50	217'930.00	194'465.27	-1.63

Les revenus de concessions demeurent stables.

1.11 Prestations de services et taxes (groupe 42)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	115'500.00	33'500.00	18'900.00	244.78
421 Emoluments administratifs	992'588.10	972'970.00	968'440.95	2.02
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	23'628'470.43	24'808'780.00	21'871'004.11	-4.76
425 Recettes sur ventes	7'399'135.25	7'722'840.00	7'382'097.73	-4.19
426 Remboursements	3'659'430.75	2'879'030.00	3'191'090.57	27.11
427 Amendes	998'901.40	1'415'800.00	985'887.75	-29.45
429 Autres taxes	1'845'244.71	1'837'780.00	1'567'039.02	0.41
42 Total	38'639'270.64	39'670'700.00	35'984'460.13	-2.60

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des facturations d'ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans ce compte.

La rubrique 424 est impactée par la pandémie. Les recettes qui s'élevaient à CHF 24 millions en 2019 ont fortement chuté en 2020 et sont reparties à la hausse en 2021. Cette rubrique comprend également les recettes des macarons ainsi que les redevances d'utilisation du domaine public.

1.12 Revenus divers (groupe 43)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	426'242.88	343'140.00	376'040.47	24.22
439 Autres revenus	3'065.60	0.00	36'250.00	
43 Total	429'308.48	343'140.00	412'290.47	25.11

Cette rubrique comprend des revenus provenant des activités d'exploitation affectés nulle part ailleurs. Elle demeure stable.

1.13 Revenus financiers (groupe 44)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'078'611.73	1'043'080.00	1'091'829.21	3.41
441 Gains réalisés PF	2'593'009.66	450'000.00	142'902.15	476.22
442 Revenus de participations PF	2'390'260.00	1'608'200.00	2'387'560.00	48.63
443 Produits des biens-fonds PF	7'314'278.48	7'159'330.00	7'334'356.48	2.16
444 Réévaluations immobilis. PF	8'832'200.00	7'916'500.00	6'336'400.00	11.57
445 Revenus financiers prêts et participations PA	30'785.05	27'690.00	38'206.60	11.18
447 Produits des biens-fonds PA	1'631'275.99	1'660'410.00	1'468'206.50	-1.75
448 Produits des biens-fonds loués	47'217.00	44'020.00	53'803.20	7.26
449 Autres revenus financiers	77'053.04	40'000.00	100'550.30	92.63
44 Total	23'994'690.95	19'949'230.00	18'953'814.44	20.28

L'augmentation des revenus financiers est expliquée par les éléments suivants :

Ventes de terrains et immeubles (441)

Le principal gain réalisé dans cette rubrique est la vente de l'immeuble Fantaisie 2. Diverses ventes de terrains, notamment en droit de superficie, ont également été conclues en 2021.

Réévaluation de la participation Viteos (444)

La réévaluation de la participation Viteos dans les comptes 2021 s'élève à CHF 7.4 millions et est nettement supérieur au montant des comptes 2020 et du budget 2021 (réévaluation de CHF 5.5 millions en 2020 et CHF 3.8 millions au budget 2021). Suite à la demande du Service des communes, la participation Viteos a été transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif au 31 décembre 2021.

Comme mentionné précédemment, la réévaluation des terrains d'Aresa a été reportée d'une année.

1.14 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (groupe 45)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Solde réserves au 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve Step	0.00	28'120.00	0.00	3'572'589.25
- Eau - réserve	118'381.09	0.00	0.00	4'556'786.63
- Réserve déchets ménages	0.00	224'490.00	0.00	484'157.43
- Réserve déchets entreprises	64'085.46	202'920.00	116'127.50	-92'071.95
- Fonds forestier	0.00	1'000.00	0.00	208'068.45
- Fonds à vocation énergétique	175'000.00	583'000.00	785'400.00	545'505.77
45 Total	357'466.55	1'039'530.00	901'527.50	

Les prélèvements au fonds à vocation énergétique de CHF 0.2 million servent à diminuer les dépenses d'investissements du patrimoine administratif et des frais de rénovation des immeubles du patrimoine financier (34).

Le détail des fonds et financements spéciaux au 31 décembre 2021 figure à l'annexe relative au capital propre à la page 225.

1.15 Revenus de transfert (groupe 46)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
460 Quotes-parts à des revenus	231'808.00	200'000.00	231'301.00	15.90
461 Dédommagements de collectivités publiques	9'987'312.08	10'726'820.00	9'693'399.35	-6.89
462 Péréquation financière et compensation des charges	14'358'282.00	14'358'290.00	14'810'726.00	0.00
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	25'963'677.13	25'425'790.00	25'980'292.67	2.12
469 Différents revenus de transfert	27'433.35	93'000.00	51'054.20	-70.50
46 Total	50'568'512.56	50'803'900.00	50'766'773.22	-0.46

Les dédommagements de collectivités publiques (461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire. Les montants reçus en 2021 sont supérieurs aux montants figurant au budget 2021 mais sont proches des montants encaissés en 2020.

1.16 Revenus extraordinaires (groupe 48)

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Variation CO21 / BU21
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvements capital propre	6'983'824.00	8'982'500.00	6'982'436.00	-22.25
48 Total	6'983'824.00	8'982'500.00	6'982'436.00	-22.25

Un prélèvement de CHF 1.95 million à la réserve de politique conjoncturelle a été enregistré dans les comptes 2021 pour compenser partiellement la baisse des revenus fiscaux liée aux impacts de la réforme fiscale cantonale. La réserve de politique conjoncturelle se monte au 31 décembre 2021 à CHF 9.8 millions.

A l'instar de 2020, le prélèvement à la réserve de réévaluation du PA pour les amortissements dus à la réévaluation des immobilisations (CHF 5 millions) figure en revenus extraordinaires.

2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

La comparaison des montants réels 2021 se présente comme suit :

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Ecart CO21 - BU21	Ecart CO21 - C20
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	18'019'763.00	25'005'500.00	11'953'285.21	-6'985'737.00	6'066'477.79
- Recettes	-2'225'139.80	-2'883'500.00	-1'274'779.65	658'360.20	-950'360.15
Investissements nets	15'794'623.20	22'122'000.00	10'678'505.56	-6'327'376.80	5'116'117.64
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	12'581'233.65	17'050'000.00	5'614'777.67	-4'468'766.35	6'966'455.98
- Recettes	-1'538'759.15	0.00	-413'963.65	-1'538'759.15	-1'124'795.50
Investissements nets	11'042'474.50	17'050'000.00	5'200'814.02	-6'007'525.50	5'841'660.48
Investissements nets totaux	26'837'097.70	39'172'000.00	15'879'319.58	-12'334'902.30	10'957'778.12

Le compte des investissements fait apparaître un montant de dépenses nettes de CHF 26.8 millions, montant inférieur au budget 2021.

Depuis 2016, les investissements sont séparés en fonction qu'ils répondent ou non aux critères du mécanisme de maîtrise des finances. Les investissements non-soumis sont financés par des taxes ou sont autoporteurs. Le Conseil communal a octroyé, dans la limite de ses compétences, des crédits complémentaires. Le détail des investissements figure à la page 191.

Pour les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances, les dépenses nettes d'investissements sont inférieures au budget accordé par le Conseil général.

3. EXCEDENT AU BILAN

L'évolution peut être résumée comme suit :

	CHF
Excédent du bilan au 31.12.2020	151'737'790.37
<u>A déduire:</u>	
Résultat des comptes 2021 (déficit)	-10'276'642.47
Excédent du bilan au 31.12.2021	141'461'147.90

4. CONCLUSION

Comme craint, l'année 2021 aura été fortement impactée par la pandémie qui a affecté à la fois chacune et chacun dans sa santé et ses libertés, mais aussi la marche de l'économie mondiale et le fonctionnement des institutions. Le budget 2021 prenait en compte, sans pouvoir en estimer réellement les conséquences sur les comptes publics, des perspectives maussades qui devaient se poursuivre après une année 2020 traumatisante. Le budget prévoyait un déficit de CHF 20.1 millions qui finalement se trouve réduit à CHF 10.3 millions dans les comptes 2021 présentés par le Conseil communal. C'est évidemment beaucoup mieux que prévu et nous devons nous en réjouir. Cependant, un déficit demeure et il reste d'importance. Relevons toutefois qu'il est inférieur à celui de 2020 qui s'élevait à CHF 13.3 millions. Il faut encore relever que le résultat hors opérations extraordinaires est quasiment identique entre les deux exercices. Il convient également de relever le bon taux de réalisation des investissements, certes inférieur au budget, mais largement supérieur à l'année précédente, malgré la crise sanitaire ayant eu un impact négatif à la fois sur les disponibilités en personnel, mais ayant aussi provoqué des pénuries de matières et des retards de livraison.

L'évolution des charges est maîtrisée avec des coûts de personnel légèrement inférieurs au budget et très légèrement supérieurs aux comptes 2020 tout en ayant octroyé des échelons qualitatifs et quantitatifs. L'ensemble des charges d'exploitation est maîtrisée, malgré une surcharge hivernale de CHF 0.8 million par rapport à l'exercice précédent due aux aléas de la météo. On peut constater, et il convient même de relever, que les charges sont depuis de nombreuses années globalement stables. C'est le résultat d'une politique parcimonieuse, attentive et responsable, mais aussi d'un effort constant des chef·fe·s de service et des cadres pour limiter les dépenses au strict nécessaire. Qu'ils en soient remerciés, ainsi que tout le personnel, pour cette discipline, mais également pour leur engagement et leur motivation malgré des moyens limités.

C'est au niveau de l'ensemble des revenus que la situation est meilleure qu'envisagée dans le budget et légèrement inférieure aux comptes de l'exercice précédent, cela notamment grâce à la réévaluation de la participation de VITEOS et des revenus fiscaux. À noter que les effets de la modification du splitting, dernière mesure de la réforme fiscale qui a fortement obéré les recettes fiscales des personnes morales et des personnes physiques, est entrée en force en 2021. Pour rappel, la Ville de La Chaux-de-Fonds encaissait en 2013 CHF 32.5 millions de recettes pour les personnes morales et CHF 76.7 millions pour les personnes physiques, contre respectivement CHF 12.8 millions et CHF 76.8 millions (y compris l'impôt foncier des personnes physiques introduit en 2020), soit un déficit de recettes généré par les différentes réformes de la fiscalité cantonale de CHF 19.6 millions. Si on tient compte de l'évolution favorable de l'impôt sur les frontaliers, le déficit de recettes entre 2013 et 2021 est de près de CHF 17 millions.

Si les charges sont maîtrisées et que les mécanismes régulant les recettes fiscales seront désormais stables, on remarque tout de même que c'est bien dans le domaine des revenus que se situent les fluctuations sensibles d'un exercice à l'autre ou entre budget et comptes. L'impôt sur les frontaliers augmente, c'est une bonne nouvelle, certes, mais à relativiser en regard de la baisse démographique enregistrée, même si la tendance est vers l'équilibre. Alors, comment espérer réduire ce déficit ? Les pertes liées aux réformes fiscales n'ont été que faiblement compensées par d'autres recettes (impôt foncier pour les personnes physiques, redevances sur l'utilisation du domaine public) alors que le Conseil d'Etat promettait au final un train de mesures aboutissant à un impact nul pour les communes.

Le système péréquatif entre les communes (péréquation horizontale) est bon et il ne convient pas de le remettre en question. Par contre les mécanismes de la péréquation verticale (de l'Etat vers les communes) devraient être corrigés pour prendre en compte significativement les surcharges géotopographiques, comme le reconnaît la Confédération. La question des charges de centre devrait pour sa part faire l'objet d'une réévaluation régulière pour permettre aux poumons économiques et sociétaux de notre canton, que sont les villes, de respirer. Pour comparaison, le canton de Neuchâtel touche un peu plus de 10% de son budget de la péréquation fédérale (horizontale et verticale), dont plus de CHF 23 millions au titre des surcharges géotopographiques, alors que la Ville n'a en recettes que 5,3% issus de la péréquation.

Le Conseil communal, malgré ce constat, demeure optimiste et déterminé, d'une part de voir la courbe démographique s'inverser et la santé de l'économie se renforcer, et d'autre part de pouvoir compter dans un proche avenir sur une meilleure prise en compte des charges inhérentes à une ville importante située à 1000 mètres d'altitude.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

ARRETE CONCERNANT LE TRANSFERT DE PATRIMOINE DES ACTIONS DE VITEOS SA

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,

Sur la proposition du Conseil communal

arrête:

Article premier – La participation de la Ville à la société Viteos SA est transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif pour un montant de CHF 67'436'400.- au 31 décembre 2021.

Article 2 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Chaux-de-Fonds, le 21 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alexandre Houlmann

Le secrétaire

Vincent Pittet

ARRETE D'APPROBATION DES COMPTES

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 4 mai 2022;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances, du 20 octobre 2020;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête:

Article premier - Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2021 qui comprennent:

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit:

Charges d'exploitation	CHF	254'597'883.97
Revenus d'exploitation	CHF	-231'824'832.11
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	22'773'051.86
Charges financières	CHF	18'463'690.56
Revenus financiers	CHF	-23'994'690.95
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-5'531'000.39
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	17'242'051.47
Charges extraordinaires	CHF	18'415.00
Revenus extraordinaires	CHF	-6'983'824.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-6'965'409.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	10'276'642.47

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit:

Dépenses	CHF	30'600'996.65
Recettes	CHF	-3'763'898.95
Total du compte des investissements	CHF	26'837'097.70

c) L'excédent au bilan au 31 décembre 2021 est de CHF 141'461'147.90

Article 2 - La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2021 est approuvée.

Article 3 - Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 21 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le secrétaire
 Alexandre Houlmann Vincent Pittet

Rapport de la Commission financière

Comptes 2021

(du 19 mai 2022)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour Les Vert·e·s:	M. Sven Erard Mme Ilinka Guyot M. François Perret (rapporteur) M. Christian Piguet
Pour le PLR:	M. Maël Iseli M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher
Pour le PS:	M. Pierre-Alain Borel M. Karim Djebaili Mme Silvia Locatelli
Pour le POP:	M. Karim Boukhris (vice-président) M. Julien Gressot Mme Lara Zender
Pour l'UDC:	M. Jean-Pierre Brechbühler M. Andy Favre (président)

Composition du Conseil communal

M. Théo Bregnard, président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Patrick Herrmann, directeur du dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

M. Thierry Brechbühler, directeur du dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

M. Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Pour l'examen des comptes 2021, la Commission financière s'est réunie 3 fois : le 28 avril, le 10 mai et le 19 mai 2022. Les différentes sous-commissions entre le 28 et le 29 mars 2022.

Le Conseil communal a participé *in corpore* à ces trois séances, hormis l'absence de M. Théo Huguenin-Elie lors de la première séance. Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances, et Mme Céline Fontela rédactrice des procès-verbaux, qui remplace Mme Vanessa Ciocchetti démissionnaire, participent également à ces séances.

Présentation générale des comptes 2021

Les comptes 2021 présentent un déficit de CHF 10,3 millions, soit près de CHF 10 millions inférieurs au budget. Par rapport aux comptes 2020 le déficit est légèrement inférieur puisqu'il s'élevait à CHF 13.3 millions.

Le Conseil communal établit le déficit « économique » à CHF 19.5 millions. Ce résultat est obtenu en faisant abstraction de divers éléments considérés

comme uniques ou extraordinaires survenus durant l'année. Ces éléments sont détaillés dans le rapport du Conseil communal.

L'évolution des charges est maîtrisée avec des coûts de personnel légèrement inférieurs au budget et très légèrement supérieurs aux comptes 2020 tout en ayant octroyé des échelons qualitatifs et quantitatifs. L'ensemble des charges d'exploitation est maîtrisé, malgré une surcharge hivernale de CHF 0.8 million par rapport à l'exercice précédent due aux aléas de la météo. On peut constater, et il convient même de relever, que les charges sont depuis de nombreuses années globalement stables.

Le Conseil communal n'a prélevé que CHF 1.95 millions à la réserve de politique conjoncturelle, au lieu des CHF 4 millions prévus au budget. Il n'était en effet légalement pas possible de prélever davantage que les CHF 2 millions inscrits aux comptes 2020.

Les charges de personnel sont légèrement inférieures à ce qui était prévu au budget mais supérieures à celles de comptes 2020. Le nombre d'EPT a augmenté de 8.8 postes soit un total de 984.35 postes en 2021.

C'est au niveau de l'ensemble des revenus que la situation est meilleure qu'envisagée dans le budget et légèrement inférieure aux comptes de l'exercice précédent, cela notamment grâce à la réévaluation de la participation de VITEOS et des revenus fiscaux. À noter que les effets de la modification du splitting, dernière mesure de la réforme fiscale qui a fortement obéré les recettes fiscales des personnes morales et des personnes physiques, est entrée en force en 2021. Ces différentes mesures représentent une baisse des recettes fiscales d'environ CHF 17 millions entre 2013 et 2021.

Bilan et endettement

Le déficit de CHF 10,3 millions se porte en diminution de l'excédent de bilan qui s'élève, à fin 2021, à CHF 141,5 millions. La réserve de politique conjoncturelle s'élève à CHF 9.8 millions après le prélèvement de CHF 1.95 millions. La dette passe de CHF 445 à 447 millions. La hausse des intérêts est due à la constitution d'une provision de CHF 2.75 millions pour le paiement de l'indemnité de sortie du 2ème emprunt structuré en 2022.

Investissements

Sur les CHF 39.2 millions d'investissements prévus pour l'année 2021, CHF 26.8 millions ont été réalisés. L'écart est à peu près également réparti entre les investissements soumis ou non soumis au mécanisme de maîtrise des finances. La Commission salue malgré les circonstances le taux d'investissements réalisés et une partie de la Commission souhaite à l'avenir que cette tendance se poursuive.

Remarque générale : appréciation du déficit

Les déficits persistent malgré le fait que les services en général ont passablement réduit leurs charges. Ces dernières sont par ailleurs globalement bien maîtrisées. C'est surtout dans le domaine des revenus que se situe les fluctuations sensibles.

Pour améliorer cet état de situation, deux éléments semblent nécessaires. Le premier réside dans la capacité de notre Ville à attirer de nouveaux et nouvelles habitant·e·s. L'effort d'investissements, les nombreux projets notamment culturels et urbanistiques et la volonté de donner un nouveau souffle à notre Ville donnent un élan d'optimisme et semblent commencer à porter leurs fruits car la baisse de population tendrait à ralentir. Gageons que cette tendance se confirme à l'avenir.

Le second élément, c'est l'importance de pouvoir corriger la distorsion engendrée par une non-reconnaissance par le canton de nos surcharges géotopographiques. Le dossier est en cours et son aboutissement constitue un élément essentiel pour notre avenir sans lequel tous les efforts fournis par notre collectivité pourraient être vains.

Le vent d'optimisme qui souffle sur nos autorités semble déjà porter ses fruits. On parle enfin de notre ville de façon positive. On entend dans les médias la création de la maison de la culture, de l'Ecole d'Art et de la future capitale de la culture.

Puisse cela inciter de nouveaux·elles habitant·e·s à venir s'installer chez nous.

Prises de position des représentants des groupes

Préavis du groupe Les Vert·e·s

Les commissaires Verts ont analysé les comptes 2021 et recommandent au CG de les accepter.

Il y a deux raisons à cette recommandation :

- Les charges sont maîtrisées et sont un peu inférieures au budget
- Les recettes sont meilleures que le budget, le déficit d'environ CHF 10.3 millions est bien meilleur que les CHF 20.1 millions du budget. Mais les recettes restent néanmoins le grand problème des finances de la Chaux-de-Fonds.

Au titre de relativement bonnes nouvelles, les revenus fiscaux ont atteint un palier qui ne sera plus sujet à des diminutions d'impôts imposées par le canton.

Les commissaires Verts sont d'avis que les deux problèmes les plus importants que doit affronter La Chaux-de-Fonds au point de vue financier sont la domiciliation et la géotopographie. On en parle très souvent, mais on peine à voir les actions concrètes qui sont nécessaires.

Quant à la domiciliation, il semble que la perte d'habitant·e·s année après année a tendance à diminuer, ce qui est favorable. Les commissaires Verts sont d'avis que La Chaux-de-Fonds, avec le délégué cantonal à la domiciliation, devrait s'engager résolument, si ce n'est pas déjà largement fait, à des actions de domiciliation. Et ils attendent un rapport du Conseil communal sur ce sujet début 2023.

Quant à la géotopographie, les commissaires Verts voient que beaucoup de gens dans le canton trouvent que ce serait que justice de répartir la somme que touche le canton au motif des surcharges géotopographiques aux communes concernées, mais déplorent que le Conseil d'Etat oppose à cela des arguments comme les APS qui n'ont rien à voir avec la problématique.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR prennent acte et approuvent les comptes 2021. Si nous ne pouvons que saluer la diminution de près de la moitié du déficit budgété, celui-ci reste mauvais et est toujours inquiétant.

Dans le détail, le budget des opérations extraordinaires est respecté malgré les CHF 2.8 millions supplémentaires attribués à la provision emprunts structurés dont on se débarrasse au plus vite malgré qu'on ne saura qu'en 2029 si c'était une bonne affaire pour ces emprunts acquis en 2007. Le résultat économique présente donc une amélioration de CHF 10 millions grâce à une bonne surprise provenant des recettes fiscales pour CHF 11.4 millions. L'impact pandémie projeté au niveau du budget n'a pas eu lieu ni sur les recettes fiscales ni sur la Facture sociale d'ailleurs en diminution de CHF 1.5 million. Néanmoins, il faut rester prudent car il existe possiblement un effet retard.

Nous sommes satisfaits que les charges de personnel soient conformes au budget et que l'augmentation de CHF 0.5 million par rapport au compte 2020 est expliquée en partie par l'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs. Échelons nécessaires afin de garantir l'attractivité des postes communaux. Bien que la diminution de la population de la Ville tende à se stabiliser, il n'en demeure pas moins que les postes de personnel augmentent de 8.8 ce qui est paradoxal.

Quant aux investissements, les commissaires PLR voient dans les comptes 2021, le verre à moitié plein en se réjouissant que 2/3 du budget aient été utilisés et ils ne peuvent qu'espérer que ce ratio puisse encore augmenter à l'avenir.

Préavis du groupe PS

Avec un déficit de CHF 10,3 millions, soit pratiquement 10 millions de moins que ce qui avait été budgété et 3 millions en dessous des comptes 2020, on constate que les comptes sont maîtrisés et que la situation tend progressivement à s'améliorer. C'est l'occasion pour nous de remercier l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville, ainsi que le Conseil communal pour les efforts très importants qui sont faits dans la durée depuis de nombreuses années.

Séance du 21 juin 2022

Toutefois, la situation reste préoccupante, d'autant que les défis qui nous attendent sont nombreux : les effets de la crise sanitaire ne sont pas encore tous connus, l'instabilité géopolitique provoque des hausses du prix des matières premières et des taux d'intérêts, sans oublier les effets dévastateurs que peuvent avoir une telle crise sur le plan économique et sur le plan social, enfin le réchauffement climatique aura inévitablement des conséquences financières que ce soit pour le combattre ou en raison des perturbations créées.

Malgré tout notre ville retrouve depuis quelques temps un essor bienvenu : réhabilitation des anciens abattoirs, construction de la gare des Forges, nouveaux aménagements urbains, sans oublier la prochaine ouverture du Muzoo, le projet de capitale culturelle et bien d'autres projets encore.

Cette dynamique extrêmement réjouissante remet notre ville dans une spirale positive. Cependant, si on souhaite que ce mouvement dure et s'amplifie, il est indispensable qu'il s'accompagne d'une revitalisation au niveau des recettes. On pense bien sûr à la prise en compte des surcharges géotopographiques, mais aussi à une péréquation des recettes des personnes morales et à tout autre mécanisme visant à assurer une meilleure redistribution des ressources.

Le groupe socialiste acceptera les comptes 2021.

Préavis du groupe POP

Les commissaires du groupe POP tiennent à souligner le fait que si le déficit pour l'année 2021 reste conséquent. Il n'en est pas moins maintenu à un niveau inférieur à ce que la Ville serait en droit de toucher en compensation des charges géotopographiques.

C'est au travers d'un intense travail de maîtrise des charges que ce déficit est contenu. Il est même en voie d'amélioration grâce à un changement global de stratégie. L'abandon de la politique d'austérité commence à porter ses fruits et les investissements consentis, même s'ils restent fort modestes, ont permis de changer de dynamique et ce même en période de pandémie. Ces améliorations restent néanmoins encore fragiles. C'est pourquoi nous considérons comme absolument nécessaire de poursuivre cet effort de relance.

Par ailleurs, on notera qu'un effort doit également être consenti en ce qui concerne la rémunération du personnel, bien en retrait par rapport aux autres collectivités et ceci malgré la reprise des échelons.

De manière plus anecdotique mais néanmoins significative de la politique de répartition des richesses produites sur notre territoire, on notera que l'impôt des frontalier·ère·s rapporte plus à notre collectivité que l'ensemble des entreprises. Cette réalité doit nous conduire à proposer d'autres méthodes de répartition.

Préavis du groupe UDC

Cette année encore, le groupe UDC fait part de sa grande inquiétude face à des comptes affichant un déficit de plus de CHF 10 millions. Nous saluons l'amélioration par rapport au déficit prévu au budget et la dynamique positive instaurée par l'exécutif en place malgré une situation qui reste délicate.

Nous constatons que les charges de personnel et les dépenses sont maîtrisées, mais qu'il s'agit désormais de trouver de nouvelles recettes permettant de renouer avec les chiffres noirs. Les suites qui seront données à l'initiative sur la géotopographie devraient, en partie, permettre de nous rapprocher d'un équilibre financier à moyen terme. Il s'agira par ailleurs d'inverser la courbe démographique et de retrouver de nouveaux citoyens à fort pouvoir contributif. Les projets ambitieux qui verront le jour ces prochaines années participeront assurément à son attractivité.

L'exercice d'équilibrisme visant à contenir la dette tout en continuant d'investir afin que notre ville ne se voit pas mourir fera l'objet de toute notre attention.

Pour conclure, le groupe UDC acceptera les comptes 2021.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes 2021

Les comptes 2021 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés, à l'unanimité des membres présents.

Remerciements

La Commission financière adresse ses remerciements au Conseil communal, à la cheffe du Service des finances et au personnel du secrétariat du dicastère des finances.

Elle tient également à remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont œuvré et qui continuent à œuvrer à la bonne marche de l'administration communale malgré la situation extraordinaire que nous traversons toutes et tous.

La Commission financière remercie finalement l'ensemble des employé·e·s de la Ville pour le professionnalisme et l'engagement complet dont ils et elles font preuve au quotidien malgré des budgets serrés et pour le bien de notre commune.

Pour la Commission financière
Perret François
Rapporteur

Rapport de la sous-commission des comptes 2021

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Silvia Locatelli	PS
	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC, rapporteur

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 28 mars 2022 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Daniel Schwaar, chancelier
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, préposée au Contrôle des habitants
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale
- M. Arcieri, responsable du développement économique
- M. Jurt, responsable de l'attractivité économique
- Mme Vanessa Ciocchetti (procès-verbal)

Introduction

Il est en préambule relevé que dans la version actuelle des comptes et en regard du déficit budgété d'un peu plus de CHF 20 millions, il résulte un déficit de CHF 10'250'000. Celui-ci prend en compte une provision DEPFA de CHF 2'750'000 et un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle d'environ CHF 2 millions.

100 / Conseil général

En lien avec la remarque sur la diffusion des séances du législatif en direct, il est demandé par un commissaire s'il est possible d'accéder aux vidéos des séances passées. Le Chancelier répond qu'un travail informatique est actuellement en cours car le but serait en effet de pouvoir accéder à ces vidéos en tout temps sur la page du Conseil général du site internet de la Ville.

110 / Conseil communal

Un léger dépassement est relevée pour le poste "frais d'impressions, photocopies". Ceci se justifie par le fait que, dans le but de retrouver un lien perdu avec les acteurs locaux, le Conseil communal a décidé d'externaliser le graphisme et l'impression du programme de législature et des cartes de vœux de fin d'année du Conseil communal (jusque-là réalisées en interne par le Service de la communication).

Il est ensuite discuté du compte "36771000 - subvention aux personnes physiques", lié à la destruction des immeubles à la rue du Bois-Noir 1 à 13 et dont le montant se justifie par le fait que le Conseil communal a mis en place un centre d'information et pris en charge une partie des frais de déménagement de personnes qui se trouvaient dans une situation très délicate, que ce soit en termes humains ou financiers. Ce montant ne pouvait dès lors par être prévu lors de l'élaboration du budget.

121 / Chancellerie

Le budget du poste susmentionné a été respecté.

Il est relevé que le montant lié à l'octroi du vin d'honneur est encore une fois inférieur au budget. Il est précisé que la situation devrait revenir à la normale suite à la levée des mesures liées à la Covid-19 par le Conseil fédéral.

En termes d'effectifs, il est demandé par un commissaire si l'équipe de la Chancellerie est à nouveau au complet (démission d'une collaboratrice à 70% au 30 juin 2021). Il est répondu par l'affirmative. Une personne placée par l'OMat et donnant entière satisfaction a été engagée au 1^{er} septembre 2021 à 50% puis à 70% dès le 13 octobre 2021.

Il est ensuite annoncé qu'une collaboratrice attend un heureux événement et qu'elle sera vraisemblablement en congé maternité à partir du mois de juin 2022. Les démarches pour son remplacement sont en cours.

122 / Service de l'économie

Il est tout d'abord rappelé que le budget 2021 de ce centre était un budget sommaire qui avait fait l'objet d'un amendement demandant une augmentation de CHF 68'500.- dans les prestations de services de tiers pour permettre d'étudier la recréation de ce service.

Les montants du budget sont nettement en-dessus de la réalité du fait que le Service de l'économie n'a revu le jour qu'en fin d'année (15 novembre 2021).

Il est relevé que seule la gestion du marché de Noël avait un impact financier sur ce centre au cours des années précédentes, marché dont la gestion sera dorénavant prise en charge par le Marketing urbain de la Ville.

Au-delà du budget, un commissaire demande des informations sur ce qui a été fait par ce nouveau service depuis sa création. Le responsable du développement économique informe alors la sous-commission que le Service de l'économie a rencontré plus de cent entreprises dans le but de non seulement présenter le nouveau service ainsi que ses enjeux, mais également de porter une oreille attentive à leurs besoins pour pouvoir ensuite les accompagner dans leur développement. Le responsable de l'attractivité économique précise quant à lui que le second objectif principal est de travailler sur le thème de la domiciliation dans le but d'attirer de nouvelles entreprises et ainsi diversifier le tissu économique local.

Un commissaire est d'avis que cela devrait plutôt être une mission cantonale. Il est alors rappelé que la mission du Service de l'économie du canton de Neuchâtel (Neco) est d'attirer des entreprises à haute valeur stratégique. Au-delà de se demander si cela découle du Neco ou du Service de l'économie de la Ville, un autre commissaire pense que le but serait plutôt de trouver une complémentarité entre les deux services.

123 / Service informatique communal

Il est tout d'abord précisé que seules les indemnités téléphoniques figurent dans le poste " 30 - charges du personnel".

Il est ensuite relevé une augmentation dans le compte "31020200 - frais d'impression, photocopies". Celle-ci se justifie notamment par le fait que Canon, ayant rencontré des problèmes de facturation en 2020, a facturé environ CHF 65'000 de prestations en retard sur 2021.

Les amortissements mentionnés dans le poste "33 – Amortissement patrimoine administratif" sont liés au schéma directeur. Il est demandé par un commissaire si le nombre d'années sur lequel pourra être réparti ce schéma directeur est connu. La sous-commission est alors informée du fait que l'ampleur du schéma directeur a été prolongée d'une année, soit jusqu'à fin 2023. Il est ensuite prévu d'en établir un nouveau pour la période 2024-2028, permettant ainsi de non seulement disposer de quelque chose de structuré pour les prochaines élections communales, mais également d'aligner le schéma directeur de la Ville à celui du Canton qui sera établi pour la même période.

Il est annoncé que, dans le même ordre d'idées, les conventions que la Ville a conclues avec le SIEN devaient venir à échéance à fin 2022 et qu'une discussion est en cours pour les proroger jusqu'à fin 2023.

Il est ensuite fait mention d'une réflexion en cours concernant la possibilité d'instaurer le télétravail au Service communal de l'action sociale.

La sous-commission est pour terminer informée du fait qu'une "action phishing" a été mise en place par le SIEN et qu'une formation sur la sécurité informatique a été dispensée à l'ensemble des référents informatiques de la Ville.

124 / Affaires juridiques

Il est tout d'abord relevé que les principaux postes de ce centre de frais sont ceux relatifs aux mandats externes et à la tenue de la bibliothèque (acquisition de nouveaux ouvrages), principal outil de travail du secteur juridique. Il est souligné que le fait de disposer d'une enveloppe budgétaire d'une certaine importance pour l'octroi de mandats est indispensable au responsable des affaires juridiques, sans quoi un retard accru serait pris en raison du volume de dossiers excédant les capacités d'un seul EPT.

La sous-commission est ensuite informée d'une légère augmentation du nombre de dossiers à traiter, ceux-ci étant notamment en lien avec les services des ressources humaines et d'aménagement du territoire.

130 / Contrôle des habitants

La préposée au Contrôle des habitants relève qu'il est difficile de prévoir le nombre de demandes relatives aux titres de séjour. Il est en outre fait mention d'un problème quant à la facturation et il est souligné qu'il a été demandé au SMIG (Service des migrations) que les factures soient payables à 90 jours. En effet, l'introduction des cartes biométriques pour tous les titres de séjour ralentit encore plus le processus entre la demande et la délivrance physique du titre.

Un commissaire demande si la balance actuelle entre les nouveaux habitants et ceux qui partent est positive. Il est répondu par la négative. Il est en revanche spécifié que le Service de l'économie, qui s'est récemment remis en place, s'intéresse également au thème de la domiciliation et que des actions concrètes commencent à se mettre en place.

Il est demandé s'il existe des liens entre le Contrôle des habitants et la nouvelle déléguée à l'intégration. Il est répondu que des liens vont se mettre en place rapidement.

Il est relevé que la section des revenus divers concerne les élections communales de 2020 et la compensation financière donnée à la Ville suite aux problèmes informatiques rencontrés lors du dépouillement de ces dernières.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

La sous-commission est tout d'abord informée du fait que les comptes relatifs au SCAS ont été présentés à la Commission de l'action sociale lors de sa séance du 22 mars 2022 et que ceux-ci n'ont pas appelé de remarques particulières.

Avant de passer à l'analyse des comptes, la cheffe du Service communal de l'action sociale présente un état de situation du service. Il est alors expliqué que la situation évolue de manière positive, tant au niveau de l'organisation et des processus, que des ressources humaines (turn-over important et difficulté de recrutement). Il est en effet ressentie une stabilisation des équipes (plus aucune démission d'assistants-es sociaux-ales depuis 4 mois) ainsi qu'une amélioration des profils proposées par les ressources humaines

dans le cadre du recrutement. Cela permet notamment à l'encadrement de poser les choses et non plus de se focaliser sur le recrutement et la formation des nouveaux collaborateurs uniquement.

Un commissaire se réjouit d'apprendre que des améliorations sont constatées en regard de la situation décrite lors de la dernière sous-commission financière. Il demande s'il existe une amélioration en termes d'absentéisme. Il lui est répondu que la situation s'est réellement améliorée. Cinq personnes ont été absentes pour raison de maternité et une pour accident. Le service n'a en revanche plus connu d'absences perlées comme c'était le cas les années précédentes.

Un autre commissaire s'interroge suite à diverses remarques négatives reçues quant au fonctionnement du service. Cela lui semble en effet contradictoire par rapport à la situation exposée ici. Il est alors expliqué que le service a en effet connu une période difficile en fin d'année 2021 en raison de l'absence simultanée de quatre assistants-es sociaux-ales et que les changements opérés en termes organisationnels ont peut-être également perturbés certains bénéficiaires. Il est précisé que la situation se stabilise gentiment en termes de ressources suite à l'engagement de trois personnes sur le début de l'année 2022. Il est en outre relevé qu'il y a comme partout des personnes plus enclines à se plaindre.

Il est ensuite expliqué à la sous-commission qu'un monitoring des dossiers par assistant-e social-e est fait de manière hebdomadaire. Le résultat était d'environ 130 dossiers par collaborateur en novembre 2021 et d'environ 100 à ce jour. L'objectif étant d'abaisser ce chiffre à 80.

Un commissaire demande si les assistants-es sociaux-ales en poste démontrent du plaisir et de la satisfaction au travail. Il est alors relevé une bonne ambiance ainsi qu'une forte solidarité au sein des équipes, ce qui leur permet de tenir le coup. Il est par ailleurs souligné que les assistants-es sociaux-ales ont ressenti une réelle volonté de la part de l'encadrement de décharger les équipes, ce qui a également permis d'abaisser la pression.

Un commissaire demande ce qu'il en est du projet de suivi différencié et s'il existe toujours une volonté de le mettre en œuvre. Il est répondu que ce projet est en stand-by au niveau du canton.

La sous-commission est ensuite informée du fait que des travaux de réaménagement débiteront dans le courant du mois d'avril 2022. Ceux-ci ont pour but de totalement revoir la réception des bénéficiaires puisqu'il est prévu de créer une zone d'accueil unique. Ceci permettra un meilleur accueil, une meilleure gestion des flux ainsi qu'une meilleure sécurité du personnel.

Il est fait mention de l'installation de boutons pression permettant de contacter d'urgence des agents de sécurité. Il est demandé par un commissaire pour quelle raison ces boutons ne sont pas plutôt reliés à la police qui dispose, à son avis, d'une formation plus poussée. Il est répondu que ces derniers ont été consultés mais que ce type de demande concerne selon eux les agents de sécurité.

Il est ensuite mentionné l'existence d'un problème spatial au Service communal de l'action sociale. Les assistants-es sociaux-ales sont en effet au maximum de la dotation possible et cela engendre un problème d'espace. Ne disposant pas de perspectives d'agrandissement sur le court terme, la Ville réfléchi actuellement à la possibilité d'introduire le télétravail pour les assistants-es sociaux-ales. Pour rappel, le télétravail était (jusqu'avant Covid-19) réglementé et réservé aux cas particuliers.

Un commissaire partage sa réticence et son scepticisme par rapport au télétravail, qui rend selon lui difficile la séparation entre la vie privée et la vie professionnelle. Il mentionne en outre les risques de sécurité informatique qui en découlent. Un autre commissaire ajoute que le télétravail est selon lui une pratique controversée et qu'outre les aspects techniques et sécuritaires, il est nécessaire de prendre en compte les aspects sociaux. Le fait d'être en présentiel permet en effet de maintenir une relation sociale, primordiale dans un service comme celui-ci. Le télétravail impose par ailleurs certaines dispositions à l'employeur qui doit par exemple se préoccuper de l'infrastructure et du respect de certaines normes ergonomiques.

Pour en revenir à l'analyse des comptes 2021, il est relevé que les charges du personnel sont légèrement inférieures au montant budgété. Ceci s'explique par le transfert de ressource au Service des finances pour le traitement des doubles loyers et du contentieux. Des indemnités pour perte de gain ont également été perçues.

Pour ce qui est des revenus de transfert, il est noté une augmentation conséquente liée au turnover et l'absentéisme dans les secteurs des assistants-es sociaux-ales et de la comptabilité. Les cadres ont en effet dû s'atteler à différentes tâches de terrain pour la bonne gestion des dossiers et des secteurs. Une partie de ces salaires a donc exceptionnellement été considérée dans les subventions cantonales.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Il est principalement relevé ici que les comptes de la facture sociale sont inférieurs au budget de CHF 1'600'000.

Un commissaire exprime son étonnement quant à la baisse de CHF 400'000 dans la rubrique de l'intégration socio-professionnelle. Il est répondu que cela est très certainement dû aux mesures de la Covid-19.

600 / Service des finances

Un des projets importants qui occupe le Service des finances est le projet de migration vers Abacus, dont la mise en œuvre est prévue pour janvier 2023. Bien que le déroulement de celui-ci suive son cours, une partie importante du travail doit encore être faite et cela sollicite beaucoup le personnel qui enregistre un nombre important d'heures supplémentaires. Il est rappelé que le service travaille avec le SIEN pour la partie relative à Abacus et avec un intégrateur externe pour la partie qui concerne la gérance.

Il est ensuite fait mention des dossiers du SCAS qui ont été repris par le Service des finances en 2021, à savoir le contentieux au mois de février et les doubles loyers dans le courant du mois d'août. Une personne, dont les heures de travail sont refacturées au SCAS via les imputations internes, a été engagée à 50% pour le traitement de ces dossiers. L'objectif étant de terminer le travail d'ici au mois de juin 2022. Il est précisé que tous les dossiers relatifs aux doubles loyers ont été traités et analysés. Il résulte que le montant effectif est nettement inférieur à la provision de CHF 283'000 qui avait été constituée pour la période 2017-2020 puisque le montant à verser à la facture sociale est à ce jour estimé à CHF 46'000. Pour ce qui est ensuite du contentieux, une partie du travail doit encore être faite. Il est toutefois fait mention d'une indemnité forfaitaire d'un peu moins de CHF 800'000 versée au Canton lors du bouclage des comptes 2020.

La sous-commission est ensuite informée qu'un accord a été passé avec FMS pour le deuxième emprunt structuré DEPFA. Une indemnité de CHF 4'105'000 (intérêts courus compris) a été payée, ceci ayant un impact final de CHF 2'750'000 sur les comptes 2021. Il est précisé que le coût de l'indemnité de sortie s'élève au final à CHF 3'800'000. Pour terminer, il est annoncé que le coût global des emprunts structurés, qui fera l'objet d'une communication officielle, sera connu le 23 mai 2022.

Un commissaire demande si l'emprunt de remplacement a été conclu. Il est expliqué qu'un emprunt avec intérêts négatifs a effectivement été conclu pour six mois. Il est précisé qu'au vu de l'instabilité actuelle des marchés financiers, la Ville se laisse du temps pour effectuer une analyse plus poussée et déterminer en temps opportun s'il est judicieux de s'engager sur du long terme.

La cheffe du Service des finances informe ensuite la commission, qu'à la demande du Service des communes, la Ville a dû transférer la participation Viteos (CHF 67 millions) du patrimoine financier au patrimoine administratif. Il est relevé que ceci aura un impact négatif sur les indicateurs financiers, notamment ceux relatifs à l'endettement. Un commissaire demande si cela aura un impact négatif sur les emprunts. Il est répondu que, malgré le fait que la situation de la Ville ne soit pas bonne en termes de rating, elle reste fiable sur les marchés financiers. Il est précisé qu'il est en outre toujours difficile de déterminer si l'augmentation des taux est due à la situation de la Ville ou à l'évolution du marché.

Il est demandé des compléments d'information concernant les pertes réalisées sur les terrains du patrimoine financier. La cheffe du Service des finances mentionne qu'il s'agit d'une augmentation de la provision pour risque de pollution.

610 / Contributions

Pour ce qui est des revenus fiscaux, il est relevé que l'impôt sur les frontaliers avait largement été sous-estimé et que les effets de la Covid-19 avaient quant à eux été surestimés lors de l'établissement du budget 2021. Il est précisé qu'il est malheureusement difficile de différencier l'impact du dernier volet de la réforme fiscale (diminution du splitting) intervenu au 1^{er} janvier 2021 de l'impact de la Covid-19.

Un commissaire relève qu'il serait intéressant pour la Ville d'avoir une donnée relative à l'appauvrissement de la population ou, à défaut, de connaître le revenu médian de celle-ci. La cheffe du Service des finances répond que cette analyse n'a pas encore été faite.

Un commissaire souligne l'augmentation du nombre des frontaliers. Il demande où en sont les discussions avec la France pour ce qui est des rétrocessions. Il est répondu que le dossier est pour l'heure en stand-by au niveau cantonal.

Le rapporteur de la sous-commission
Jean-Pierre Brechbühler

Rapport de la sous-commission des comptes 2021

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Pierre-Alain Borel	PS
	Monsieur Christian Piguet	Les Verts
	Monsieur Maël Iseli	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 28 mars 2022 en présence des personnes suivantes :

- M. Théo Bregnard, conseiller communal
- Mme Esther Basse, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Gaëlle Poggiali, responsable finances et administration (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et cohésion sociale
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles
- Mme Sylvie Béguelin, directrice des bibliothèques et archives
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire
- M. Xavier Huther, directeur du Muzoo et administrateur du dicastère
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère accueille les trois commissaires et leur donne quelques indications sur le déroulement de la journée.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)

En préambule, il est évoqué la crise sanitaire et son impact sur les comptes, notamment concernant le soutien aux élèves en difficultés ainsi que la crise ukrainienne qui va générer l'accueil de nombreux élèves allophones.

Il est relevé que la situation concernant les camps de ski n'a pas été simple à gérer, mais avec finalement un bilan positif et des retours de parents satisfaits suite aux activités de remplacement.

Il est mentionné que les chorales ont repris leurs activités, ainsi que les cours de danse pour le bal de clôture qui aura lieu le 30 juin 2022.

Trois projets sont évoqués. Tout d'abord, "Ma journée à l'école" dont le but est d'organiser une journée continue en proposant des activités sportives en plus des repas de midi et des devoirs effectués dans une structure parascolaire. Le deuxième projet est un projet de rénovation de l'aula des Forges (qui a plus de 50 ans) qui implique une amélioration thermique et phonique afin de pouvoir l'utiliser pour les activités scolaires et favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite. Enfin, il est mentionné le projet Oasis junior, soit une classe de remédiation pour les élèves de 2e à 6e année, située au collège de la Citadelle, qui a pour ambition de favoriser l'estime de soi, mais aussi de renforcer l'apprentissage des codes pour fonctionner dans le cadre scolaire.

En ce qui concerne l'accueil d'élèves ukrainiens, il a été décidé de répartir les enfants dans les classes ordinaires en organisant des ateliers de français intensifs, deux fois deux heures par semaine, ainsi que d'autres mesures qui permettent d'améliorer le processus d'accueil de tous les élèves allophones primo-arrivants, quelle que soit leur origine. On peut citer la traduction des brochures scolaires dans différentes langues et le développement des ateliers de visite de La Chaux-de-Fonds. La volonté étant évidemment de répondre à la crise et de permettre à ces élèves de s'intégrer au mieux dans l'école et la société.

Un commissaire relève le choix qui a été fait d'engager un enseignant n'ayant pas l'ensemble des titres requis dans une classe de soutien, ce qui a fait réagir le canton : quelle est la marge de manœuvre que se donne l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds par rapport au canton ?

Suite à cette question sur la marge de manœuvre de l'école de La Chaux-de-Fonds par rapport au Canton, il est rappelé que la répartition entre le Canton et la Commune se monte, respectivement à 45% et 55% des dépenses. Depuis quelques années, le canton s'est retiré de certains financements ; de son côté, la Ville cherche aussi des financements extérieurs pour certains projets spécifiques comme l'exemple des classes Pro (classe TE+) où la direction de l'école est allée chercher des subventions au niveau de l'AI.

Il est constaté que le canton, et plus particulièrement l'Office de l'enseignement spécialisé, a du mal à prendre en compte l'augmentation des besoins particuliers des élèves pour favoriser une plus grande inclusion des élèves en difficulté, souhaitée par tous. Il est mentionné la pénurie d'enseignants spécialisés : il est très compliqué de trouver des personnes pour les classes OASIS de sorte que l'on doit engager des personnes qui n'ont pas de formation de base d'enseignants, mais qui ont les prérequis pour pouvoir entrer en Master en enseignement spécialisé, notamment des éducateurs. Ils sont engagés sous convention de formation et doivent acquérir le titre dans un délai défini.

Suite à une question sur le compte 420 "*Subv. org. Privées à but non lucratif*", il est répondu qu'il s'agit de subventions aux écoles spécialisées comme les Perce-Neiges ou la Fondation Sandoz. Il s'agit donc de subventions qui sont allouées aux élèves qui devraient être à l'école obligatoire, mais qui sont placés dans ces écoles spécialisées.

La direction relève que, durant la crise sanitaire, elle a dû engager de nombreux remplaçants pour lesquels l'école a reçu d'importantes subventions et APG. Globalement, l'exercice présente un dépassement de CHF 606'470.-, dont CHF 300'000.- résultant d'une écriture transitoire qui a été demandée par le service des finances, concernant notamment des frais liés aux bâtiments. Il est également relevé une dépense supplémentaire répondants aux besoins mentionnés précédemment (heures de soutien supplémentaires par des ASE).

Le budget global de l'école se situe aux alentours de 62 millions : sur cette somme, certaines différences entre le budget et les comptes s'expliquent par la gestion de l'entier du cercle scolaire : le mécanisme concernant les communes partenaires (les Planchettes, la Sagne, Brot-Plamboz et les Ponts-de-Martel) étant complexe (écolages, compensation des sous-effectifs visant à conserver les classes dans ces villages, etc), les estimations sont ainsi difficiles à effectuer.

Suite à une question concernant un dépassement d'un montant de CHF 35'000.- concernant le changement d'imprimantes, il est répondu qu'il résulte

d'un changement des modèles de cartouches qui sont plus chers, mais qui ont une durée de vie plus longue, de sorte que le budget va se lisser.

490 / Service de l'intégration et à la cohésion sociale

La déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale, a commencé son activité en décembre 2021. Elle salue l'initiative du Conseil général et Conseil communal d'avoir créé ce poste. Elle n'a pas de commentaire spécifique sur les comptes, si ce n'est que les montants prévus au budget ont servi au versement d'une subvention favorisant l'intégration des communautés étrangères et à l'aménagement du service, dans le sens d'une politique d'accueil.

Le service d'intégration doit être un service pilote et pionnier dans le domaine de l'accueil avant d'étendre ses démarches et réflexions à d'autres services, notamment ceux qui sont en contact direct avec les usagers, en particulier le futur service à la population. Un concept d'intégration est actuellement élaboré pour le Conseil communal qui pourra le faire sien, agrémenté d'un plan d'action. Elle rappelle qu'un tiers de la population chaux-de-fonnnière est issue de la migration et qu'il convient de mettre en place des mesures afin d'assurer leur pleine participation, à commencer par les communautés africaines qui sont une des principales communautés étrangères de notre Ville.

Pour 2022, l'idée est de poser les grandes orientations du Conseil communal en matière de valorisation de la diversité et d'inclusion, dans l'idée de favoriser l'accueil des personnes migrantes, mais aussi de renforcer cette ouverture des institutions, dans le sens d'une administration communale consciente et fière de sa diversité. D'autre part, il s'agira d'appuyer les personnes migrantes dans leur processus d'intégration. La responsabilité est donc conjointe, celle de l'administration et de la société d'accueil de manière générale, ainsi que celle des personnes directement concernées. Un des principes fondateurs de toute politique d'intégration est la réciprocité. Il est nécessaire d'œuvrer sur les deux plans.

La Ville travaille en étroite collaboration avec le COSM qui a jusqu'ici joué un rôle important en matière d'intégration. La Chaux-de-Fonds peut néanmoins se positionner sur des domaines de proximité, en particulier l'école et nos institutions culturelles ou sportives. Là aussi, il s'agit d'œuvrer de manière proactive, de favoriser l'accueil et d'ouvrir à la diversité. Dans le prolongement de la Feuille de route pour une administration exemplaire en matière de diversité dans laquelle La Chaux-de-Fonds s'engage aux côtés du Canton, il s'agit d'être actif sur 3 trois plans : l'accessibilité, la

communication et le recrutement. Tous ces projets se veulent très transversaux et concernent l'ensemble de la population et pas uniquement les migrants.

Le chef du dicastère soulève l'implication de la déléguée à l'intégration pendant la Semaine d'actions contre le racisme à laquelle elle a largement participé et qui a permis de s'interroger sur les questions de racisme institutionnel et systémique.

Suite à une question sur la situation des ressortissants ukrainiens, il est répondu qu'un comité de pilotage a été créé incluant différents services notamment l'école obligatoire, le contrôle des habitants, le service des bâtiments et du logement, le service de la jeunesse, le service de la santé, le service des sports ainsi que le service de la communication. Coordonnée par le service de l'intégration, la situation ukrainienne permet d'appuyer l'élan de solidarité de la population et de mettre en place un laboratoire de la politique d'intégration dans notre Ville.

500 / Service des affaires culturelles

Le chef de dicastère évoque l'impact sérieux qu'a eu le Covid sur le service des affaires culturelles dont la mission principale, outre la définition d'une politique culturelle, consiste à distribuer des subventions pour la production de spectacles dans un contexte très perturbé (annulations, reports, accessibilités sanitaires...).

Le délégué aux affaires culturelles constate que les comptes 2022 présentent un léger dépassement par rapport au budget. Celui-ci s'explique principalement par la perte de recettes consécutives à l'annulation de la Fête de Mai (comptes 425 et 447) ainsi que par la diminution des prestations de billetterie (compte 424) ; ces deux phénomènes sont directement liés aux contraintes sanitaires imposées par les dispositifs de lutte contre la pandémie. Les économies réalisées dans les charges de personnel sont expliquées par le transfert du poste consacré à l'administrateur du DICl du centre 500 (AC) vers le centre 511 Muzoo. Le dépassement constaté dans les charges de fonctionnement s'explique quant à lui par le transfert du poste consacré au lancement du projet Capitale culturelle suisse des comptes 36 vers les comptes 31 pour une imputation comptable juste et cohérente.

Le chef de dicastère ajoute que le service des affaires culturelles n'a pas vocation à être rentable, néanmoins en soutenant les activités culturelles, il entraîne évidemment de nombreuses retombées économiques et sociales pour l'ensemble de la collectivité. C'est dans ce sens que le Conseil

communal a accordé deux crédits supplémentaires, l'un pour La Plage des Six Pompes et l'autre pour les animations de la Place du Marché. Il s'agissait de maintenir autant d'activités culturelles que possible entre deux vagues pandémiques difficiles.

Les commissaires demandent quelques précisions sur la stratégie du service relative au montage du projet de Capitale culturelle suisse. Le chef de dicastère et le délégué aux affaires culturelles insistent sur l'importance du projet pour l'attractivité et le dynamisme de la ville ainsi que sur les profondes améliorations que ce projet peut apporter dans les milieux culturels bien après 2025. La stratégie poursuivie consiste essentiellement à s'appuyer sur l'existant tout en déployant de plus solides synergies entre les acteurs culturels, en réalisant quelques investissements capables de débloquent des situations devenues contraignantes (manque de locaux, rafraîchissement des parcs de matériels techniques) et en relançant une politique de mobilisation des publics (décentrage de l'offre vers les quartiers périphériques, coordination des programmations pour instaurer des régularités et des grands rendez-vous plus lisibles, amélioration de la communication).

Le chef de dicastère affirme que ce projet devra être soutenu à l'échelon national et cantonal afin qu'il puisse déployer toute son envergure. Le Canton a déjà accordé un soutien important au titre des Projets de Transformation afin d'accompagner l'Association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse, nouvellement créée, dans le montage effectif du projet et dans la recherche de financements. Pour le chef de dicastère, le projet et l'investissement demandé à la Ville de La Chaux-de-Fonds seront – en tout état de cause – dimensionnés à la hauteur des financements extérieurs obtenus.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

L'année 2021 a été à nouveau particulière en raison de la crise sanitaire. Même si la bibliothèque est restée ouverte tout au long de l'année, la fréquentation a été nettement moindre, notamment en raison de l'obligation de présenter le certificat sanitaire. De plus, les quelques animations qui n'ont pas été annulées n'ont pas obtenu le succès escompté. Les usagers et les usagères ont hésité à revenir dans les espaces publics fréquentés.

Plusieurs projets ont été concrétisés. La brochure commune aux Bibliothèques de la Ville et des Jeunes, présentant l'agenda des manifestations, a été enfin finalisée par un atelier de graphisme du lieu pour

le programme 2022. Sous la forme d'un leporello, elle concentre les informations culturelles des deux sites.

Le centre archivistique et patrimonial (CAP) destiné à rassembler le patrimoine archivistique de la Ville ainsi que les Archives de l'Etat dans les anciens entrepôts COOP est en cours de définition. Le cahier des charges du concours d'architecture a été abondamment travaillé par toutes les parties pour arriver à un projet consensuel. Les combles du 4^e étage du Collège industriel seront réaménagées pour l'accueil du Centre de numérisation selon un nouveau programme architectural avec lucarnes au nord et tuiles solaires sur le toit. La commission de l'urbanisme a demandé des modifications afin de préserver l'esthétique de ce bâtiment historique. Ces investissements préfigurent le projet d'intégration de BJ Ronde dans le collège industriel.

Le catalogue a été migré dans le nouveau système ILS RERO en juillet. Tous les collaborateurs et les collaboratrices ont été sollicités pour les tests et la correction des nombreux bugs. L'un des principaux d'entre eux était lié à l'encaissement des amendes. Le personnel a dû se montrer souple. Il y a eu un certain manque à gagner, mais toutes les factures en cours ont pu être révisées. La situation a été assainie.

L'acquisition de documents a été moindre en raison du report des sorties de livres de nombreux éditeurs. L'année à venir devrait permettre un retour des achats à leur niveau antérieur.

Les frais informatiques ont été ventilés au sein des services de la ville afin de permettre aux chef-fe-s de service d'avoir une vision plus concrète des dépenses. Les factures sont toujours gérées par le SIEN et par le dicastère de l'économie.

Suite à une question sur l'engagement d'apprentis à la BV et à la BJ, il est répondu que la situation est plutôt stable. Un apprenti spécialiste en photographie a été engagé. L'année prochaine, un apprenti relieur devrait également rejoindre l'équipe.

Il est relevé la qualité des projets engagés par la directrice. Elle en est vivement remerciée et les commissaires espèrent que cette ligne soit poursuivie par la suite.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Les problèmes rencontrés à la BJ, en lien avec la pandémie, ont été similaires à ceux de la BV. Les animations et les accueils de classe ont été maintenus dans la mesure du possible, mais le budget lié aux prestations services de

tiers n'a pas été complètement utilisé. Le système informatique a également été changé. L'impact du bug en relation avec l'encaissement est moindre puisque la BJ n'est pas soumise au même règlement sur les retards.

505 / Archives de la Ville

Le projet de centre archivistique et patrimonial est évoqué. Les relations au sein de l'équipe de projet sont très bonnes. Dans ce cadre, une nouvelle organisation a été décidée entre les Archives de la Ville et le secteur des archives privées de la BV, avec le partage du poste de responsable. Cette évolution permettra de mieux gérer les besoins pour les deux services patrimoniaux au moment de la réalisation des travaux. Cela a induit un déplacement de charges en personnel qui se traduit dans les comptes de ce service.

En vue du futur déménagement des fonds, une réflexion est en train de se faire pour savoir comment les archives seront conditionnées et nettoyées. Un recollement est prévu afin de calculer les besoins en matériel et en prestations de nettoyage et/ou de restauration. Le montant final sera demandé en marge du crédit de réalisation. Les sommes adjudgées à la numérisation, la restauration et aux civilistes sont d'autant plus utiles pour déjà entamer la démarche.

510 / Services généraux des musées (SGM)

Il est indiqué que l'année 2021 a été une année de transition sans événement particulier. Le seul dépassement, par ailleurs compensé, concerne la mise à jour d'une centrale de détection incendie dans l'un des dépôts mutualisés.

À relever que le service est par contre très occupé par la fin du chantier MUZOO, sur l'aspect de l'électricité, notamment.

511 / MUZOO – Secteur muséal

En préambule, il y a lieu de prendre note que les Institutions zoologiques sont renommées MUZOO. Le centre 511 / MHNC devient 511 / MUZOO – Secteur muséal : Le centre 515 / Zoo du Bois du Petit-Château s'appelle désormais 515 / MUZOO – Secteur zoologique.

L'année 2021 a été une année chargée en terme de fonctionnement puisqu'il était nécessaire de continuer de travailler sur le projet architectural, sur la scénographie tout en continuant à vider les locaux de la Poste qui devront être libérés 31 juillet 2022. En raison de la crise sanitaire et de quelques

problèmes sur le chantier (électricité notamment), les travaux architecturaux ont pris un certain retard, tout comme les recherches de fonds. Ainsi, l'ouverture a été reportée à fin 2022.

Cela étant, outre la rénovation du bâtiment, la conception de la scénographie avance extrêmement bien. Encore une fois, la pandémie a provoqué une hausse des coûts et une certaine retenue des donateurs. Les recherches de fonds sont toujours en cours et une réponse de la Loterie Romande est attendue dans les semaines à venir.

512 / Musée d'histoire (MH)

Le conservateur souligne l'importance de l'obtention par le Musée d'histoire du label Culture inclusive de Pro Infirmis, ainsi que le soutien financier du canton à ses projets de médiation. Enfin, les collections ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Ainsi, plus de 500 documents papier ont été restaurés et ont intégré les réserves du musée.

L'ancienne salle 12, qui concluait le parcours de l'exposition permanente, est désormais utilisée pour accueillir des projets temporaires. Actuellement, on peut y découvrir une œuvre de l'artiste Romain Bévierre qui laissera sa place dans les prochains jours à un projet du COSM, du centre Durrenmatt et entouré de l'université populaire africaine ("L'épidémie virale en Afrique du Sud" illustrée). Grâce à ce projet, le MH a pu s'inscrire dans le programme de la "Semaine d'actions contre le racisme".

Le MH a continué ses efforts de communication digitale, sur la lancée du travail entrepris durant la pandémie. Ce travail demande énormément d'efforts, puisqu'il faut créer du contenu, le mettre en forme puis le diffuser. Cependant, il a été essentiel afin de toucher le public pendant la fermeture du musée et permet aussi d'élargir l'audience du MH. Le nouveau site internet du Musée d'histoire devrait être lancé au mois de mai 2022.

Suite à une demande concernant le nombre et le type des entrées, il est répondu qu'il y a eu 6000 entrées, malgré une fermeture totale au public d'une durée de 2 mois et de plusieurs mois avec des restrictions sur les visites guidées et les événements organisés. Concernant le public, les classes représentent une part importante avec 82 classes (celle de la ville et extérieur confondu) alors qu'il y en avait eu 65 en 2020. En raison de la crise sanitaire, le nombre de visiteurs étrangers a évidemment fortement baissé. Cette baisse a été contrebalancée par une affluence importante de visiteurs venant de la Suisse-allemande. La diversification du public a permis d'augmenter la

part de public payant, ce qui a permis de dépasser les recettes prévues au budget.

Compte tenu de la nécessité de refaire l'étanchéité du MIH, le projet du parc des musées est évoqué. Il consiste à créer une liaison entre le MH et le MIH et de repenser le parc afin qu'il devienne un écrin pour les Musées avec un café qui devrait servir à l'ensemble des musées. Concernant le projet du café des musées, il a été imaginé au rez-de-chaussée du MH afin de créer un lieu d'accueil en utilisant des espaces existants qui s'y prêtent pleinement. Ils sont modulables et permettent de répondre à une demande fluctuante, afin de pouvoir accueillir des groupes, mais aussi d'avoir une structure plus petite quand c'est nécessaire. Ce projet devrait être présenté pour 2023.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

2021 a été une année rassurante par rapport à 2020 puisque le programme a pu être maintenu, excepté la présentation des nouvelles acquisitions qui a dû être annulée. Par contre, le programme de visites, les sorties, les manifestations importantes comme le Prix Gaïa et la bourse horlogère ont pu être maintenues.

Concernant la fréquentation, elle a été très bonne malgré deux mois de fermeture. Pendant le reste de l'année, il y a eu beaucoup moins de visites guidées. L'exposition *Transmissions*, réalisée avec le musée du Temps de Besançon, sur le patrimoine immatériel horloger inscrit à l'Unesco a bien fonctionné même si la situation sanitaire a péjoré son caractère binational en raison des difficultés à traverser la frontière. Sont à relever encore en 2021 une exposition commune au Parc des musées à l'occasion des 10 ans de la Nuit de la Photo et une exposition avec TSM, qui fêtait son 100^e anniversaire. Concernant une question sur le partenariat financier, il est répondu que TSM avait approché le MIH pour créer une exposition historique sur les marques fondatrices de TSM. Une mise en vitrine a été faite des 17 marques impliquées.

Le MIH a été innovant sur le plan de la médiation durant la pandémie en initiant une nouvelle démarche de présentation d'ateliers pédagogiques dans les classes du canton. Compte tenu de son succès, cette belle expérience va être poursuivie.

Sur le plan financier, il est indiqué que la crise sanitaire a engendré une diminution de dépenses et également limité un certain nombre de recettes avec, au final, un équilibre. Au niveau du personnel, il y a eu moins de visites guidées, moins de service civil et moins de stages. À relever que les bons

résultats en termes de fréquentation permettent de dépasser les objectifs budgétaires des recettes des entrées, mais que celles de la boutique demeurent très inférieures à la "normale", en raison de la moindre proportion de visiteurs étrangers.

Suite à une question sur les acquisitions, il est indiqué que malgré une politique très active en la matière, il est nécessaire d'être assez restrictif pour que la collection demeure exemplaire et que son accroissement n'engendre pas des coûts d'entretien et de stockage démesurés à long terme.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Le musée a été fermé une partie de l'année en raison de la situation sanitaire. Néanmoins, l'année 2021 fut excellente du point de vue de la variété et de la qualité des activités qui ont été menées. Quatre axes principaux peuvent être dégagés.

Le premier, le plus visible, est le travail des expositions. Neuf expositions et trois réaccrochages des collections ont été inaugurés durant l'année et ont rencontré un important succès. Le musée a observé une augmentation des visiteurs par rapport à 2019 malgré les périodes de fermeture. Plus important en terme de rayonnement de la ville, les expositions furent très largement suivies dans la presse et par les institutions, y compris à l'étranger.

En ce qui concerne les publications, le musée a édité deux catalogues. Il a également commencé le travail sur la réédition augmentée du livre sur le Style sapin, à paraître en avril 2022. Ce livre très attendu est onéreux à réaliser et il était important d'en répartir les coûts entre partenaires et sur différents exercices.

Afin de permettre une meilleure consultation des livres publiés – et vendus – par le musée, le hall d'entrée a été réaménagé. L'éclairage a été repensé et une banquette, discrète mais confortable, court maintenant tout le long des murs. Cela permet de retenir les visiteurs plus longtemps dans ce hall et s'est traduit par une augmentation des ventes à la boutique. Il est rappelé que ce musée est bien identifié par les connaisseurs comme étant l'un des plus beaux musées de Suisse.

Un autre axe sur lequel le musée a commencé à travailler en 2021 est son positionnement stratégique en tant que leader d'opinion dans son domaine. Ses actions en faveur des résidences d'artistes ont connu un franc succès. De nombreux artistes se sont manifestés, la presse les a relayées de manière importante et plusieurs musées de toute la Suisse s'en sont ouvertement inspirés. Un appartement inoccupé à la rue des Musées 24 a pu être mis à

disposition d'artistes, soit pour des résidences, soit pour des montages d'exposition. D'autres projets seront élaborés à l'avenir, toujours dans l'optique de favoriser le rayonnement et l'attractivité de la ville grâce aux retombées vertueuses d'un enrichissement culturel.

515 / MUZOO – Secteur zoologique

L'année 2021 a, à nouveau, été intense. L'équipe a été malmenée avec plusieurs arrêts maladie ou accident de longue durée.

Évocation aussi d'une importante augmentation du prix des denrées alimentaires, de l'électricité et du gaz. Malgré cela, les travaux d'entretien et de modernisation du Zoo se sont poursuivis. De nombreux projets sont en planification, notamment au niveau de l'enveloppe du vivarium et la mise aux normes du dernier pavillon (Crocodiles nains de l'Afrique de l'ouest), la construction d'une nouvelle volière (mise aux normes) pour les grands rapaces et la réaffectation de l'ancien enclos des ours. Enfin, des difficultés sont évoqués concernant la fontaine ludique et sa mise aux normes qui sera probablement retardée.

Concernant la fréquentation, il est mentionné 155'000 visiteurs malgré 56 jours de fermeture COVID.

560 / Cultes

Le chef du dicastère rappelle que les prestations que la Ville doit fournir aux églises sont fixées par un arrêté du Conseil d'Etat et un concordat. Schématiquement, elles correspondent aux prestations fournies par les communes lors de la séparation de l'Etat et de l'église en 1943.

Récemment, nous avons reçu l'église catholique chrétienne qui pensait ne pas être traitée au même titre que l'église catholique romaine. Or, d'une part, le libellé des comptes est bien juste puisque l'on parle d'église catholique (qui englobe les catholiques romains et les catholiques chrétiens), d'autre part nous sommes tenu d'appliquer l'arrêté du Conseil d'Etat qui prévoit précisément les contributions pour chacun.

Depuis quelques années, on constate un changement profond dans la composition religieuse de la population puisque les Chaux-de-Fonniers sont aujourd'hui majoritairement catholiques, devant les protestants et ceux qui se déclarent sans confessions. Le nombre de musulmans augmente légèrement. Les Israelites quant à eux poursuivent la baisse tendancielle.

À la question de la différence entre le budget et les comptes pour la paroisse protestante, il est répondu qu'elle concerne la conciergerie du Grand Temple.

Nous sommes tenus de mettre chaque année les mêmes montants en application de l'arrêté du Conseil d'Etat, mais comme le Grand Temple n'est employé que 5 ou 6 fois par année pour les cultes à Noël, à Pâques, etc, la conciergerie reste minime.

L'administrateur des infrastructures confirme que ce sont les concierges de la Ville qui font cette conciergerie.

Concernant la reprise du Grand Temple par la Ville, le chef du dicastère explique qu'il a rencontré une délégation de l'église protestante et que les réflexions dans ce sens se poursuivent. Jusqu'à présent les conditions de remise du Grand Temple étaient trop contraignantes pour qu'on puisse imaginer une utilisation qui ait du sens.

Il est également évoqué que les communautés religieuses sont dans une situation financière difficile, malgré certains biens fonciers pour certaines.

Le chef du dicastère estime cependant que d'ici peu ces communautés devront réfléchir et trouver des solutions pérennes car leurs dépenses ne sont généralement plus couvertes par des rentrées financières régulières.

Le rapporteur de la sous-commission
Pierre-Alain Borel

Rapport de la sous-commission des comptes 2021

Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Verts, rapporteure
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR
	Monsieur Karim Boukhris	POP

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 29 mars 2022 de 7h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- M. Aurèle Bula, président du Parlement des jeunes
- Mme Alma Diaz, co-trésorière du Parlement des jeunes
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- Mme Clotilde Delbruyère, responsable du Centre de santé scolaire
- M. Michel Villarejo, chef du service des sports
- Mme Nelly Sébastien, adjointe au chef de service – absente pour cause de maladie
- Mme Cristèle Segura, cheffe du service de la jeunesse
- Mme Joanna Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial
- M. Thierry König, commandant, chef du service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- M. Joël Tobler, chef du poste permanent, SISMN

- Mme Jessica Montlouis-Félicité, assistante administrative, SISMN

Introduction

Souhaitant la bienvenue aux participants, le chef de dicastère ouvre la séance en donnant quelques informations sur le résultat de l'exercice. Même si ce dernier est déficitaire (CHF -10.2 Mio), le montant est moindre par rapport à celui budgétisé, ce qui a permis de faire quelques amortissements ainsi que de réduire le montant prélevé dans la réserve de la politique conjoncturelle.

115 / Parlement des jeunes

La subvention versée par la Ville permet au Parlement des jeunes (PJ) d'établir son budget et de déterminer les montants alloués aux trois principaux axes d'activité. En 2021, ceux-ci ont été répartis de la manière suivante :

- Frais de fonctionnement, CHF 967.55
- Projet internes, CHF 3'840.-
- Projets externes, CHF 9'347.80

Le différentiel par rapport à la subvention allouée résulte du solde restant des exercices antérieurs. Trois groupes de travail (GT) ont travaillé sur un nombre important de projets, citons notamment :

- **GT — communication** : création de la chaîne Youtube.
- **GT – débats et politique** : table ronde, débats avant chaque votation.
- **GT – événementiel** : Spot Festival, Exposition "Jeunes vs Homophobie 2.0", tournoi Fifa etc.

L'abaissement de l'âge (14 ans) à partir duquel les jeunes peuvent en être membre suite à la révision en 2021 du règlement du PJ a été bien accueilli. Pour aller à la rencontre de jeunes, notamment hors cursus académique, les événements liés à la musique ou les réseaux sociaux sont les meilleurs vecteurs. À ce propos, le PJ organisera la prochaine Silent Party de la Fête de mai. En 2022, le PJ se chargera également de l'organisation de la

Conférence des Parlements de Jeunes, offrant ainsi une belle visibilité à la Ville.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

En préambule, il est indiqué que l'année 2021 a nécessité d'importantes ressources en raison de la Covid-19, notamment celles du chef de service dans le cadre de la conduite de l'OCRg (164 séances).

Les échanges avec le Canton sur la réforme en matière de santé sexuelle se poursuivent. L'objectif recherché étant d'avoir un répondant cantonal en fonction des prestations avec une certaine cohérence financière. Les trois entités que sont les Centres de santé sexuelle- planning familial des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Générations Sexualité Neuchâtel devront s'entendre sur la répartition des missions.

Concernant la contribution du Canton et du Locle (équipe de 1.65 EPT), il est indiqué que le Canton subventionne à raison de 50% du déficit des consultations grossesses. Sur le 50% restant, Le Locle subventionne 25%.

L'augmentation durant l'année de l'affluence (+100) et des dépistages IST a eu un impact sur les comptes. Les dépenses chiffrées dans les comptes *Matériel médical* et *Prestations de service de tiers* totalisent près de CHF 30k qu'il faut toutefois mettre en relation avec les recettes de CHF 38k enregistrées dans le poste *Prestations de services et taxes*. Pour des prestations plus couteuses qui ne pourraient pas être payées par les consultant·e·s telles que la pilule ou la pose d'un stérilet, il est indiqué qu'un fonds géré par la Ville peut également être sollicité.

482 / Centre de santé scolaire

Les travaux liés à l'organisation du dépistage dentaire se sont poursuivis et ce dernier continuera à se faire dans les collèges même après la résiliation du mandat liant la Ville au cabinet dentaire (Serre 14). Sur les 14 médecins dentistes contactés, 12 se sont montrés intéressés et seront reçus avant le démarrage dans les collèges. La difficulté a consisté à trouver un prophylaxiste dentaire pour l'élaboration des contenus. Pour rappel, l'arrêté cantonal spécifie cette exigence pour les élèves de la 2^e à la 5^e, le centre a cependant élargi cette action pour les 6^e et les 8^e car c'est durant cette période qu'on dénombre le plus de caries.

Enfin, une nouvelle infirmière intégrera l'équipe de 0.75 EPT à partir du 1^{er} mai prochain. Durant toute la période, il est relevé que la priorité du centre a été de conserver le lien avec les familles, les enfants et la population.

483 / Centre d'orthophonie

Le Centre d'orthophonie dénombre 150 enfants en liste d'attente. Plusieurs solutions pour gérer la liste d'attente ont été mises en place ; consultations brèves pour les petits jusqu'à 3 ans, vérification systématique de tous les signalements, vérification de l'urgence avec les parents et les médecins et diverses réorientations en attendant le bilan.

Dès lors qu'un bilan est établi, il faut compter 2 à 3 mois avant le début du traitement, ce délai est stable depuis 5 ans. Afin de proposer des prestations de groupe, il est nécessaire de pouvoir disposer de locaux adaptés. À l'évidence, le déménagement du centre prévu en 2024 permettra de proposer ce type de prestations plus largement. En outre, il est indiqué qu'une augmentation des signalements venant principalement de l'école semble avoir lieu, liée vraisemblablement à la pandémie de la Covid-19.

520 / Service des sports

Un tour de présentation est effectué pour le nouveau chef de service, entré en fonction le 1^{er} mars 2022. Au vu des projets à venir, sa connaissance des infrastructures apporte une réelle plus-value. La rénovation du site des Mélèzes a occupé le service de manière importante durant l'année, les travaux se poursuivent avec notamment une réflexion approfondie en vue d'optimiser la rénovation en regard des deux installations, piscines et patinoires. Cela concerne notamment les aspects énergétiques et le flux des visiteurs.

S'agissant du compte *Subv. organis. Privées but non lucratif*, il enregistre les montants liés à la taxe sur les spectacles des abonnements du HCC et FCC. Bien que prélevée sur les billets, cette taxe n'avait pas été perçue lors de la vente des abonnements.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

En lien avec la remarque du compte *Entret. Machines-app. Véhic.-équip.-outil*, il est indiqué que les dommages causés par les clubs sur les véhicules loués sont refacturés.

Dans ce centre, un amortissement supplémentaire sur le patrimoine administratif a pu être effectué en prévision des rénovations des installations vieillissantes du site. Des projets avec des investissements importants pour ce terrain de plus de 80'000m², sous forme d'un partenariat, sont en discussion. La réflexion porte également sur la valorisation des disciplines pratiquées dans le centre sportif, de manière plus large.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Le dépassement du poste *Biens, services, autres charges exploit.* est lié à l'état des installations. D'autres travaux importants sont prévus dans les investissements en 2022, notamment pour renouveler les équipements de traitement d'eau de la piscine Numa-Droz. Le système qui sera installé (chlore en granulé) sera identique à celui prévu dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine des Mélèzes. Une analyse du béton du fond mobile s'effectuera prochainement en prévision des travaux d'étanchéité budgétisés.

Un commissaire regrette que les travaux y afférents ne puissent pas être planifiés de manière anticipée, notamment pour que les dépenses soient listées en tant qu'investissement et non imputées dans les comptes de fonctionnement.

Un état des lieux exhaustif des installations sera effectué dans le cadre de l'élaboration du prochain rapport relatif à la politique sportive et des infrastructures. Actuellement, certains équipements doivent être remplacés dans l'urgence, la plupart après une durée de vie bien supérieure à la moyenne.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Les travaux relatifs à la rénovation de la piscine débiteront finalement après la saison 2022 en raison de délais supplémentaires liés aux marchés publics. Cela permettra comme mentionné plus haut de lier les projets piscine/patinoire de manière plus cohérente.

Les recettes des entrées sont inférieures aux prévisions en raison de la situation sanitaire et d'un été particulièrement froid et pluvieux. Un commissaire propose que le ratio entre prix d'entrée et prix effectif puisse être plus visible pour la clientèle, le but étant que chacun·e se rende compte des coûts réels qu'ils représentent pour la Ville.

La question d'un soutien fédéral via une fédération est également abordée, le dossier est entre les mains de la direction.

550 / Service de la jeunesse

La nouvelle cheffe de service, ancienne responsable du secteur parascolaire, a intégré sa nouvelle fonction le 1^{er} mars dernier, un tour de table de présentation est effectué. Son expérience au sein du service en regard des enjeux en lien avec les structures d'accueil sont des atouts indéniables pour le service qui dispose en outre depuis mars, d'un bâtiment, sis à la rue de la Serre 12, fraîchement rénové (salle, toiture, isolation, panneaux solaires).

À relever que les trois secteurs (préscolaire, parascolaire, animation socio-culturelle) dénombrent 24 apprenti·e·s ASE et 3 éducateurs·trices en formation EDE en emploi.

Grâce au soutien financier du SPAJ de CHF 22k (imputé par erreur dans le compte *Subv. org. Privées but non lucratif* au lieu de *Subventions cantons et concordat*, remarque corrigée), des activités spéciales hors murs ont pu être proposées durant l'été (cirque, parkour, spectacles, accrobranche...). La participation a été importante (120 personnes/jour en juillet et 190 personnes/jour en août) en collaboration avec les acteurs et actrices culturels·les de la ville. En août, à l'occasion des 10 ans des Streetdays, plus de 700 personnes se sont déplacées aux Anciens abattoirs. À noter également que deux camps de vacances ont été proposés aux enfants durant l'été et l'automne ainsi que l'organisation des vacances découvertes (accueil à la journée).

Le secrétariat s'est chargé de la vente de cartes vacances pour les 12-17 ans ; avec 325 cartes vendues malgré une météo maussade, on peut dire que cette offre a bien été accueillie et qu'elle répond à la demande. À relever que le secrétariat fait le lien entre les secteurs ; il est la porte d'entrée du public et travaille sur l'accueil des familles.

S'agissant du projet Haut'Boulot (partenariat avec Le Locle, le Service d'éducation de rue et Job Service), la demande de subvention à l'OFAS a pratiquement abouti pour une mise en route prévue en août 2022. Si la subvention est accordée, ce projet pourrait être viable durant 4 ans. Ce dispositif permettra aux jeunes d'accéder aux petits jobs via une plate-forme, favorisant et facilitant les échanges entre "employeurs" et jeunes.

551 / Accueil parascolaire

L'ouverture de la structure l'Annexe (40 places) en octobre a permis d'attribuer des places aux enfants sur liste d'attente dans le quartier nord. La demande pour les subventions fédérales est en cours de traitement à l'OFAS.

Diverses activités ont été proposées aux enfants tout au long de l'année, en lien avec des thèmes d'animation et des activités qui renforcent le lien social et le vivre-ensemble.

La séance d'information (nouveau) proposée aux familles des futur.e.s élèves de 1^{ère} année en novembre a généré passablement d'intérêt, une quarantaine de parents y ayant participé. L'exercice sera reconduit.

Pour ce qui est des *charges de personnel*, le dépassement est dû à l'augmentation du nombre de remplacements. En fonction de la durée de l'absence, le service peut faire appel à des vacataires (personnel interne payé à la prestation) ou proposer un contrat en CDMax, comme par exemple lors de congés maternité.

Comparativement à 2020, la perte sur débiteurs a augmenté en 2021 (CHF 6'842.35 contre CHF 3'649.05). Les exclusions d'enfants sont cependant rares et se font uniquement lorsque le travail d'accompagnement et les trois relances échouent. Les parents ont en outre la possibilité de contacter le service des finances lors de difficultés ou de s'acquitter des montants dus durant toute la procédure. Pour rappel, les barèmes sont déterminés par le Canton qui fixe le prix de l'accueil (journée complète préscolaire CHF 85.- contre CHF 50.-/60.- en parascolaire). Les parents contribuent à hauteur de 40% en moyenne des montants y relatifs en fonction de leur capacité contributive.

À noter que la loi sur l'accueil extrafamilial sera révisée dans les mois à venir sans toutefois connaître de date précise quant à l'aboutissement.

En parallèle, il est indiqué qu'un projet pilote d'école à journée continue "ma journée à l'école" (MAE) sera proposé pour la rentrée 2023. Ce projet est chapeauté par le Canton et conduit par l'EOCF et le service de la jeunesse.

Enfin, il est relevé que les solutions d'accueil le midi, à l'instar des Tables de midi, sont intéressantes pour plusieurs raisons : financières, du point de vue de l'encadrement, de la qualité des menus proposés et de l'autonomisation de l'enfant.

552 / Accueil préscolaire

Le secteur a poursuivi les projets en cours, dans un climat bienveillant et a pu faire l'acquisition de nouveaux jeux. Suite au départ à fin 2021 de la directrice après presque 15 ans d'activité, une nouvelle responsable du secteur préscolaire a été engagée.

S'agissant du taux d'occupation des crèches, il augmente légèrement depuis janvier 2022, la liste d'attente également (20 enfants pour août 2022). Ceci après les années 2020-2021 qui avaient vu une baisse en lien avec la pandémie.

Enfin, il est indiqué que le dépassement du compte *salaires du personnel* résulte de la situation sanitaire. Un pool de remplaçant-e-s pour soutenir les structures privées préscolaire a dû être mis en place. Le remboursement par les structures de ces coûts est comptabilisé dans le compte *Remboursements de tiers*, ce dernier enregistre un excédent de recettes.

870 / Défense incendie région

L'année 2021 est une année importante et marque le 20^e anniversaire du service. Une présentation des activités de ce dernier et des véhicules a pu être effectuée sur la Place du Marché avec des festivités quelque peu réduites en raison des restrictions sanitaires. D'autres changements organisationnels ont été opérés suite au départ à la retraite de l'administrateur ainsi qu'au sein de l'État-Major, en mettant l'accent sur la formation et la collaboration avec l'ensemble des partenaires, ceci au vu des dossiers majeurs en cours. Le chef de dicastère informe que suite au départ à la retraite du commandant à fin août prochain, il a été procédé à la nomination de son remplaçant.

La situation liée à la Covid-19 a été compliquée pour le personnel explique le commandant. En effet, ce dernier a vu sa planification faire l'objet de changements réguliers en raison des absences liées aux quarantaines ou isolements, engendrant une hausse des heures supplémentaires effectuées, sans possibilité de les compenser. Des retards au niveau de la livraison de pièces ou du matériel est également à relever.

Afin de fidéliser le personnel, plusieurs travaux ont été initiés, notamment avec la collaboration de l'HEG Arc pour définir les axes à prioriser en vue d'améliorer l'attractivité du service. Dans ce cadre, un questionnaire de satisfaction a été élaboré et transmis à l'ensemble du personnel. Les travaux se poursuivront encore cette année. La double fonction (sapeur-pompier et technicien ambulancier semble renforcer l'intérêt au travail. Par ailleurs, elle permet une économie annuelle de l'ordre de CHF 900'000.-.

L'augmentation des charges du personnel par rapport aux montants budgétisés est liée à la durée de formation des sapeurs-pompiers (1.5 ans Académie latine + 1 an au sein du service pour la formation de technicien ambulancier). En effet, les difficultés à recruter du personnel formé

contraignent le service à former et anticiper les départs de manière à assurer les missions avec un effectif au complet. Il est relevé que les changements opérés au niveau de la formation ont engendré un dépassement du compte *Formation métier* pour les raisons suivantes :

- Les coûts de formation de l'Ecole latine étaient répartis auparavant sur deux exercices (jusqu'en 2020 CHF 89'000.- répartis sur deux exercices à Genève contre CHF 65'000.- actuellement à Lausanne). L'entier de l'écolage des aspirants 2021 a été financé sur un seul exercice.
- Le rattrapage de la formation par quatre étudiant·e·s ; la formation ayant été interrompue durant une période.
- Les coûts d'hébergement. En effet, avec la covid-19, des chambres individuelles devaient être réservées.

Enfin, s'agissant des revenus de transfert, ceux-ci sont répartis de la manière suivante :

- Le compte *dédommagements cantons et concordats* enregistre la contribution de l'ECAP pour les professionnels. Les missions de secours sont mutualisées au niveau du canton (6.5 EPT) et les missions feu (comprenant les événements naturels) mutualisées au niveau de la région.
- Le compte *dédommagements communes* enregistre une hausse des recettes. Les versements effectués par les communes de la RDISMN sont calculés selon les unités de risque qui prennent en compte le nombre d'habitants, le nombre d'emplois ainsi que la valeur d'assurance des bâtiments. Celles-ci sont réévaluées annuellement par l'ECAP.
- Le compte *subvention des cantons et concordats* correspond au remboursement de CHF 72'403.60.- des équipements SPP et SPV par l'ECAP, sur la base du décompte annuel établi par le service.

871 / Service ambulancier

Il est rappelé que la formation d'un ambulancier ES s'effectue en 3 ans en cours d'emploi et que plusieurs types de contrats sont proposés, aspirant·e conventionné·e ou pas. La reconnaissance IAS, qui sera renouvelée en automne 2022, dépend notamment de la conformité des équipages ambulanciers. Le SISMN forme ainsi un nombre important d'étudiant·e·s afin de garantir des équipages en adéquation avec les critères requis. L'écolage est à la charge du Canton. Des solutions visant à faciliter les interventions ainsi qu'à éviter les charges sont recherchées, en privilégiant les évacuations

sanitaires par l'extérieur ou au moyen de brancards électriques. En outre, des cours de gainage (1h par semaine) sont également proposés.

Concernant le compte *Perte sur débiteur* qui voit un dépassement de CHF 49'472.50 par rapport au montant budgétisé, le service a effectivement constaté des difficultés dans les paiements. En moyenne, 10% des courses sont perdues. Nonobstant, il est toujours proposé des arrangements, notamment aux personnes à la retraite qui remboursent petit à petit.

876 / Service du feu

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

La gestion et le commandement pour les interventions se font au niveau cantonal. En 2021, une intervention dans le domaine chimique a nécessité une forte mobilisation du personnel volontaire, ce qui a un impact sur le compte *solde volontaires*.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre 880 constitue la part de la Ville. Grâce à une gestion rigoureuse, le coût par habitant est abaissé en 2022 à CHF 13.50.

890 / OPC Organismes. Protection Civile

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

La rapporteure de la sous-commission
Ilinka Guyot

Rapport de la sous-commission des comptes 2021

Dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

Composition de la sous-commission

Membres :	Mme Monique Gagnebin	PS
	(en remplacement de M. Karim Djebaili)	
	Monsieur François Perret	Les Verts,
	Monsieur Andy Favre	UDC, rapporteur

La sous-commission du DREPES s'est réunie le mardi 29 mars 2022 en présence de M. Patrick Herrmann, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DREPES et des chefs de services et administrateurs suivants :

- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines
- Centre 621 : MM. Pierre Studer, chargé de sécurité et Frédéric Brandt, adjoint au chargé de sécurité
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : MM. Jérémy Vögtlin (adjoint du chef de service) et Raphaël Perret (responsable administratif) pour la Sécurité publique
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures.

Introduction

L'année 2021, comme la précédente, a été impactée par la COVID-19 et l'ensemble des services a dû se réorganiser au fur et à mesure de l'annonce des décisions du Conseil fédéral.

205 / Forêts

Suite à la fusion du Locle et des Brenets, une nouvelle clé de répartition a été calculée du fait de l'augmentation des surfaces.

Le prix du bois est stable. Le bois de basse catégorie est utilisé pour le chauffage à distance de même que les grosses branches du bois destiné à être vendu.

La Ville ne possède pas une grande surface de forêts par rapport aux privés et il s'agit en majorité de forêts de protection de nos zones de captage d'eau.

620 / Service des ressources humaines

En 2021, différentes problématiques sont apparues dans divers services et les ressources humaines ont participé à leur résolution.

Les frais d'audit sont pris en compte dans le service concerné.

Toutes les charges d'assurances figurent dans les comptes du service mais elles sont ensuite réparties dans les services correspondants.

Les formations ont été impactées par la COVID-19 ; certaines ont cependant été tenues par visio-conférence mais le mode en présentiel reste privilégié car plus interactif. Un accent a été mis sur la prévention.

Des aides ont été touchées pour les personnes placées en quarantaine par un médecin ou selon décision des autorités, pour les personnes jugées vulnérables qui doivent interrompre leur activité professionnelle et pour les garde d'enfants (-12 ans), si la garde n'est plus assurée en raison de la fermeture de la garderie ou de l'école.

621 / Sécurité et santé au travail

Les comptes sont stables. Une économie dans les prestations de tiers / lutte contre les maladies a été réalisée. Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes qui se feront vacciner.

De grandes actions n'ont pas été entreprises en raison des restrictions dues à la COVID-19.

700 / Administration des infrastructures

Ce secteur a repris l'administration du centre funéraire.

708 / Service des espaces publics

L'année 2021 est comparable à 2020. Le plan d'urgence, dans le cadre du service hivernal, prévoyant la dispense de quarantaine pour les conducteurs de camion en cas de nécessité, n'a pas dû être appliqué. Les mesures sanitaires prises ont permis de limiter les transmissions.

L'effectif du personnel connaît un turnover au-dessous de 10 %. Quatre départs en retraite sont à signaler.

Quinze personnes placées provenant de divers horizons ont été accueillies au sein du service durant quelques semaines, voire quelques mois. Une évaluation de leurs compétences, durant deux jours, est faite à leur arrivée pour les orienter au mieux dans le service. S'il est possible de les engager, la priorité leur est donnée. Des civilistes sont également régulièrement accueillis. Un effort particulier est fait pour engager des apprentis.

710 / Voirie - frais d'entretien

Beaucoup de gros travaux d'entretien de routes et trottoirs ont été effectués par le secteur maçonnerie. L'entretien des chemins pédestres (sentiers du Doubs) est également du ressort du service.

711 / Enlèvement de la neige

Les chutes de neige ont atteint 228 cm de neige cumulée, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des 30 dernières années. Les coûts ne peuvent pas être mis en relation avec la quantité de neige étant donné que de nombreux facteurs doivent être pris en compte, tels que la fréquence des chutes de neige, leur intensité et durée, etc.

715 / Ateliers

Depuis maintenant 2 ans, les employés de l'atelier de mécanique participent au déneigement puisqu'ils sont tous titulaires d'un permis poids lourd. C'est une réserve de chauffeurs très précieuse.

725 / Déchets des personnes physiques

La quantité de déchets est en forte augmentation, plus de 13,7 %. Il est difficile d'en connaître les raisons. Le taux de recyclage baisse quant à lui de 3.3 %. Il se situe aux environs de 44 % alors que la moyenne suisse est

de 55 %. Le nettoyage de la Ville les lundi matin et lendemain de jours fériés est pérennisé, il en va de l'image de la Ville.

726 / Déchets des entreprises

Rien à signaler.

727 / Déchetterie intercommunale

La quantité totale de déchets déposés en 2021 par les particuliers et les entreprises des communes partenaires et utilisatrices est de 59 kg par habitant, soit une augmentation de 2 kg par rapport à l'année précédente.

730 / Espaces verts

Un plan de gestion des espaces verts est en cours d'élaboration par un mandataire externe, afin d'établir une action cohérente pour rendre la Ville encore plus verte et l'entretien plus respectueux de la nature. Des zones lui seront rendues pour favoriser la biodiversité.

735 / Centre horticole

Le secteur a participé à la mise en place du fleurissement de la manifestation du 12^{ème} anniversaire de la nomination de La Chaux-de-Fonds à l'UNESCO. L'offre à la population de terrines fleuries qui a eu lieu sur la place d'Espacité a rencontré un vif succès. Cette manifestation a vu les plus de 2'300 plantes cultivées pour l'occasion trouver acquéreurs.

Un fleurissement permanent des entrées de la Ville est en cours de réalisation.

740 / Cimetière et centre funéraire

Le nouveau four est désormais en fonction. Il a une capacité de 1'200 incinérations annuelles. La Ville compte environ 300 défunts par année qui sont incinérés.

Suite à la limitation des disponibilités, en raison des mesures prises pour pallier à l'éventuelle augmentation des décès dus à la COVID-19, deux entreprises de pompes funèbres jurassiennes ont choisi de se rendre à Bienne. Le manque à gagner s'élève à plus de CHF 130'000.00. Des discussions sont en cours pour essayer de les faire revenir.

Une petite salle de cérémonies a été aménagée pour les petits groupes.

Les toilettes doivent être modernisées rapidement, cet endroit donne une mauvaise image de la Ville. Un projet de réaménagement global du cimetière incluant un abri doit être envisagé.

Le centre funéraire est un grand consommateur d'électricité. La Confédération craint une pénurie d'approvisionnement dans le futur. Ce service serait parmi les premiers touchés car les hautes autorités demanderaient à ce qu'il soit déconnecté du réseau ; il faudra donc chercher des solutions pour pallier à cette problématique.

860 / Sécurité publique

Les activités ont encore été troublées par les effets de la pandémie. De nombreuses manifestations ont été annulées, seuls de petits événements ont eu lieu. A chaque annonce du Conseil fédéral, le service a dû se réorganiser, ce qui a induit un travail conséquent.

Le mandat de prestation avec la commune de Val-de-Ruz s'est terminé à fin 2021 ; les nouvelles disponibilités du personnel permettront de recentrer les missions sur la Ville.

En cours d'année, le service a mis en place un système dématérialisé pour l'émission et le paiement des amendes avec un QR-code. Il est à relever que La Chaux-de-Fonds a été la première commune au niveau romand à utiliser cette application. D'autres communes ont prospecté auprès du service pour découvrir ce développement novateur. Le nouveau système a bien été accueilli par la population, il facilite et rationalise le travail des agents.

Les deux brigades ont été fusionnées, la notion d'assistant a été supprimée. Cette nouvelle organisation revalorise et satisfait le personnel. L'effectif est relativement stable. Un nouveau responsable du secteur des agents et de la planification a été engagé après plusieurs années de vacance du poste, ce qui permet une meilleure gouvernance et de mieux orienter les missions. Suite à l'audit, il est constaté une meilleure ambiance et des liens se sont renoués.

La politique de stationnement a connu son premier renouvellement officiel d'environ 20'000 macarons sans rencontrer de problèmes. La collaboration avec le SCAN est bonne. Une société d'ingénierie a été mandatée pour revoir son application qui est difficilement perceptible pour les personnes venant de l'extérieur et même pour les citoyens. Bien que la majorité des macarons de plusieurs parkings d'échange ait été vendue, ceux-ci sont sous-occupés, ce

qui induit de l'incompréhension dans la population qui voit des places libres mais inaccessibles.

Le budget dévolu aux amendes d'ordre n'a pas été atteint (- CHF 425'000.00) et il s'avère d'ores et déjà qu'il sera difficile de parvenir à celui prévu pour l'exercice 2022.

Les patrouilleurs scolaires, au nombre de 43 pour 28 postes, sont gérés par le service. Il est difficile de recruter en raison de la grande disponibilité demandée pour de petites périodes. Une formation "comment réagir sur le poste" leur est donnée à l'entrée en fonction et ils sont suivis régulièrement.

En raison de la pandémie, beaucoup de gratuités ont été accordées durant l'année, en particulier celles des terrasses, pour soutenir les commerçants.

902 / Services industriels

Le dividende versé par Viteos (6 %) est supérieur à celui budgété. La valeur de l'action Viteos a été réévaluée.

911 / Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler. Viteos est toujours au bénéfice d'un mandat de gestion.

La 3^{ème} étape de la rénovation de l'adduction d'eau est en cours d'étude.

Le rapporteur de la sous-commission
Andy Favre

Rapport de la sous-commission des comptes 2021

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBREC)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Lara Zender	POP (rapporteuse)
	Monsieur Sven Erard	Les Verts
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 28 mars 2022 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL).
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (chef de service) et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux - STEP) pour le service technique.
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : Mme Anne-Véronique Robert (responsable des permis de construire), MM Philippe Carrard (urbaniste communal) et Yanick Stauffer (délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier) pour le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.
- Centre 126 : M. Christophe Mirabile (chef de service) pour le service de la communication.

Remarques générales

En préambule, le chef de dicastère rappelle que si l'année écoulée, marquée à nouveau par la pandémie de Covid, faisait craindre le pire au niveau économique, celle-ci a finalement été moins morose que prévue. Les répercussions sur les comptes de la Ville ont été positives ; le budget 2021 prévoyait un déficit de plus de 20 millions alors que les comptes affichent finalement un déficit d'un peu plus de 10 millions. Certains amortissements ont ainsi pu être accélérés dans la perspective de travaux plus conséquents qui auront lieu ces prochaines années.

Les difficultés de recrutement dans le domaine architectural sont toujours d'actualité, mais heureusement, un architecte a pu être engagé, en tant que responsable du secteur études et planification au Service des Bâtiments et du logement.

126 – Communication

Le service a traversé une période très difficile, ayant nécessité des séances de coaching, de suivi d'équipe ainsi qu'un audit organisationnel. Au terme de cette période, le précédent chef de service a souhaité réorienter sa carrière. Le poste a été repourvu en mars 2022.

Un tour des principaux enjeux est effectué par le nouveau chef de service ; renforcer la communication avec la Ville et les services, mettre davantage en valeur les activités des autorités auprès des citoyens, renforcer peut-être le Tourbillon, qui reçoit de nombreux retours positifs et comble un manque au niveau de l'information institutionnelle. Pour répondre à ces objectifs, un renfort a été demandé au niveau rédactionnel, requête qui a été acceptée par le Conseil communal. Concernant les médias sociaux, l'objectif sera d'être davantage présent sur Facebook et LinkedIn et de se profiler en publiant des contenus multimédias (création de vidéos).

Un commissaire évoque cependant quelques critiques à l'encontre du *Tourbillon*, certaines communautés étrangères s'en désintéressent alors que

d'autres lecteurs le comparent à un quotidien de propagande. Un manque d'outils permettant de tenir compte des divers feedbacks est également regretté.

Pour le directeur du Dicastère, il est clair que *Le Tourbillon* s'affiche comme le journal officiel des autorités et qu'il permet une transparence et un lien plus fort avec la population. En outre, l'information de proximité est parfois difficile à transmettre par les médias privés qui manquent de ressources. Ainsi des titres officiels tels que celui-ci ont tout leur sens, notamment pour inclure davantage la population, les associations, mais aussi les communautés étrangères dans la vie de la Commune. Le chef de service relève qu'avec l'apparition de l'hebdomadaire *Le Ô*, journal certes de proximité mais indépendant, des synergies doivent aussi être trouvées, notamment pour veiller à ne pas offrir les mêmes contenus.

Suite à une question d'un commissaire concernant le montant dépensé en prestations de services de tiers, il est précisé qu'il s'agit d'une demande du Conseil communal de confier davantage de mandats aux bureaux locaux. Dans le cadre de l'élaboration de son programme de législature ou de la carte de vœux par exemple, le Conseil communal a ainsi décidé de faire appel aux graphistes de la place, la collaboration ayant été moindre depuis 2014 suite à la création du service de la Communication. Quelques demandes ont également été faites à l'Ecole d'art, par exemple pour la réalisation de protections autocollantes pour les oiseaux sur les vitres des abribus, projet piloté par le SUME.

Dans l'ensemble, les plus petites réalisations, plutôt de l'ordre du réactif, sont effectuées à l'interne. Le reste est confié à l'externe. Les mandataires sont, si possible, toujours choisis au niveau local. Sont cités par exemple : Videoclap pour les retransmissions du Conseil Général et L'Imprimerie des montagnes pour *Le Tourbillon*.

Les objets publicitaires aux couleurs de notre Ville rencontrent un beau succès. Les recettes de leurs ventes sont réalisées majoritairement à l'Office du tourisme ou dans les Musées. Le montant des recettes 2021 ne tient pas

compte de l'ensemble des ventes, puisqu'il manque celles de l'Office du Tourisme, qui apparaîtront aux comptes 2022.

150 – Transports

Suite à la question d'un commissaire concernant le projet de co-voiturage, la genèse de ce dispositif est rappelée. La Ville de La Chaux-de-Fonds a en effet été à son origine, par le biais de sa participation à l'Agglomération Urbaine du Doubs. Afin de pérenniser cet encouragement au co-voiturage, principalement transfrontalier, le financement a désormais été confié à la Région Montagnes Neuchâteloises, englobant ainsi un territoire plus important.

200 – Service des bâtiments et du logement

Le chef de service évoque cette deuxième année Covid, qui n'a finalement pas eu de répercussions significatives sur les travaux ou les prix des matières premières, à l'inverse de ce qui est attendu en 2022, où les coûts ne pourront pas tous être tenus. Des mouvements de personnel ont eu lieu et de nouveaux engagements sont en cours. Des travaux pour un montant total de 12 millions ont été effectués en 2021, dont près de 3 millions pour le Muzoo, 4 millions pour la rénovation d'appartements de la Ville et de Prévoyance.ne. Concernant l'entretien des bâtiments administratifs et scolaires, environ 1,5 million a été investi. Il s'agit ici de travaux divers, tels que réfections de peintures, remplacements de fenêtres cassées, modernisation d'espaces communs, ou changements de luminaires.

Le Directeur de dicastère salue l'engagement du service dans le cadre du relogement des locataires des immeubles Bois-Noir 1 à 13 qui ont dû être évacués pour des questions de sécurité. Ce service travaille également pour trouver des appartements pour les réfugié.e.s venant d'Ukraine. Le Conseil communal souhaite prendre à sa charge la différence entre la subvention qui sera versée par la Confédération et les loyers du marché des différents appartements.

Au niveau des comptes, on constate qu'un accent particulier a été mis sur les nettoyages des toilettes, désinfections nécessaires dues à la période Covid. Le budget de réparation des machines-outils a été moins utilisé que prévu, mais il est important de conserver un montant constant, pouvant être employé si nécessaire.

Un prélèvement au Fonds des énergies a été effectué afin de valoriser le travail accompli dans ce domaine par le personnel du SBL.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Ce centre regroupe une pléthore d'adresses, allant des Anciens Abattoirs, à Bikini Test, en passant par le TPR, le Théâtre et la Salle de musique, la Maison du peuple, le Temple Allemand ou les WC du parking Espacité (même si le bâtiment ne nous appartient pas). Par contre, les musées, écoles et infrastructures sportives ont leurs propres centres.

Un commissaire s'enquiert de l'augmentation du poste 31300000. Celui-ci correspond notamment à l'enlèvement de la neige par des tiers. Comme cela reste opaque et que les variations peuvent être importantes, une nouvelle rubrique "enlèvement de la neige", séparée, a été créée pour 2022.

210 – Gérance-secrétariat

La volonté a toujours été d'avoir une gérance communale dont le fonctionnement est similaire à celui d'une gérance privée. Comme relevé précédemment, beaucoup de ressources ont dû être affectées au relogement des locataires des immeubles Bois-Noir qui devaient être détruits, ce travail n'a cependant pas pu être facturé. Il reste ainsi toujours quelques activités de service public qui doivent être réalisées et qu'une gérance privée n'a pas à effectuer, par exemple la gestion assez chronophage des salles communales.

211 – Bâtiments locatifs

La vente du bâtiment Fantaisie 2 a grandement amélioré le résultat des comptes 2021.

Séance du 21 juin 2022

Le nombre d'appartements vacants est plus important que prévu, ce qui est consécutif aux nombreuses constructions réalisées en Ville.

Un commissaire s'enquiert de l'avancement du dossier Châtelot. Le premier tour du concours d'architecture a été effectué, et 6 dossiers ont été sélectionnés pour la suite. Le jury se réunira pour le deuxième tour à la fin de l'été, avec un choix annoncé en septembre. Si aucune opposition ne devait être déposée, le projet pourrait démarrer en 2023.

Le chef de service relève qu'étant donné la situation actuelle entraînant une hausse des prix des matières premières, certains projets acceptés par le Conseil Général, pourraient voir leurs budgets dépassés.

Les deux journées de grêle subies en 2021 sont également évoquées, une indemnisation pour environ une centaine de dossiers sera reçue de l'ECAP. Ces remboursements n'apparaissent pas encore dans les comptes 2021, et seront reçus en 2022. Sur ce point également, le travail administratif fourni a été conséquent.

212 – Parkings

Aucune remarque sur ce compte.

240 – Domaines

Aucune remarque sur ce compte.

250 – Foncier

Les locations perdues suite à la résiliation de plusieurs baux sur le site de l'ancienne scierie dans l'optique des projets en cours, sont évoquées. Il s'agit notamment de bâtiments ou d'emplacements pour l'entreposage de matériel. Ces baux doivent maintenant être sortis du système SAP, car ils ne sont plus louables. Le montant indiquant les vacants devrait ainsi diminuer nettement.

Un montant sera désormais perçu pour le droit de superficie du terrain ARESA. La réévaluation comptable de celui-ci était prévue sur l'exercice 2021 pour un montant de CHF 1'100'000.- mais sera finalement effectuée en 2022.

701 – Service technique / 712 constructions nouvelles

Le chef de service relève plusieurs changements au niveau du personnel de la Step, qui a connu des problèmes de dotation sur 2021. Il s'agit de deux départs à la retraite et d'un décès à la suite duquel le poste n'a pas été repourvu. Le service est en cours de réorganisation afin d'anticiper le départ à la retraite du responsable.

Le secteur génie civil a connu une année marquée par plusieurs chantiers d'envergure, tels que les rues du Dr-Coullery et Casino, ainsi que la partie haute de la rue de Pouillerel. Ces travaux initient une démarche au sein de la Ville visant une requalification des espaces publics en privilégiant la mobilité douce. Le fait de vouloir rendre la ville plus accueillante fait que ce rythme devrait perdurer encore quelques temps. La ville a également la volonté de revoir la qualification de ses routes entre les routes communales et cantonales. Le but, à terme, est que les routes dans la ville soient communales et que les routes extérieures deviennent, pour une grande part, cantonales.

Le service a également accompagné deux grands projets ; le futur parking des Forains, qui a nécessité une année d'étude avec l'aide d'un mandataire ainsi que le remplacement du Grand Pont, projet qui a été modifié par la Ville afin d'obtenir moins d'espace dédié à la route. Cela s'est conclu par la réduction de 4 à 2 voies routières permettant de créer une véritable rue pour la mobilité douce. La Ville bénéficiera ainsi d'un ouvrage d'art d'une qualité exceptionnelle, une première suisse pour ce genre d'ouvrage, qui, combiné à l'ouverture de la N20 permettra une diminution drastique de la circulation.

Séance du 21 juin 2022

Sur l'Avenue Léopold-Robert, il est relevé que le nouveau carrefour sans feu fonctionne très bien et fluidifie le trafic. Tous les carrefours ne s'y prêtent cependant pas.

Dans le cadre des travaux effectués sur la RC 1320, un échange de routes a été négocié avec l'Etat. La rue des Crêtets - Louis-Chevrolet deviendra ainsi cantonale lorsque la N20 sera effective. Le Grand Pont reviendra à la Commune, et le Pont de la Combe-à-l'Ours passera au Canton. Finalement, la RC 1320 ainsi que le Pod Sud deviendront communaux. Dans les premiers temps, le tronçon du Pod Sud étant encore la H18, son entretien courant sera financé par la Confédération. Ainsi, la hiérarchie routière a été révisée, permettant davantage de cohérence. Au final, l'ensemble du Pod revenant à la Ville, celle-ci aura toute liberté pour effectuer les réaménagements qu'elle souhaite.

Le service est également en charge de la mise en conformité des arrêts de bus aux normes LHand. Ce dossier colossal a cependant du retard selon la loi, mais l'analyse complète et l'ensemble de la planification ont été faites, suivant un processus de priorisation. Sur 2021, 13 mises aux normes ont pu être réalisées. Des arrêts prioritaires ont été définis par le Canton, et la Ville s'attache également à remettre à niveau les arrêts des principaux attracteurs, tels que l'hôpital ou les écoles.

Le réseau routier, le réseau d'évacuation des eaux ainsi que les trottoirs publics sont également entretenus par le service. Ces derniers souffrent d'une exception chaux-de-fonnière puisque 60% de ceux-ci sont aux mains de privés, même dans le centre-ville. Une campagne de proposition de cessions de trottoirs à la Ville est en cours auprès des propriétaires concernés depuis plusieurs années.

Le service gère également la signalisation. La volonté est ici, d'enlever au maximum la signalisation, bien trop nombreuse dans notre Ville, tout en respectant la législation. Un outil a été mis au point afin de gérer le cadastre de la signalisation verticale (en collaboration avec la Ville de Neuchâtel, le Canton et la Ville de Lausanne). Cette base de données doit maintenant être

complétée, les mesures hivernales compliquant la donne (la neige empêchant de se baser sur le marquage uniquement, le fonds légal est ici basé sur la signalisation verticale).

Depuis la reprise de la géomatique par le service, le rapprochement avec le Canton s'est resserré. S'il n'y a désormais plus qu'un seul géoportail, le maintien du secteur reste nécessaire afin de répondre aux besoins de proximité des services. De nombreuses demandes ne pourraient être assurées par le Canton. Pour les services qui demandent régulièrement des données à la géomatique, il est également envisagé de leur permettre à terme d'acquérir des compétences dans ce domaine. L'idée, à l'avenir, est que notre secteur géomatique soit un centre de compétence accompagnant les services.

À la demande d'un commissaire de savoir pourquoi aucun dédommagement n'a été reçu du Canton concernant le PGEE, le chef de service explique que les subventions relatives à ce projet arrivent à leur terme et que rien n'a pu être réclamé sur 2021.

Au niveau des frais de personnel, il est relevé que les coûts des formations métier ont été centralisés au service des Ressources humaines et que l'apprenti qui était employé à la géomatique a été transféré chez Viteos afin qu'il poursuive sa formation en élargissant ses connaissances.

Un amortissement complémentaire a pu être réalisé concernant l'étude sur le parking des Forains, en prévision des travaux qui seront prochainement réalisés.

Le dédommagement reçu de la Confédération pour l'entretien de la N20 n'était pas prévu au budget, car l'information a été reçue après la clôture de celui-ci. Un montant sera désormais prévu.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Le planning de réalisation du projet de traitement des micropolluants est respecté et ces nouvelles installations devraient pouvoir être inaugurées en

2023. Il est rappelé que la Step est la première installation du canton équipée d'un traitement pour les micropolluants. Des portes ouvertes sont envisagées ainsi qu'une opération de nettoyage de la Ronde. La possibilité de garnir les toits du nouveau bâtiment avec des panneaux solaires est évoquée.

Pour rappel, la Step a été entièrement rénovée en 2002-2003, un vieillissement des installations est ainsi constaté, et un entretien complet des machines est en cours. Nous avons pour ces travaux la chance de bénéficier de l'expertise spécialisée de plusieurs entreprises de la place. Parmi les grands projets en cours, le changement du système supervision ainsi que la nouvelle maquette BIM, permettront de disposer d'outils de gestion informatisés et intelligents, améliorant la gestion de la Step dans son ensemble.

L'augmentation de la production d'électricité se répercute positivement sur les comptes. Jusqu'en 2020, la valorisation du biogaz issu de la digestion anaérobie des boues permettait de couvrir environ 48% des besoins électriques de la Step. Grace au meilleur rendement de la nouvelle machine mise en service en janvier 2021, plus de 60% de la consommation électrique est maintenant assuré par la Step, alors que la production de biogaz reste proche des années précédentes.

Le stock de floculants, permettant de concentrer les boues a été complété, expliquant les coûts supplémentaires au poste 31010200, matériel d'exploitation et fournitures.

755 – Urbanisme, mobilités et environnement

S'agissant du secteur "marketing urbain, commerce, immobilier et foncier", l'un des événements saillants de l'année 2021 a été l'organisation du 12^e anniversaire de l'inscription des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine de l'Unesco. En outre, plusieurs projets qui ont été initiés en 2021 aboutiront en 2022 : l'acquisition de l'Ancien Manège ou la réalisation du parking des Forains. Un nouvel essai concluant de piétonisation de la place

du marché pendant la période estivale a également été effectué et une démarche participative a été menée afin de développer le futur projet, la piétonisation devrait être réalisée d'ici à 2024 et un rapport va être présenté en mai au Conseil général. La carte abeille connaît un succès grandissant auprès des privés, et constant auprès des entreprises. Son développement en E-Abeille, initié en 2021, sera également concrétisé à l'automne 2022, en collaboration avec une entreprise locale. Les projets de rénovation de la patinoire et des immeubles du Châtelot sont également en cours et le responsable du secteur participe à leur suivi.

Concernant le secteur "permis de construire", outre le travail du traitement des permis de construire ordinaire du service, la reprise de la préservation du patrimoine et de la responsabilité de la révision du plan de site a été passablement chronophage. Cette révision doit permettre de mettre à jour le patrimoine à préserver. En effet, certains bâtiments qui n'avaient pas d'intérêt en 1998 lors de la précédente mouture du plan de site, sont désormais nettement plus valorisés.

Dans l'activité courante du secteur, il est relevé qu'en 2021 de nombreuses demandes de permis de construire de minime importance ont été déposées, mais peu de projets d'envergure.

La partie salubrité a été restructurée et reprise entièrement par le secteur, elle était auparavant en partie sous le secteur du marketing urbain/foncier. Au niveau du personnel, le départ à la retraite d'un collaborateur courant 2021, s'occupant notamment de la salubrité et qui a été remplacé début 2022, a eu des répercussions non seulement sur la charge de travail mais aussi sur les revenus du service.

Séance du 21 juin 2022

Un commissaire s'enquiert de la position de la Ville concernant l'installation de pompes à chaleur externes (PAC). Il est expliqué qu'en périphérie, là où l'espace est suffisant, la Ville soutient leur installation mais demande toutefois systématiquement si une installation à l'intérieur est possible. Dans le centre en revanche, ce type d'installation génère potentiellement des désagréments phoniques et esthétiques, particulièrement dans le périmètre UNESCO, qui pourraient péjorer la qualité de vie et de préservation des jardins dans ces quartiers. Le fait que très peu de ces PAC soient combinées à des panneaux photovoltaïques (15% seulement), est un non-sens écologique. Sont donc privilégiées les installations de qualité combinées à des panneaux photovoltaïques. Le service de l'aménagement du territoire souhaitait éditer une directive sur le sujet, mais cela n'a pas été le cas par manque de ressources. Il était même question de libéraliser complètement l'installation de PAC, qui n'auraient alors plus nécessité de permis, ce qui a fait réagir les communes et le Service cantonal de l'environnement. Le service souhaite s'attaquer lui-même à la rédaction d'une directive qui pourrait ensuite servir de modèle aux services de l'Etat.

Toujours dans l'optique de la promotion d'énergies vertes, le chef de dicastère relève les belles réalisations de panneaux solaires posés en Ville (notamment sur l'Ancien-Stand ou les collèges). La question posée par une certaine partie du monde politique n'est pas de savoir si nous pouvons en poser, mais de savoir si nous pouvons les poser à moindres coûts.

Il est parfois reproché au service de retarder le traitement de demandes de permis. Un commissaire s'enquiert du nombre de permis en attente dans le service. La responsable de secteur précise que selon la loi, le traitement d'un permis doit être de 45 jours, pour autant que le dossier soit complet (ce qui n'est malheureusement que très rarement le cas), sans dérogation et qu'il n'y ait pas d'oppositions. 80 à 90% des dossiers déposés sont incomplets, même constat fait par le SAT. Le retard n'incombe en général pas au service, mais souvent aux mandataires qui fournissent des dossiers incomplets et intraitables ou/et ne fournissent pas les demandes de compléments rapidement. Comme le relève un commissaire, il serait idéal que les maîtres d'ouvrage puissent consulter l'avancement de leur dossier et se rendent compte que celui-ci prend du retard chez leur mandataire et non à la Ville.

Malheureusement, le système SATAC ne permet que difficilement un accès aux dossiers (sauf autorisation). Le service tente toujours de convier les maîtres d'ouvrage aux éventuelles séances avec les architectes.

Au niveau du secteur "planification", les principaux chantiers ont été la révision du plan d'aménagement local, la réalisation d'une étude nature et paysage (réalisée en collaboration avec Le Locle et les Planchettes) et le dépôt du 4^e projet d'agglomération qui permettra de bénéficier de subventions fédérales pour des mesures qui seront réalisées entre 2024 et 2027. Concernant les aménagements urbains, l'axe des musées passant par les rues du Dr-Coullery et du Casino a été un chantier conséquent. Des projets ont été élaborés pour les rues du Progrès et de la Ronde ainsi que pour la future place du marché piétonne. La rue du Commerce sera également requalifiée dans le cadre du remplacement du Grand Pont prévu par le Canton. Plusieurs zones 30 km/h ont été réalisées. Le processus est cependant assez long, puisqu'il prend environ 2 ans ; des premières mesures sont effectuées, puis une analyse est faite et validée par l'Etat et finalement, une confirmation que les mesures prises sont efficaces doit être réalisée. Les zones existantes, souvent mal indiquées, seront également reprises. Plusieurs aménagements favorables aux cyclistes ont également été réalisés en 2021.

Quelques adaptations mineures ont été faites suite au monitoring qui avait été mis en place lors de l'introduction de la politique de stationnement. Trois griefs peuvent cependant être adressés à cette politique : elle ne permet pas de réduire le trafic interne lié aux Chaux-de-Fonniers, les visiteurs occasionnels n'y comprennent pas grand-chose, et les Chaux-de-Fonniers sont fâchés lorsqu'ils ne trouvent pas de places de stationnement et voient au contraire certains parkings d'échange aux 2/3 pleins. Un mandataire a ainsi été engagé pour réfléchir à son évolution. Les solutions proposées devront être discutées en commissions.

À la demande d'un commissaire il est précisé qu'en matière de désinsectisation, suite au départ d'un collaborateur, le service se limitera à

Séance du 21 juin 2022

l'avenir aux nids de guêpes et cafards et conservera également la dératisation, mais uniquement pour les bâtiments communaux, les autres prestations seront effectuées par des entreprises privées.

Les dépenses en mobilier, non budgétées, concernent l'aménagement d'une nouvelle salle de conférence dans le bâtiment.

765 – Politique de stationnement

L'ensemble des recettes provenant des parkings "Bois Noir" et "Eplatures" est entièrement reversé à leurs propriétaires. Ce montant est comptabilisé comme une location, au 31600100. Le budget prévoyait de l'inscrire en diminution des recettes, ce qui n'est comptablement pas idéal, raison pour laquelle il apparaît finalement en dépenses. Concernant le versement au fonds de mobilité, il est décidé par le Conseil communal. Selon le règlement, il peut varier entre 10% et 30% des recettes.

875 – Prévention incendie

Afin de répondre aux exigences légales, les frais relatifs à la prévention incendie ont dû être identifiés au 755 et réunis dans ce centre. Aucune remarque particulière n'est faite sur celui-ci.

La rapporteure de la sous-commission
Lara Zender

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Cédric Haldimann, PLR : Le groupe PLR a pris attentivement connaissance des comptes 2021 de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de ses rapports annexes. L'inquiétude reste et demeure, dans nos rangs, à la lecture du résultat 2021, comme cela avait été doublement le cas lors de l'élaboration du budget de ce même exercice.

Nous ne sommes pas inquiets de la bonne tenue des comptes ni de la maîtrise des charges par les différents services. D'ailleurs, nous tenons ici à remercier tout particulièrement l'ensemble des collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de notre administration et au respect strict des budgets alloués.

Néanmoins, nous sommes très inquiets de voir que le résultat 2021 reste largement déficitaire, alors que les recettes fiscales sont nettement plus favorables qu'estimées lors de l'élaboration du budget. En effet, nous passons d'un déficit budgété de 20 millions – cauchemardesque – à un résultat aux comptes de - 10 millions. Mais celui-ci reste mauvais et ne nous fait toujours pas rêver. Et il ne faut pas se leurrer : l'amélioration aux comptes 2021 est due à des recettes fiscales moins impactées que prévu par la pandémie. Aucune économie n'est à constater, ni même de réelles nouvelles recettes.

En résumé, nous avons été trop pessimistes dans l'élaboration du budget 2021. Quel en était le but ? Obtenir peut-être des aides supplémentaires de l'Etat tant notre situation financière était difficile. Je ne crois pas à cette stratégie, le résultat des comptes arrive bien trop vite.

Nous miserions plutôt désormais sur la franchise. La vérité est que nous sommes arrivés à un déficit structurel de 10 millions. Certaines économies sont encore possibles et bien réelles – elles devront s'échelonner dans le temps – avec, par exemple, la fusion de services, des rapprochements muséaux, des rapprochements infrastructurels intra- et intercommunaux. Nous devons savoir saisir les opportunités quand elles se présenteront.

Ces 10 millions ne se trouveront pas à court terme, c'est une chose qui est sûre. Ou alors en tranchant et touchant à ce qui va faire mal. Mais cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir à des mesures permettant de diminuer petit à petit notre déficit, tout en continuant d'être attentifs à chaque dépense de notre collectivité.

Nous devons également continuer de nous battre pour une reconnaissance par l'Etat des surcharges liées à l'altitude – dites géotopographiques. Nous devons continuer de nous profiler sur la domiciliation, travailler sur notre attractivité résidentielle, afin que notre Métropole en reste une. Cela

permettra à la Ville de diminuer son déficit et, avec les mesures abordées précédemment, de tendre à un équilibre financier.

Tout cela devra se faire en collaboration avec les communes avoisinantes et avec le Canton, et pas en opposition. Des réformes fiscales ont un coût, mais ont l'avantage d'offrir une vision d'avenir confiante et positive. Le coût de ces réformes devait être allégé par d'autres mécanismes financiers, tels que la nouvelle loi sur les déchets et le financement de leur élimination, par exemple. Au Grand Conseil, la gauche soutient un amendement UDC, privant les communes de plusieurs millions de francs. Est-ce donc vraiment le Conseil d'Etat qui dépouille les communes et ne leur donne pas les moyens ? Nous n'en sommes pas certains et cela mérite d'être rappelé.

Un mot encore concernant les investissements. Le groupe PLR voit, dans les comptes 2021, le verre à moitié plein, en se réjouissant que les deux tiers des investissements au budget aient été réalisés. Il ne peut qu'espérer que ce ratio puisse encore augmenter à l'avenir, tout en analysant précisément les ressources à disposition pour leur réalisation. Il s'agira donc, pour les prochains exercices, de budgéter ce que l'on peut faire, et d'essayer de s'y tenir.

Notons néanmoins – et encore plus avec l'évolution des taux actuels – que chaque franc investi – et donc emprunté dans notre cas – alourdi une dette déjà très importante. Pour ne pas dire *inquiétante*. Et cette dernière repose sur les générations futures : nos enfants. Nous nous étonnerons toujours de voir certains groupes politiques s'inquiéter d'un surendettement des privés, tout en occultant celui des collectivités publiques.

Bien qu'avec un résultat très inquiétant, les comptes 2021 ont été tenus avec rigueur et les charges ont respecté le budget. La transparence avec laquelle les comptes sont présentés à notre Autorité doit être relevée de manière positive. Elle permet une appréciation claire de la situation financière dans laquelle la Ville se trouve actuellement. Dans ce sens, le groupe PLR acceptera les comptes 2021 tels que présentés.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Cette année encore, le groupe UDC fait part de sa grande inquiétude face à des comptes affichant un déficit de plus de 10 millions de francs. Néanmoins, nous saluons l'amélioration par rapport au déficit prévu au budget, et la dynamique positive instaurée par l'Exécutif en place, malgré une situation qui reste délicate.

Nous constatons que les charges de personnel et les dépenses sont maîtrisées. Mais il s'agit désormais de trouver de nouvelles recettes, permettant de renouer avec les chiffres noirs. Les suites qui seront données à l'initiative sur la géotopographie devraient en partie permettre de nous rapprocher d'un équilibre financier à moyen terme. Il s'agira, par ailleurs,

d'inverser la courbe démographique, et de retrouver de nouveaux citoyens à fort pouvoir contributif. Les projets ambitieux qui verront le jour ces prochaines années à La Chaux-de-Fonds et dans la région participeront assurément à son attractivité. L'exercice d'équilibrisme visant à contenir la dette tout en continuant d'investir, afin que notre ville ne se voie pas mourir, fera l'objet de toute notre attention.

Par ailleurs, nous aimerions aussi remercier ici les différents services, qui ont fait les efforts indispensables afin de limiter les dépenses au strict nécessaire et de ne pas dépasser le budget qui leur a été alloué. Pour conclure, le groupe UDC acceptera les comptes 2021.

M. Karim Boukhris, POP : Les comptes 2021 de la Ville de La Chaux-de-Fonds présentent un déficit moindre que prévu au budget. Il est moindre que prévu, mais il faut rappeler l'élaboration de ce budget : nous étions à l'automne/hiver 2020, la pandémie battait son plein, nous n'en voyions pas la sortie et cela portait à un pessimisme un peu trop fort pour l'année 2021. Heureusement, l'année s'est passée mieux que prévu.

Il faut rappeler également que, si ce budget était pessimiste – et nous tenons à le signaler – cela n'était pas dû à la volonté du Conseil communal ou du Conseil général d'afficher un pessimisme devant pousser à l'austérité : à ce moment-là, les prévisions n'étaient vraiment pas bonnes. Heureusement, l'année 2021 s'est passée mieux que prévu.

Malheureusement, le déficit que nous avons pour l'année 2021 est moins bon que celui de 2019. Et il faut le rappeler, nous l'avons déjà dit et répété, et je crois que nous sommes dans le cœur du problème que subit cette Ville : nous souffrons d'un déficit de ressources, mais pas d'un problème de dépenses. Depuis 2019, les nouvelles réformes fiscales cantonales nous ont fait perdre environ 7 millions d'impôt sur les personnes physiques.

Ces 7 millions devaient être compensés par un impôt foncier, qui nous rapporte 2 millions. Si nous avions abaissé totalement la part de l'impôt sur l'enlèvement des déchets, nous aurions peut-être pu gagner à peu près un million de francs. Nous nous retrouvons donc dans une situation où $-7 + 3 = 0$, selon le Conseil d'Etat. Je trouve un peu compliqué de vivre avec des réformes dites « neutres » ou compensées, quand on se retrouve aujourd'hui avec une perte sèche de 5 millions, qui se retrouve exactement dans la baisse de nos revenus fiscaux en deux ans. On va un peu parler ici de novlangue, mais je commence à en avoir un peu ras-le-bol de ces réformes « neutres ».

Néanmoins, le déficit de 2021 est meilleur que celui de 2020. Parce qu'il faut aussi rester quelque peu positif. Pourquoi ce déficit est-il meilleur que celui de l'année précédente ? Premièrement, parce que les charges sont

maîtrisées – cela a été évoqué tout à l'heure – grâce aux efforts fournis par les services et à tout ce que l'on a demandé au personnel communal, qui fait toujours plus avec toujours moins. Je ne sais pas s'il est l'heure de commencer le débat sur ce sujet, mais je ne crois pas, à terme, que de simples remerciements suffiront pour le personnel communal. Il faudra peut-être, à un moment donné, revoir la grille salariale et les conditions de travail.

Si le résultat est meilleur en 2021 qu'en 2020, c'est également grâce à une nouvelle dynamique qui s'est instaurée au sein de cette ville, grâce, notamment, à la fin de l'austérité. Ceci nous a permis de relâcher quelque peu l'étreinte, de redonner un peu d'air à nos sociétés, qui font fonctionner cette ville. Il y a de beaux projets qui naissent, qui vont arriver, et je crois qu'il faut vraiment garder cette pente ascendante. Néanmoins, nous sommes sur une voie de rédemption, rien n'est gagné : reste toujours ce déficit, aujourd'hui à hauteur de 10 millions, et reste toujours la question de savoir comment le résorber.

Premièrement, en maintenant cette dynamique. Je crois que les volontés de vouloir à nouveau couper, trancher dans les services, dans ce que nous nous offrons, dans ce que nous offrons à la population, ramèneraient à nouveau une dynamique, une spirale, négative. Ce serait absolument catastrophique pour notre Ville.

Les investissements ont repris un peu l'ascenseur, mais ils restent toujours relativement insuffisants pour une ville de notre taille. Là aussi, augmenter les investissements ne signifie pas seulement investir de l'argent : il faut aussi trouver du personnel pour suivre les projets et les dossiers. Ce sont des choses auxquelles il faudra réfléchir, mais une capacité d'investissement un peu supérieure nous paraît également nécessaire.

Avec la nouvelle dynamique qui est enclenchée aujourd'hui, je tiens à faire un appel aux gens qui sont un peu près de leurs sous. Et là, je ne cite pas un popiste comme moi, mais des communistes échevelés du Crédit Suisse : pour une personne qui gagne CHF 150'000.- par année, habiter Milvignes lui coûtera CHF 5'000.- par année en revenu disponible. Il faut le rappeler : vivre à La Chaux-de-Fonds coûte moins cher que de vivre ailleurs malgré la différence d'impôts. Rappelez-le dans vos rangs, chers collègues de droite, c'est un peu trop rarement dit.

Autre élément pour sortir de ce déficit : les charges géotopographiques, évidemment. Mais ceci n'est pas certain, et risque de ne pas être très rapide non plus. Il y a une probabilité non nulle que le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil tergiversent et temporisent dans ce dossier, et que nous ne voyions pas le premier franc arriver avant bien des années. Ou, autre risque probable, que l'initiative soit vidée de son contenu ou compensée par des transferts de charges du Canton sur les communes bénéficiaires. Ce serait

une de ces compensations dont le Canton a le secret, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

En attendant de meilleurs jours – vers lesquels nous sommes en train de tendre, il ne faut pas l'oublier et il faut vraiment rester dans cette dynamique positive – le groupe POP demande à tous les groupes de continuer sur cette voie, ainsi que d'accepter les comptes, mais je crois que ce sera sans aucune difficulté. Ainsi, nous pourrions peut-être préserver cette fragile reprise.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Les Vert'libéraux pourraient se féliciter du résultat des comptes 2021 en comparaison du budget, mais nous ne devons pas oublier que le résultat de cet exercice reste tout de même déficitaire. Notre dette se creuse encore un peu plus cette année, avec un montant atteignant les 447 millions d'emprunts. Face à cette situation, comment assumer le regard que portent nos concitoyens sur les finances de notre Ville, alors que nous nous apprêtons à accepter, très probablement à l'unanimité, ces comptes ? Et comment expliquer pourquoi nos budgets ne sont pas mieux équilibrés et pourquoi nos investissements annuels sont aussi importants ? Et quand aurons-nous enfin un retour sur investissement à la hauteur de nos dépenses ?

Si les travaux tant attendus de piétonisation de la Place du Marché, de la H18 et du RER viendront, nous l'espérons, soulager la bourse communale par une dynamique positive, ces effets ne seront toutefois perceptibles que dans 15 ans. Mais alors, comment, durant ces 15 prochaines années, sortir de ce cycle déficitaire ? Et jusqu'où notre Ville peut-elle s'endetter ?

Au lieu de ressasser les sommes manquantes dues aux charges géotopographiques ou à une démographie en berne, ne devrions-nous pas privilégier des investissements ciblés permettant un rapide retour sur investissement ou, tout simplement, un étalement dans le temps de ceux-ci ? Ainsi, dans le cas des travaux de la Place du Marché, et afin de garantir la tenue des budgets en cette période post-covid qui voit les prix de la construction flamber, un moratoire de deux ans a-t-il été envisagé ?

De plus, la mise sur pied de partenariats public-privé serait – dans ce contexte – judicieux, comme la valorisation des circuits courts qui, au regard de l'augmentation des prix des transports et de l'énergie semblent désormais s'imposer comme la nouvelle règle. Face à ces constats, nous espérons que les pavés de la nouvelle place n'auront pas à traverser la moitié du globe.

Toujours en quête d'une gestion parcimonieuse des deniers communaux, les Vert'libéraux espèrent que notre Ville et nos services sauront trouver les moyens de réaliser encore plus d'économies sur les charges de chauffage, d'électricité et d'impressions.

Malgré ces ombres au tableau, nous tenons à saluer le travail réalisé par nos musées, lesquels, malgré cette année 2021 morose et complexe pour les établissements accueillant du grand public, ont su maintenir, sur la scène locale comme internationale, une belle visibilité, et ont pu développer leur accessibilité tout en gardant la tenue de leur budget.

Nous tenons encore à remercier le service comptable pour le travail colossal réalisé.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Avec un déficit réduit de moitié par rapport à ce que prévoyait le budget, il convient tout d'abord de relever les efforts fournis pour maîtriser les comptes. Ainsi, même si la situation conjoncturelle nous a donné un coup de pouce, nous aimerions véritablement adresser tous nos remerciements tant au Conseil communal qu'aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville, pour les efforts entrepris jour après jour, depuis tant d'années.

Par ailleurs, avec le déficit de 3 millions en dessous de celui de l'année précédente, nous observons que la situation s'améliore peu à peu. Même si le chiffre final demeure important – trop important – nous voyons que nous ne baissons pas les bras, qu'il n'y a aucun relâchement et que le travail continue.

Parmi les autres sujets de satisfaction, on relèvera l'action extrêmement positive insufflée par le Conseil communal en termes d'investissements. Non seulement cette dynamique amène une transformation en profondeur de notre ville et entraîne une spirale ascensionnelle, mais elle suscite aussi un esprit de positivité. Peut-être pas entièrement dans cette salle, mais en grande partie tout de même.

Partout, de très belles choses commencent à éclore. Ce qui, durant longtemps, paraissait uniquement conceptuel ou à classer au chapitre des rêves et des utopies devient réalité. Il en va ainsi de la finalisation du MUZOO, de la réhabilitation des Anciens Abattoirs, de la création d'une Maison de la culture ou de la future Place du Marché, pour ne citer que quelques exemples.

En parallèle, les trottoirs s'élargissent, des pistes cyclables apparaissent, les routes s'arborescent : autant d'éléments qui rendent extrêmement concrète la requalification de notre urbanisme, et qui, à l'instar des petits points que l'on relie entre eux pour former une image, font que le visage de La Chaux-de-Fonds se métamorphose. Désormais, non seulement ces investissements font l'objet d'une planification, mais, surtout, ils sont réalisés, ce dont nous nous réjouissons.

Ainsi, l'enveloppe consacrée aux investissements en 2021 constitue, aux yeux de notre groupe, le minimum indispensable que l'on doit pouvoir engager chaque année, en dehors d'objets exceptionnels – on pense ici, par exemple, à la patinoire. En effet, lorsque l'on débutera les travaux, il ne sera pas possible de se limiter à cela, vu les montants en question, et de ne pas faire d'autres investissements. Si des investissements réguliers stimulent l'emploi et permettent d'entretenir notre patrimoine, ils contribuent aussi – et peut-être *surtout* – à faire de notre ville une ville qui bouge, qui évolue avec son temps. En un mot : une ville vivante.

On pourra aussi se réjouir de voir que la question des emprunts dits « toxiques » est maintenant derrière nous et que l'on peut enfin tourner cette page de l'histoire de notre Ville. A supposer que cela fût encore nécessaire, la démonstration est faite, une nouvelle fois, que La Chaux-de-Fonds ne vit pas au-dessus de ses moyens, sa gestion est efficiente et nous avons des projets et de l'ardeur pour les réaliser.

Au passage, on s'étonnera, une fois encore, que l'on ne cesse, dans cet hémicycle de vouloir comparer les collectivités publiques et la gestion des entreprises. Cela n'a strictement rien à voir et il suffit de faire un tout petit peu d'économie politique pour s'en rendre compte.

Malgré tout, nous ne pourrions évidemment pas continuer d'enregistrer des déficits de cette ampleur encore durant de nombreuses années. Si nous voulons que la dynamique très positive que nous avons déjà relevée à plusieurs reprises se poursuive dans la durée – et même s'amplifie – il est obligatoire de retravailler le chapitre des recettes, afin que celles-ci atteignent le niveau de celles d'une ville d'une taille comparable à la nôtre. Evidemment, la prise en compte des surcharges géotopographiques pourrait entrer dans l'équation. Cependant, il conviendra d'aller encore quelques pas plus loin, avec, par exemple, une meilleure répartition des recettes des personnes morales ou une péréquation de la part communale liée aux structures d'accueil pré- et parascolaire, ainsi qu'une augmentation de la participation cantonale.

En effet, les défis qui restent devant nous sont majeurs. La crise sanitaire n'a pas encore livré toutes ses conséquences, l'instabilité géopolitique provoque des hausses de prix des matières premières et des taux d'intérêt, sans oublier les effets dévastateurs que peut avoir une telle crise sur les plans économique et social. Enfin, le réchauffement climatique aura inévitablement des répercussions financières, que ce soit pour le limiter ou pour compenser les effets des dérèglements.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera les comptes et les rapports qui les accompagnent.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Je ne vais pas changer mon refrain préféré : Le Centre, comme vous le savez, n'est toujours pas représenté dans la Commission financière et ne dispose pas de membre au sein des sous-commissions. J'ai toutefois pu rejoindre certaines autres commissions et je ne peux que remercier les collègues qui m'y ont accueillie.

Ne faisant pas partie de ces fameuses commissions, j'ai pris connaissance avec un vif intérêt des différents rapports rédigés. Tout d'abord, je souhaite remercier ces sous-commissions et la Commission financière pour la qualité et la rigueur des comptes-rendus sur le fonctionnement financier des cinq dicastères.

Je souhaite aussi saluer les efforts fournis par l'Exécutif et par l'ensemble du personnel communal afin de réduire le déficit de la Ville. Ce n'est malheureusement pas le bout du tunnel et ces efforts doivent être poursuivis.

Les comptes 2021 présentent un léger bénéfice par rapport au budget 2021 : CHF 10'276'642.- de déficit, alors qu'était prévu un déficit d'environ 20 millions. Cette amélioration est due à des revenus fiscaux supérieurs à ceux qui étaient escomptés. Il n'y a eu aucune économie, ni dépenses supplémentaires faites dans les différents services. Il faut absolument trouver des mesures pour permettre de diminuer notre dette. Les batailles commencées, notamment pour les charges géotopographiques, doivent continuer. Notre ville doit vraiment devenir plus attractive.

Je ne voudrais pas non plus contrevenir à mon deuxième refrain, c'est-à-dire des allocutions courtes. Aussi, vous l'aurez compris, l'élue du Centre acceptera le rapport des comptes 2021.

M. François Perret, Les Vert-e-s : Effectivement, les comptes sont meilleurs qu'annoncé dans le budget, mais c'est une petite consolation, car le budget était catastrophique.

Dans cette législature, le Conseil communal me paraît travailler de manière cohérente, avec une bonne entente entre ses différents membres. Le fait qu'il soit représenté par un membre de chaque parti permet également un bon fonctionnement du Conseil général. Ainsi, il nous propose des améliorations innovantes et ambitieuses lors de la réfection des routes et des canalisations : par exemple, celles réalisées sur la rue du Docteur-Coullery ou, partiellement, sur le Pod, et également la piétonnisation de la Place du Marché. Au niveau culturel, il y a aussi des nouveautés : nous parlons du MUZOO, de la réfection des Anciens Abattoirs en salle polyvalente, de la mise en valeur du site UNESCO, et j'en passe.

Et il a osé ! Faire un pont avec un espace piétons végétalisé : soit ce projet grandiose du Grand-Pont. J'entends déjà les commentaires de certains

habitants... Les Vert-e-s seraient favorables à une augmentation du budget des investissements, afin d'accélérer ces transformations. En passant, un problème qui ne nous satisfait pas concerne les conditions requises pour la pose des panneaux photovoltaïques sur les toits de la ville. Il nous semble que la possibilité de poser des tuiles solaires n'est pas tellement considérée, alors que cela pourrait être un atout de plus pour une ville UNESCO.

Pour améliorer nos finances, deux possibilités : limiter les dépenses ou augmenter les recettes, tout le monde le sait. Pour la première solution, il est difficile de faire plus : les dépenses semblent bien maîtrisées. Dès lors, il faut augmenter les recettes. Et comment le faire ? En augmentant le nombre de contribuables et en obtenant des subventions qui devraient nous revenir, comme pour la géotopographie. Le Conseil communal travaille sur ces deux points, et nous attendons avec impatience des résultats qui devraient être favorables et qui, ainsi, participeront à cette spirale positive qui est en train d'émerger à La Chaux-de-Fonds. Et, surtout, parlons positivement de notre ville et de tous ses atouts. Ainsi, nous donnerons une image attractive de la Tchaux, ce qui sera le meilleur moyen de faire venir de nouveaux habitants.

Le groupe Les Vert-e-s acceptera les comptes 2021, en remerciant le Conseil communal et toute l'administration de la Ville, pour ce beau résultat.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Nous vous remercions de l'accueil réservé aux comptes 2021. Nous partageons à la fois votre satisfaction, mais également vos inquiétudes. Le budget 2021 prévoyait de vider le verre, les comptes permettent d'avoir un verre à moitié plein. C'est une source de satisfaction qui s'explique par la maîtrise des coûts, et il faut ici remercier les chefs de service, les cadres et l'ensemble du personnel pour la gestion rigoureuse des deniers publics.

Les charges sont maîtrisées, les charges sont conformes à ce qui était attendu, quand bien même la situation générale, épidémique, économique, sociale, était incertaine. Le verre n'a pas pris de ventre, il n'a pas changé. Le fait qu'il soit à demi-plein provient, en majeure partie, de recettes fiscales meilleures que prévu. C'est heureux, c'est rassurant, mais ce n'est pas suffisant. Car si l'on peut se satisfaire de voir le verre à moitié plein, on peut aussi le voir à moitié vide.

Sans sombrer dans le pessimisme, il convient dès lors d'être inquiet. Nous ne reviendrons pas ici sur le constat de défaut structurel de recettes, nous l'avons déjà fait et répété. Cependant, si nous voulons remplir le verre, c'est bien là qu'il faudra chercher des solutions. La démographie, l'essor économique sont évidemment nécessaires – nous devrions dire *indispensables* – et nos efforts doivent aller dans ce sens. Pour y parvenir,

des investissements doivent être consentis : nous en avons réalisés beaucoup en 2021, nous continuons de le faire, et ceci avec votre accord, avec votre soutien, avec votre confiance et votre détermination pour rendre cette ville encore meilleure à vivre.

Mais il faut être conscient que des décisions, qui n'ont pas été prises ici, ont fortement impacté nos ressources. Notre verre aurait pu être rempli si les rentrées fiscales de l'impôt sur les personnes morales avaient été identiques à celles inscrites dans nos comptes 2013, soit 26 millions. Depuis, les réformes cantonales ont déployé leurs effets, sans doute salutaires pour notre tissu économique, mais non point pour nos comptes.

Si nous considérons l'impôt sur les personnes physiques, la réforme fiscale cantonale a, là aussi, déployé ses effets, conjugués à une baisse démographique qui est heureusement sur le point de s'infléchir, ceci grâce à la politique positive et proactive qu'ensemble nous avons voulue.

Nous ne sommes pas toujours totalement maîtres de notre destin. Mais ne baissons pas les bras. Le verre plein pour La Chaux-de-Fonds est un objectif atteignable, mais nous n'y arriverons pas complètement seuls. Aujourd'hui, dans notre canton, il y a des collectivités dont le verre déborde, d'autres sont suffisamment remplis pour risquer d'en renverser quelques gouttes en portant la coupe aux lèvres. Ne soyons pas jaloux, mais soyons, au sein de notre République, justes et solidaires.

Aujourd'hui, la péréquation cantonale apporte à notre Ville un peu plus de 5 % de ses recettes. Le Canton, quant à lui – et heureusement – peut compter sur plus de 10 % de manne fédérale pour équilibrer ses comptes, qui plus est avec l'annonce d'une augmentation de 30 millions pour ces deux prochaines années. Mais ne nous plaignons pas, l'Etat, c'est aussi nous. Mais l'essor des poumons économiques et sociétaux que sont les villes, c'est aussi la responsabilité de l'Etat et celle de l'ensemble des communes.

Le Conseil communal est confiant dans l'avenir de notre ville, y compris dans ses finances. A nos yeux, le verre est à moitié vide, à moitié plein, selon les moments, mais le breuvage est toujours excellent. Et n'est-ce pas l'essentiel pour espérer que, demain, le verre soit enfin plein ?

M. Karim Boukhris, POP : vice-président de la Commission financière : Il est de coutume, avant la discussion générale, de donner tout d'abord la parole au président de la Commission financière. J'espérais que M. Andy Favre arrive, mais il n'est pas là. Aussi, je me permets de vous lire son texte. C'est donc Andy Favre qui parle par ma bouche...

« La Commission financière s'est réunie à trois reprises, dans le but d'étudier les comptes 2021. S'il est bien évident que le travail sur les comptes

provoque moins de tiraillements que celui du budget, je tiens à relever ici la qualité des débats, ainsi que l'atmosphère constructive durant cette période.

Nous sommes malheureusement, en effet, habitués à traiter des résultats qui ne réjouissent personne, même si les efforts consentis et les revenus extraordinaires permettent souvent qu'ils soient moins insatisfaisants aux comptes qu'au budget.

Chacun des membres est conscient, peu importe son appartenance politique, qu'il est difficile, pour le Conseil communal, de tenir la barre et le placement du curseur entre rigueur financière et investissements nécessaires à l'évolution positive de la situation. Cela relève bien souvent de la quadrature du cercle.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration pour le travail qui est fourni, ainsi que le Conseil communal et chacun des membres de la commission. »

DISCUSSION DE DÉTAIL ET TRAITEMENT DES INTERPELLATIONS

M. Alexandre Houlmann, président : Nous avons un certain nombre d'interpellations qui seront prises au fur et à mesure des chapitres.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 – Conseil communal

Mme Silvia Locatelli, PS : Cela tombe bien, car je ne savais pas si j'allais poser ma question sous *Conseil général*, et comme vous ne m'avez pas entendue, je la pose sous *Conseil communal*.

Si je ne sais pas où poser cette question, c'est simplement parce qu'il s'agit d'une motion, laquelle semble s'être perdue dans les méandres de la transition entre les deux législatures : la motion « Harcèlement de rue : agissons ! », qui a été votée et validée par ce Conseil le 1^{er} septembre 2020, et dont nous n'avons plus de nouvelles. Comme cela touche beaucoup de dicastères, c'est le seul ancrage, finalement, que nous avons trouvé. Je vous remercie donc de vos ou votre réponse, suivant qui y répondra.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, rappelle également l'interpellation urgente relative au salon horloger.

M. Giovanni Spoletini, PS, confirme l'urgence de l'interpellation en fonction de ce qui est connu, relevant que les informations sont pour le moins imprécises. Il donne lecture de l'interpellation :

Interpellation urgente du groupe PS : « Le salon horloger de la ville de Neuchâtel : la vitrine horlogère du canton de Neuchâtel est proposée au bord du lac »

Madame, Monsieur,

Dernièrement ArcInfo nous réapprend que Neuchâtel Ville organisera en septembre son « Salon horloger » à l'Hôtel Beaulac et dans les espaces publics aux alentours. Le projet, déjà prévu en 2021, avait déjà fait l'objet d'une question au Conseil communal, restée sans réponse.

Ce projet ne respecte pas le positionnement régional de Neuchâtel Littoral, défini dans le cadre des axes de positionnement stratégique, concordés, reconnus et signés par les 4 régions du RUN et le Conseil d'Etat, accords discutés et validés au sein de l'Association RUN en 2021.

L'horlogerie et la mesure du temps dans ses multiples aspects – industriels, urbains, artistiques et culturels – sont clairement un positionnement spécifique et reconnu dans les accords de positionnement stratégique à la région des Montagnes

Neuchâteloises. Le **TEMPS** est d'ailleurs une des quatre thématiques à développer dans le projet : *La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse 2025*. C'est l'axe primordial de nos villes horlogères, désormais internationalement reconnu.

Le salon de l'horlogerie proposé par la Ville de Neuchâtel, élaboré en catimini avec une société marketing basée à Zoug – sans aucune information à l'Association RUN, aux villes horlogères du Locle et de La Chaux-de-Fonds – se propose comme « La vitrine horlogère du canton de Neuchâtel ».

Cet événement ne respecte pas le positionnement stratégique de *Neuchâtel Littoral* et il affaiblit celui, primordial, nécessaire au développement des *Montagnes Neuchâteloises*. La vitrine du savoir-faire horloger doit impérativement rester là où sont présents ses témoins patrimoniaux **en représentation de TOUT LE CANTON**.

Nous souhaitons que le Conseil communal s'informe et puisse prendre position en interpellant le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, le RUN et le Conseil d'Etat. Nous posons au Conseil communal les questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil communal a été interpellé par la Ville de Neuchâtel sur le projet de son salon horloger ?
2. Est-ce que la Ville de Neuchâtel lui a expliqué pour quelle raison elle soutenait ce projet en contradiction avec les accords de positionnement stratégique qu'elle a elle-même signés avec les autres régions du RUN ?

Nous souhaitons que le Conseil communal pose les questions suivantes au RUN et au Conseil d'Etat :

1. Ont-ils été approchés par la Ville de Neuchâtel ?
2. Quelle est leur position sur ce projet ?

Pour le groupe du parti socialiste : Giovanni Spoletini, Monique Gagnebin

Annexes :

- Le salon Imagination, c'est pour le mois de septembre. ArcInfo 20.04.2022
- Tableau de synthèse des positionnements spécifiques régionaux, pages 61 et 62 du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 5 mai 2021 (axes de développement stratégiques)

123 – Service informatique communal

M. Blaise Courvoisier, PLR : Ivan Flinch, consultant pour une stratégie numérique responsable, a pu démontrer que la digitalisation non maîtrisée amène surcoûts et empreinte environnementale désastreuse. Ainsi, il estime que 25 % des logiciels et applications ne sont jamais utilisés. De plus, la fréquence de renouvellement des équipements, elle, augmente en entreprise : 18 mois pour les smartphones et 6 ans pour les ordinateurs, malgré un excellent état.

Il estime que l'empreinte numérique, par salarié et par jour, équivaut à un radiateur de 1'000 W allumé durant 8 heures, et une utilisation de 27 litres d'eau et 197 kg de ressources naturelles.

Qu'en est-il donc au sein de l'administration communale quant au renouvellement du parc informatique ? Est-on conscient de l'intérêt d'aller vers une plus grande sobriété numérique, dont l'empreinte carbone représente actuellement 4 %, bien au-delà de celle du transport aérien à 2,7 % ?

Mme Lara Zender, POP : Cela touche un peu tous les services, mais nous nous sommes dit que cela touchait principalement l'informatique : c'est en rapport avec le changement de logiciel qui est en train de se mettre en place. Nous souhaiterions savoir quelles ont été les mesures d'accompagnement pour que ce changement se fasse le mieux possible et pour éviter d'ajouter un stress supplémentaire aux différents services qui sont déjà pas mal sous pression ces derniers mois, voire ces dernières années. Nous nous demandions, entre autres, si une formation était prévue pour accompagner ce changement.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je répondrai à la première question concernant la motion sur le harcèlement, laquelle n'a pas été oubliée, mais pose effectivement un certain nombre de problèmes, comme l'a évoqué la motionnaire.

Je dirais qu'il y a deux manières de traiter la question. La première ne nous pose pas de problème, cela avance. La deuxième est un petit peu plus compliquée. La première, c'est le travail à l'interne de la Ville : la Ville en tant qu'employeur. A l'interne, une campagne d'affichage avait été prévue, mais elle a été retardée parce que les affiches ne plaisaient pas, elles ne convenaient pas. C'est donc en discussion et c'est prévu. Une information sur l'intranet est prévue, un sondage sur la diversité a été lancé et nous attendons les résultats pour pouvoir exploiter ce sondage. Ensuite, il est aussi prévu une formation des cadres sur le harcèlement et la discrimination.

Du côté de la ville non pas en tant qu'employeur, cela concerne les écoles, le Service de la jeunesse, le Service de l'intégration. Cela concerne, à la marge, la Sécurité publique, qui est normalement plutôt censée s'occuper de stationnement et de circulation, et qui, par ailleurs, a peu de marge de manœuvre. Mais comme nous sommes en train de la transformer en service à la population, elle pourrait jouer un rôle dans ce cadre-là. Et, bien sûr, pour les cas les plus graves, interviennent, en particulier, la police et la justice.

Effectivement, la rencontre de toutes ces instances n'a pas été possible jusqu'à présent, pour des raisons d'organisation et de temps. Nous avons fait pas mal de choses dans cette législature et le Service de l'intégration est tout neuf. Mais ce n'est pas abandonné, c'est en cours, cela suivra. Voilà la réponse que je peux fournir à l'heure actuelle.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je vais commencer par répondre à l'interpellation urgente. Nous partageons votre agacement, mais nous ne partageons pas complètement le ton de votre indignation.

Tout d'abord, il est utile de préciser que nous sommes dans une république, où la liberté d'entreprise est garantie. Or, le salon horloger que vous mentionnez n'est pas une émanation publique, mais bien le fruit d'une initiative *totale*ment privée, tout comme l'est d'ailleurs le salon TWS, qui se tiendra cet automne à La Chaux-de-Fonds. Que ces entrepreneurs aient préféré Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds est regrettable, mais leur projet est né avant cette législature, avant qu'un Service économique ne soit recréé, avec votre appui, pour répondre justement aussi à ce type d'initiative.

Quand nous nous sommes renseignés, il était trop tard. De plus, nous avons compris que le lien entre le salon et l'Hôtel Beaulac était fondamental dans le choix du lieu. Ce qui nous rappelle malheureusement ce talon d'Achille qu'est, pour les Montagnes, une offre hôtelière, certes de qualité, mais sous-dimensionnée.

Et puis, il y a la liberté d'entreprendre. Ce projet n'est pas le fruit d'une volonté du Canton, ni d'Objectif:ne, ni même de la Ville de Neuchâtel. Oui, nous échangeons sur le sujet. Oui, tous pensent que La Chaux-de-Fonds aurait été une bonne solution, y compris la Ville de Neuchâtel. Mais non – du moins à ma connaissance – le Canton n'apporte pas de financement à ce projet, ni à travers les APS, ni à travers le NECO. A ma connaissance.

Quant à la Ville de Neuchâtel, nous avons déjà eu de nombreux échanges – plutôt informels – sur la question. Et ce qui m'a été rapporté – et cela date d'aujourd'hui, j'ai eu un contact ce jour-même avec mon homologue de la Ville de Neuchâtel – c'est que l'engagement de la Ville se limiterait à des mises à disposition d'espaces ou des facilités administratives. Cela dit, je ne sais peut-être pas tout, mais je n'ai pas la légitimité de tout savoir.

Je ne pense pas que vous applaudiriez si un conseiller général de Neuchâtel s'étranglait à l'idée que Microcity ait des projets à La Chaux-de-Fonds ou que le Prix de l'Innovation, axe stratégique du Littoral, soit donné dans la Métropole horlogère.

Une fois encore, l'évidence aurait été que ce salon se tienne ici. Visiblement, cette évidence n'est pas partagée par son promoteur. Plutôt que de polémiquer et invectiver, notre choix est résolument dans le dialogue et la collaboration, y compris avec la Ville de Neuchâtel. Et croyez-moi, heureusement, aujourd'hui nous nous parlons, nous échangeons. Cet après-midi encore, j'étais au téléphone avec mon homologue pour échanger sur ce sujet. Nous avons alors évoqué des synergies possibles avec le salon TWS,

et des *events* à La Chaux-de-Fonds en marge du salon de Neuchâtel. Soyons constructifs, mais ne soyons pas naïfs.

Nous sommes dans un monde de concurrence, et croyez bien que nous ne nous cantonnons pas non plus dans les seuls axes stratégiques définis par le Canton pour envisager notre avenir économique. En espérant que cela ne déplaira à personne. Le salon TWS, qui se tiendra cet automne aux Anciens Abattoirs de la Métropole horlogère, sera une réalité. Le salon horloger de Neuchâtel : peut-être, peut-être pas. Nous verrons. Et nous verrons alors avec eux – la Ville de Neuchâtel, le Canton et Objectif:ne – ce qu'il conviendra de développer ensemble, pour le bien de l'ensemble du canton.

Mais votre intervention me rassure aussi, parce qu'elle confirme que nous devons être actifs – voire mieux : proactifs – en matière d'attractivité économique. Dans ce sens, notre ville ne doit pas avoir peur d'investir dans ses budgets à venir.

Je ne sais pas si vous voulez demander immédiatement à l'interpellateur son degré de satisfaction...

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, demande à l'interpellateur son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

M. Giovanni Spoletini, PS : Effectivement, il y a de très nombreux points d'interrogation. Je ne considère pas très élégant, quand même, que l'on n'ait pas pris contact avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Ville du Locle. Nous avons établi des axes stratégiques de positionnement qui sont le fruit d'un travail qui a pris quelques années. Le Conseil d'Etat les a relancés...

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, rappelle à l'interpellateur qu'il doit donner son indice de satisfaction.

M. Giovanni Spoletini, PS : Alors, merci pour votre réponse. Je retiens la réponse oui/non pour un futur que j'espère proche.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je pense que nous en parlerons... Je vais répondre aux deux questions qui ont été posées concernant le point informatique. En préambule, je voudrais relever que l'informatique, le numérique, le digital – appelez-le comme vous voudrez – ne cesse de prendre de l'importance, aussi bien dans notre vie privée que dans notre vie professionnelle.

Si cela est apparu, à ses débuts, comme une solution s'inscrivant dans une dynamique durable, force est de constater aujourd'hui que la question se

pose fondamentalement autrement : que cela soit en termes de production d'appareils devenant rapidement obsolètes, puis de leur recyclage, mais aussi, évidemment, de l'énergie nécessaire au fonctionnement des serveurs, etc., et d'une surconsommation d'imprimés par confort. Un clic, et la photocopieuse crache le document sans qu'il soit nécessaire de se poser plus de questions.

Or, derrière la question écologique se pose aussi une question économique pour nos budgets à venir. Désormais, une réflexion doit être entreprise au niveau de la commune sur une meilleure maîtrise de l'inflation informatique. Une première mesure afin de responsabiliser les chefs de service a été la ventilation des coûts informatiques dans les budgets respectifs. Mais la démarche ne doit pas s'arrêter là. Ce sera d'ailleurs un axe thématique du prochain schéma directeur informatique quadriennal – c'est presque un slogan de la belle époque soviétique... – qui devrait entrer en vigueur en 2024.

En ce qui concerne plus particulièrement le rythme de renouvellement du matériel informatique de la Ville : en regard de la question de l'efficacité économique du taux de renouvellement, il a été optimisé – par expérience et après analyse – à tous les 5 ans pour les postes fixes et tous les 4 ans pour les portables. Deux éléments sont à prendre en compte :

- Les pannes qui surviennent plus fréquemment avec le matériel actuel au-delà des temps d'exploitation que je viens d'annoncer, ce qui augmente le coût de maintenance.
- Les performances qui ne répondent plus aux exigences des fournisseurs de logiciels et/ou aux attentes des utilisateurs.

Cependant, nous sommes plus souvent confrontés au deuxième cas de figure. C'est un élément dont il faut tout de même tenir compte dans le calcul par rapport à la performance de l'employé et sa satisfaction dans son travail.

Ces éléments sont revus régulièrement en fonction de l'évolution du matériel. Sauf erreur de ma part, une prolongation des postes fixes à une sixième année d'exploitation est actuellement à l'étude au SIEN.

En regard du paramètre écologique, le matériel – fixe ou portable – récupéré au terme de son exploitation au sein de l'administration est revalorisé selon l'une ou l'autre de ces deux manières :

- L'ordinateur est reconditionné – effacement à blanc du disque dur de l'appareil et réinstallation des logiciels de base – et proposé à la vente au personnel. Il est effectivement considéré, au niveau de la durée d'exploitation, que ce matériel reste performant pour une utilisation domestique basique – soit faire de la bureautique ou de la navigation

Web – et les prix sont attractifs pour le personnel, oscillant entre CHF 90.- et CHF 150.-, selon le type de matériel.

- Si l'ordinateur n'est pas reconditionné, il est transféré chez Job Eco – entreprise avec laquelle nous avons une convention – afin d'éliminer et de valoriser l'ensemble des composants.

Mais soyez certains que c'est un souci constant, et j'espère avoir répondu à votre question.

Concernant l'accompagnement lors d'un changement de logiciel : tout projet impliquant un changement majeur informatique – qu'il s'agisse d'un nouveau logiciel ou d'une nouvelle version d'une solution existante apportant des changements importants – intègre une formation aux utilisateurs. Par exemple, ce fut le cas – j'en parle au passé, mais le changement est en cours – pour le projet LIANE, c'est-à-dire le remplacement de SACSO par le logiciel KiSS pour le Service de l'action sociale, ainsi que lors du renouvellement du parc des imprimantes multifonctions. Ce sera le cas aussi pour Abacus, tant pour le personnel du Service des finances, que pour le personnel de la Gérance communale, ainsi que celui des services qui exploitent la solution. Ce ne sont que quelques exemples de changements de logiciels, qui sont parfois largement plus sectorisés.

L'instruction et la formation des ressources sont des critères clés de succès des projets, de manière à garantir la validation de la conformité des produits livrés. Les utilisateurs sont généralement formés avant les tests de validation de mise en production, de manière à contrôler le respect du cahier des charges, le fonctionnement sans bugs des produits et la qualité de la reprise des données, afin de valider la mise en production de la solution.

Ainsi, cette formation a non seulement un intérêt pour les employés – afin qu'ils soient à l'aise avec les outils informatiques – mais aussi pour le responsable du SIEN et le projet informatique, pour valider et optimiser la mise en œuvre de ces nouveaux logiciels. Mais n'oublions pas que tout changement génère aussi des craintes et une inertie. Former est une chose, convaincre du bien-fondé du changement en est une autre. La résistance au changement est notre pire ennemi aujourd'hui. Je crois en avoir fini et j'espère avoir répondu également à votre question.

IMMEUBLES

250 – Foncier

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Les Vert'libéraux souhaiteraient savoir si la somme de CHF 1'100'000.- liée au droit de superficie du terrain d'ARESA sera, à partir de 2022, perçue annuellement par la Ville ou si c'est une somme unique.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je n'ai pas l'habitude de m'exprimer souvent au sein de cet hémicycle, mais il est vrai que, deux fois l'an, c'est une occasion renouvelée avec plaisir, quasiment à chaque instant...

Concernant votre question – portant sur le montant de CHF 1'100'000.- figurant au budget 2021 et reporté à CHF 0.- dans les comptes – il s'agit d'une écriture unique, relative à la réévaluation du terrain de la commune utilisé par ARESA, suite à l'octroi d'un droit de superficie.

En effet, jusqu'à fin 2021, le terrain était mis gratuitement à disposition d'ARESA. Toutefois, comme le droit de superficie n'a finalement débuté qu'en 2022, la réévaluation des terrains a été reportée au prochain exercice comptable. Quant à la rente superficielle, elle s'élève à CHF 71'000.- par année, indexée à l'IPC, courant dès 2022, et ceci pour une durée de 50 ans.

ACTIONS SOCIALES

La parole n'est pas demandée.

INSTRUCTION PUBLIQUE

450 – Ecole obligatoire – Bâtiments

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Alors que les charges d'exploitation de nos bâtiments scolaires représentent un montant de CHF 380'000.- – eau, gaz, électricité – les Vert'libéraux se demandent si les coûts liés à l'électricité ne pourraient pas être réduits.

En effet, trop régulièrement, et souvent durant les week-ends ou les vacances scolaires, les lumières restent allumées dans les salles de classe, les salles de sport ou autres espaces dans les collèges de notre ville. Pourrait-on créer une hotline ou une adresse mail pour signaler les oublis d'extinction de la lumière ? Une personne pourrait-elle être responsable pour effectuer un contrôle à la veille des grandes vacances ? Que peut-il être mis en place pour sensibiliser les utilisateurs des locaux scolaires et des salles de sport à éteindre les lumières ?

490 – Service de l'intégration

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : C'est une problématique que nous avons déjà traitée de nombreuses fois. Avec mon collègue Thierry Brechbühler et les Sports, nous revenons régulièrement sur cette nécessité de sensibiliser à la fois les clubs et les enseignants à l'extinction de la lumière dans les salles.

Ces derniers temps, avec l'école, mais aussi le Service des bâtiments, nous avons cherché les solutions les plus appropriées. Vous avez évoqué une hotline, un mail... Je ne sais pas si ces solutions sont retenues, mais, aujourd'hui, nous avons mis en place de nombreuses minuterias dans certains collèges, afin d'économiser l'électricité.

Vous avez évoqué le week-end, les vacances, et nous constatons aussi, lors de téléphones de voisins, que certains d'entre eux n'ont pas conscience que les salles sont parfois utilisées, durant ces moments-là, par les enseignants ou par d'autres utilisateurs, puisque nous mettons nos salles à disposition de certaines associations de notre ville. Enfin – parce que ce n'est pas toujours à mauvais escient – nous l'avons rappelé aux répondants des collèges au début de l'année passée, afin de les rendre vraiment attentifs à ces questions.

En matière d'économie, je vous rappelle aussi – nous en avons parlé il y a une année ou deux – que tous les ordinateurs sont éteints à distance, tous les soirs, justement pour des questions d'économie d'énergie, qui vous sont – qui *nous* sont – chères, mais qui sont chères à tous.

Nous continuerons de faire un rappel à la rentrée aux répondants des collèges, et nous continuerons notre sensibilisation auprès des clubs et des associations. Et si cela se reproduit trop souvent, nous essaierons peut-être d'autres solutions, telles que celles que vous avez évoquées.

CULTURE – SPORTS – LOISIRS – CULTES

511 – MUZOO – Secteur muséal

M. Claude André Moser, PLR : Il y a 10 ans, lorsque l'on parlait du Naturama, j'avais suggéré que l'on s'approche de la Poste Suisse pour qu'un timbre soit émis au moment où le musée s'ouvrirait, comme cela avait été fait pour le MIH et pour l'Art nouveau en 2006. Nous en avons reparlé au moment où nous avons évoqué l'ouverture prochaine du zoo-musée.

Quelle est actuellement la position du Conseil communal – qui avait accueilli cette proposition avec intérêt – compte tenu que de l'eau a coulé sous les ponts, qu'il y a de moins en moins de salive pour humecter les timbres et que l'on en emploie malheureusement moins qu'avant ? Cela a peut-être aussi moins d'impact.

Mme Carmen Brossard, PLR : Notre groupe souhaiterait avoir quelques nouvelles du MUZOO. Nous avons vu, dans la presse, que le déménagement battait son plein, nous avons vu la girafe se balader sur le Pod, nous avons vu le zèbre, etc. Où en sommes-nous au niveau muséographique ? Nous avons aussi entendu dire que l'ouverture aurait lieu

certainement dans le courant de cet automne. Qu'est-ce que le Conseil communal a l'intention de faire pour cette ouverture, afin que la population puisse évidemment y participer ?

M. Claude-André Moser, PLR : Concernant le MUZOO, j'ai lu avec intérêt, dans la presse, que l'on avait déménagé des animaux, événement qui devait être spectaculaire. Nous avons été informés le lendemain, la population n'a donc pas pu y assister. Y aura-t-il encore d'autres déménagements ? La Ville pourrait-elle éventuellement communiquer pour que nous puissions goûter à un tel événement ?

514 – Musée des Beaux-Arts

M. Blaise Courvoisier, PLR : L'examen des comptes de ces trois derniers musées, comparant le total charges/revenus avec les revenus engendrés par les entrées payantes, met en évidence un bon rapport pour le MIH : des charges résiduelles de CHF 1'570'000.- pour CHF 216'437.- d'entrées. Par contre, le rapport des deux autres musées est terriblement décevant : CHF 975'000.- de charges pour le Musée d'histoire, avec CHF 16'700.- d'entrées, et CHF 1'551'500.- de charges pour le Musée des Beaux-Arts, avec CHF 29'200.- d'entrées.

N'est-il pas temps, sans tabou aucun, de chercher à optimiser ces chiffres ? N'est-il pas envisageable de revoir totalement le mode de direction ? Par exemple, créer une direction administrative unique pour les trois sites, réduisant ainsi le nombre d'adjoints et horizontalisant les services généraux ? Finalement – et c'est un serpent de mer – n'y aurait-il pas lieu de fusionner certains musées situés dans les trois villes de notre canton ?

525 – Piscine, patinoires des Mélèzes

Mme Lara Zender, POP : Le groupe POP souhaiterait un petit peu savoir où en est le projet de rénovation de la patinoire des Mélèzes. Qu'en est-il du processus de *namings* ? Nous aimerions aussi savoir quels sont les critères pour qu'une entreprise donne son nom à la patinoire des Mélèzes. Nous souhaitons soulever le fait que plusieurs membres du groupe POP regrettent que le nom de la patinoire vienne à changer. La patinoire des Mélèzes a une histoire, une identité, pour la population. Elle a une identification. La renommer sous le nom d'une entreprise revient aussi à détériorer cette identité et cette signification.

551 – Accueil parascolaire

Mme Sarah Curty, PLR : Une fois atteints les 20 % de couverture en places de parascolaire, que deviennent les parents laissés en rade et qui, pourtant,

travaillent à haut pourcentage ? Quelles solutions leur ont-elles été proposées, sachant que cela peut avoir un impact positif ou négatif sur la domiciliation de notre ville ?

Mme Monique Gagnebin, PS : Je suis sur la même longueur d'onde. ArcInfo affichait, il y a peu de temps, l'inquiétude de quelques parents quant à la possibilité d'accueillir leurs enfants en parascolaire. Les places en préscolaire sont également courues. Nous savons que ces services font au mieux pour répondre à la demande des parents et aux exigences de l'Etat. Cependant, ce n'est pas suffisant.

Il est aussi de notoriété publique qu'avoir des places en suffisance – ou plus nombreuses qu'actuellement – est un atout pour attirer des familles. En outre, très souvent, pour les femmes – ou les hommes – le fait de pouvoir travailler est presque indispensable, que ce soit pour s'en sortir financièrement, pour l'équilibre, la retraite, etc.

Que peut faire la Ville pour augmenter le nombre de places, tout en sachant que la création de nouvelles places est extrêmement coûteuse ? L'Etat ne pourrait-il pas augmenter de manière significative sa participation ? Ou alors, le total du solde à payer par les communes, après déduction de la part des parents, ne pourrait-il pas être partagé équitablement entre toutes les communes du canton ?

Mme Françoise Jeandroz, POP : Nous avons deux questions, dont l'une a déjà été formulée : nous aimerions connaître la situation des demandes pour l'accueil parascolaire. La deuxième question concerne l'avancement du projet MAÉ : nous aimerions savoir où en est ce projet et, en particulier, quel en sera le financement par l'Etat.

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Il y avait une première question sur les timbres. Je ne me souviens pas exactement ce qui s'était fait en 1974 et je ne suis pas sûr que mes collègues s'en souviennent beaucoup plus que moi... Concernant le Naturama – il y a effectivement 10 ans – je n'ai pas retrouvé votre demande à ce moment-là, mais vous l'aviez effectivement formulée il y a un certain temps. Malgré plusieurs questions adressées au service de philatélie de la Poste, la seule réponse qui nous est parvenue est une proposition d'édition d'un timbre d'entreprise. Il s'agit donc d'une nouvelle offre, avec un minimum de commande de 10'000 timbres à CHF 1,10, qui ne sont ensuite pas vendus par les canaux de la Poste. Aussi, cette solution nous semble donc peu adaptée à MUZOO.

En poursuivant nos recherches suite à vos sollicitations, notamment auprès d'anciens bénéficiaires – nous ne sommes pas remontés jusqu'en 1974 – il

est apparu que le processus d'obtention était particulièrement long. En effet, en comptant l'entier du processus – obtention de l'accord de principe, choix du sujet, financement, passage en jury – le délai est estimé à plus de 18 mois. Et finalement, à ce moment-là, l'échéance était un peu courte.

Ainsi, vu la durée de la procédure – peut-être aussi en raison d'une certaine désaffection du public pour les timbres – cette piste a été écartée, et nous essaierons de trouver d'autres moyens qui mettront en valeur ce beau projet. Une belle idée, donc, merci des propositions. Malheureusement, celle-là n'est pas retenue, mais nous retiendrons évidemment la suivante.

J'en viens aux autres questions concernant MUZOO. Vous avez pu voir, dans les médias, le communiqué de presse qui est sorti quand même une semaine avant. Malheureusement, le communiqué de presse n'a peut-être pas suffisamment fait parler, et nous aurions peut-être dû sortir une pièce avant les autres, mais voilà... Une fois que le déménagement a eu lieu, il a bien fait parler de lui, mais certains ne l'ont malheureusement vu que le lendemain.

J'en viens donc à l'ouverture : malheureusement, le projet a pris du retard, comme souvent dans les travaux, et la crise Covid n'a pas arrangé les choses. Toutefois, aujourd'hui – certains l'ont peut-être vu – le bâtiment est terminé. Il reste encore quelques finitions et nous nous apprêtons, dès lors, à travailler vraiment sur la muséographie. Il s'agira de terminer à fin novembre, nous l'espérons – c'était la date que nous avions évoquée – mais, en tout cas, avant la fin de l'année. Aujourd'hui, si la date n'est pas arrêtée, les équipes travaillent vraiment d'arrache-pied. Je vous invite à aller toquer au MUZOO – je ne sais pas si l'on vous répondra, je l'espère – et vous verrez des panneaux remplis d'idées pour que cette fête du MUZOO soit vraiment une fête digne de ce projet, et qui accueille chaque habitant-e de cette ville.

Il s'agira donc d'avoir une partie officielle, à laquelle vous serez tous conviés. Il s'agira aussi d'imaginer des visites des dépôts, qui se remplissent peu à peu : nous avons évoqué le déménagement, qui s'est terminé il y a une ou deux semaines. De nombreux ateliers, de nombreuses animations pour les enfants seront organisés, avec, évidemment, tout un travail de médiation. Je crois que ce sont des éléments qui vous – et qui nous – tiennent à cœur. Il y aura évidemment de la restauration. Je crois que mon collègue a évoqué la nécessité d'avoir un bon breuvage... Cela fera, bien sûr, aussi partie de cette ouverture, que nous souhaitons festive. Voilà ce que je peux dire pour l'instant, en vous invitant à réserver je ne sais pas quelle date, mais cela viendra...

J'en viens maintenant à une réponse qui risque d'être un peu plus longue concernant la rentabilité de nos musées. Difficile de répondre simplement à

une question complexe. Je serai donc un peu plus long, mais j'espère pas trop long.

Premièrement, ces questions reviennent à intervalles plus ou moins réguliers au Conseil général ou en commissions : pour les plus anciens, j'ai même retrouvé certaines interventions. Soyez rassurés, ce sont des réflexions que l'on aborde au sein du Comité directeur des musées, lequel s'est mis en place il y a un peu plus d'une dizaine d'années et réunit l'ensemble des conservateurs pour réfléchir aux synergies entre les musées. Ces questions sont aussi reprises au sein des différentes commissions culturelles de la Ville.

Un rapport avait même été sollicité en 2018 par le Conseil communal. Et si l'on remonte plus loin, certains se souviendront des rapports et des études menées en 2008 ou en 2013 entre le Musée des Beaux-Arts de La Chaux-de-Fonds et le Musée des Beaux-Arts du Locle. Toutes ont montré l'importance de certaines synergies, d'où le travail qui est réalisé entre les musées aujourd'hui. Mais elles ont aussi conclu que nos structures étaient efficaces, avec cette double fonction de nos musées – peut-être un peu particulière – qui se veut d'avoir des conservateurs qui sont aussi chefs de service. Ceci contrairement à ce que l'on observe dans de nombreux autres musées du canton ou de Suisse, où ces fonctions sont davantage partagées, mais malheureusement, plutôt avec des coûts largement supérieurs aux nôtres.

Si vous souhaitez approfondir ces questions – par exemple les conclusions du rapport de 2018 – je vous invite vraiment à les transmettre à vos représentants en Commission de la culture. On pourrait éventuellement le voir aussi en Commission des affaires culturelles, mais le rôle de la Commission de la culture est vraiment celui d'avoir cette *vision transversale* que nous avons défendue il y a deux ans. Je vous rappelle l'art. 5, al. 3 du règlement : « Elle [cette commission] prend d'une façon générale toute mesure ou initiative relative à la gestion des services liés à la culture ». Ces points-là peuvent donc vraiment être amenés dans cette commission.

A présent, j'en viens plus précisément à vos questions.

Quelle est la rentabilité de nos musées ? Vous évoquez le MIH, qui a une certaine rentabilité, par rapport aux deux autres, plus « décevants », pour reprendre vos mots. Vous comparez les charges en fonction des entrées, mais on pourrait se demander, par exemple, jusqu'où les amortissements devraient être inclus dans ces charges, sachant que ceux-ci évoluent largement d'une année à l'autre. Et, surtout, vous n'incluez pas, dans vos calculs, les ventes des boutiques, les locations de salles, voire – et c'est quelque chose d'important que font nos conservateurs aujourd'hui – le

travail de sponsoring, réalisé justement pour réduire ces charges et valoriser nos musées.

Dès lors, il apparaît relativement complexe de comparer ces chiffres – quels chiffres considérer, d'ailleurs ? – pour dégager une certaine image de la rentabilité de nos musées. Cependant – je tiens quand même à le redire – nos musées cherchent continuellement à *optimiser* nos rentrées. Par exemple, on y travaille activement du côté de la boutique du MUZOO, qui a été évoqué. Mais ce qui a été fait, notamment, avec l'Escape Room, initiée par le Musée d'histoire, répondait aussi à cette volonté de renforcer nos rentrées.

Enfin, vos questions de rentabilité posent la question des *missions* d'un musée. Si le Conseil communal est convaincu que l'on peut toujours faire mieux, que l'on doit continuellement s'interroger sur nos structures – comme vous le faites ici, mais nous devons continuer de le faire – il est important de souligner, qu'à nos yeux, le succès ou l'importance d'un musée ne se mesurent évidemment pas seulement au nombre de ses visiteurs, comme la grande majorité de la littérature que vous trouvez à ce sujet – notamment de l'OFC – le souligne.

La logique d'un musée public – qui est différent d'une fondation, telle que la Fondation Beyeler – doit répondre à plusieurs missions fondamentales. Je ne vous cite pas l'entier des missions, mais, sans être exhaustif, la première est celle de la *conservation de notre patrimoine*. De ce point de vue, je vous invite vraiment à aller redécouvrir les réaccrochages réguliers de notre collection par le conservateur du Musée des Beaux-Arts. Ce dernier est peut-être décevant en matière de visiteurs, mais, en matière de notoriété, je crois qu'il a vraiment quelque chose d'exceptionnel, et notamment dans la mise en valeur de nos collections. L'un des derniers exemples de ce réaccrochage régulier des collections a attiré l'œil des étudiants de master de Montpellier : ils sont venus visiter cet accrochage si particulier qui met en valeur les collections dans notre Musée des Beaux-Arts.

Ensuite, pour reprendre un autre élément selon les normes de l'ICOM – le Conseil international des musées – la *formation et l'étude* sont aussi essentielles. De ce point de vue, s'agissant d'une autre exposition qui a ouvert il y a une semaine – celle du Musée d'histoire, réalisée en collaboration avec l'Université de Neuchâtel – nous voyons une réelle plus-value dans tous nos liens avec l'Université – par des cours de master et avec des étudiants qui viennent chez nous – et, également, dans le renforcement des réseaux et de la connaissance, ce qui met en valeur des thématiques essentielles de recherche. Pour cette exposition, il s'agit, notamment, de tout le travail effectué autour des enfants de saisonniers que l'on séparait de leur famille ou qui vivaient cachés, d'où l'appellation « d'enfants du placard ». Ce sont des expositions que vous serez invités à venir visiter et j'espère que

vous y viendrez *tous*. Nous vous enverrons l'information rapidement. Il y en aura une à chaque fin de mois : le 24 août, l'autre à fin septembre, puis à fin octobre. Vous pourrez vraiment découvrir le travail, et c'est aussi l'occasion de rencontrer les conservateurs et de leur poser toutes vos questions.

Enfin, un dernier élément vraiment essentiel pour les musées est la *transmission*. Le MIH, par exemple, revient sur ces savoir-faire exceptionnels des horlogers de notre région, notamment les émailleurs, dont le travail remarquable est mis en évidence. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'aller voir l'exposition.

A mon sens, nous pouvons être fiers de ce que font nos institutions, de cette volonté de partager, de confronter nos points de vue, nos connaissances, avec une économicité de moyens en comparaison avec d'autres musées de villes comparables. Nos musées ont bien conscience de la réalité financière de notre Ville.

Ainsi, le succès d'un musée est difficile à quantifier, je crois que c'était important de le redire. Certains marquent ce succès par rapport au temps passé dans un musée. Ainsi, aller juste faire une photo de la Joconde montre-t-il l'intérêt du musée ? Je ne vais pas tout citer, mais d'autres évoquent la fidélisation d'un public ou la diversification des publics, autant d'éléments que nous souhaitons développer, notamment avec le projet de Capitale culturelle. A ce sujet, la réunion hier des acteurs culturels était vraiment, à mon sens, très réussie. En tout cas, les retours en étaient positifs.

Comment évaluer la dynamique, la rentabilité ? C'est évidemment quelque chose de difficile. Je donnerai un dernier petit exemple : le résultat de votre vote, il y a un mois, pour Numa-Droz 175 a été vu 20'000 fois sur les réseaux sociaux et a suscité 500 réactions. Il s'agit peut-être d'un bel exemple du succès de nos institutions culturelles et de ce que nous souhaitons mettre en évidence au travers des accords de positionnement stratégique – évoqués notamment par le groupe socialiste : terre de création et de liberté. Un beau slogan.

Les retombées indirectes en matière de visibilité ou de domiciliation, mais aussi directes en termes économiques – même si ceci est parfois plus difficile à quantifier – sont bien réelles pour de nombreux acteurs, notamment au niveau du tourisme. Je crois que l'économie culturelle est aujourd'hui un vrai marché pour les villes. Nous le voyons très bien avec le projet que nous sommes en train de construire.

J'arrive, peu à peu, à la fin de mon intervention. Concernant votre dernière question relative au mode de direction, j'y ai en partie répondu en introduction, mais je crois que la crédibilité et la visibilité scientifique des

conservateurs-directeurs – avec cette double fonction – dans chacun de leur domaine est importante et reconnue. Leurs nombreuses interventions dans les médias – nous l'avons encore vu, ces derniers temps, avec le vernissage des expositions – et leurs larges réseaux bénéficient à chacune de nos institutions ainsi qu'à la ville. Y ajouter un directeur administratif, un niveau hiérarchique, ne semble pas répondre à nos objectifs, pour l'heure en tout cas.

Pour conclure, nous croyons à la force et à l'agilité de nos structures, tout en cherchant à optimiser notre fonctionnement, nos ressources, et à répondre de façon concertée aux problématiques qui arrivent au sein de nos musées. Nous travaillons parfois à renforcer les services généraux, certains aspects de communication, de scénographie, qui se retrouvent au niveau de tous les musées, ou encore de gestion du matériel. Nous continuons donc d'essayer d'optimiser notre travail en commun.

Nous reviendrons aussi prochainement avec un rapport sur une fameuse liaison entre les musées – qui date un peu moins que le rapport sur l'inauguration du MIH, mais qui date d'au moins 20 ans – et je crois que ce sera l'occasion de renforcer les liens et les échanges de visiteurs. Il s'agira aussi – nous l'avons intégré au programme de législature du Conseil communal – d'un café commun aux trois musées du parc, qui permettra de renforcer leur attrait, de prolonger la visite et, de ce fait, de favoriser le rayonnement de nos musées.

Pour conclure, une ligne que le PLR évoquait en 2009 par la voix de l'un de ses représentants – que je ne citerai pas : « Etre efficaces sans engendrer des coûts supplémentaires. Le PLR ne peut que souscrire à cette ligne de conduite. » C'est parfois bien, les procès-verbaux. Nous continuerons donc d'y œuvrer, notamment au sein de la Commission de la culture créée, justement, pour travailler ensemble.

M. Alexandre Houlmann, président : Je vous remercie, Monsieur Bregnard, pour votre concision... *[Ndlr : rires de l'assemblée.]*

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Je répondrai tout d'abord aux questions en lien avec le projet de la patinoire. Depuis le mois de janvier dernier, tous nos mandataires qui ont été retenus dans le cadre de la rénovation de la patinoire ont développé un avant-projet basé sur un programme établi en 2021.

Pour mémoire, celui-ci prévoyait, notamment, l'augmentation de la capacité d'accueil de la patinoire principale – avec une infrastructure répondant aux exigences de la Ligue nationale – la couverture et la fermeture de la piste

extérieure avec la création de gradins, ainsi que la rénovation et l'augmentation du nombre de locaux existants, ceci afin de répondre aux besoins et à l'évolution du site, ainsi qu'à la recherche d'une solution d'intégration des locaux d'hébergement. L'avant-projet en cours d'élaboration avance donc bien, comme souhaité, tout en répondant parfaitement aux objectifs évoqués précédemment.

Ces objectifs laissent néanmoins apparaître un impact plus important que prévu initialement sur le niveau de rénovations nécessaires et, par conséquent, sur la transformation des locaux existants. A ce stade, l'avant-projet prévoit :

- de créer un volume intégrant deux patinoires, tout en s'abstenant d'empiéter sur les zones de verdure situées du côté nord,
- de rehausser la toiture et de la remplacer par une structure en bois local ou régional,
- de créer trois anneaux de gradins,
- de construire un mur de supporteurs, idéalement derrière le but côté sud,
- d'adapter les espaces d'hospitalité et le concept de catering à la future architecture du site, ceci, évidemment, dans un but de proposer des espaces pour toutes et tous, que ce soient des loges VIP, des loges fondues ou des buvettes,
- enfin, de reconstruire le restaurant de la piscine-patinoire, en intégrant une nouvelle cuisine de production qui pourra desservir les différentes loges et hébergements, qui pourra trouver sa place au-dessus de l'actuel restaurant.

Le planning prévoit une validation, respectivement de l'avant-projet et du projet final, à l'automne 2022 et en mars 2023. Le rapport au Conseil général devrait être présenté à votre Autorité au mois de mai 2023.

L'évolution du projet qui intègre les éléments cités précédemment doit permettre de répondre aux attentes exprimées lors du vote du crédit d'étude en 2021. Notre objectif est de revenir vers vous avec un projet ambitieux, qui fera du site des Mélèzes un centre régional de sports de glace exemplaire d'un point de vue énergétique, offrant une solution d'hébergement pour les sports d'hiver, mais qui pourra évidemment être utilisée tout au long de l'année.

Le Service des sports, Viteos et tous les mandataires recherchent actuellement des pistes d'optimisation pour la mise en place du programme, mais également pour pouvoir proposer un projet final, dont le coût sera inexorablement plus élevé que celui imaginé au début des réflexions, mais un coût plus juste.

S'agissant du *naming*. Le *naming* est un concept et un moyen de plus en plus répandu en Europe, et en Suisse également, à disposition des collectivités publiques, propriétaires de leur stade, de leur patinoire, permettant d'absorber une partie des coûts de construction ou de rénovation. Cela s'est fait notamment à Porrentruy, avec la Raiffeisen Arena, à Bienne avec la Tissot Arena, à Lausanne avec la Vaudoise Arena, et à Viège avec la Lonza Arena, pour n'en citer que quelques-uns.

En ce qui concerne le projet de rénovation de la patinoire des Mélèzes, le contrat serait donc conclu entre la Ville et un futur partenaire qui reste à identifier. Un contrat gagnant-gagnant, une forme de parrainage qui permet à une entreprise privée d'associer son nom à une infrastructure et ainsi d'accroître sa visibilité et son image. Ce type de contrat, signé habituellement pour une durée de 10 ans, permet ainsi de réduire la charge financière sur la collectivité.

Le Conseil communal est donc ouvert et favorable à cette pratique. Toutefois, nous tenons à vous rassurer : nous ne souhaitons pas vendre un *naming* à tout prix. Nous serons évidemment particulièrement attentifs à ce que le partenaire retenu soit doté d'une éthique irréprochable et, évidemment, qu'il ait un lien avec notre ville.

Enfin, le SECO – le Service de l'économie – dans le cadre de ses contacts privilégiés et réguliers avec les partenaires économiques implantés dans notre région, a déjà mis en avant cette opportunité unique de partenariat. Les premiers jalons sont donc posés dans la perspective de pouvoir proposer un contrat qui pourrait voir le jour en parallèle à la réservation du site.

S'agissant du parascolaire, vous l'avez toutes et tous certainement vu, lu ou entendu ces derniers jours : le secteur parascolaire est, comme régulièrement, mis sous forte pression. J'aimerais rappeler que, depuis l'année 2013, particulièrement – l'année de l'entrée en vigueur de la loi sur l'accueil des enfants – la Ville a fourni de gros efforts pour offrir de nouvelles places. Ainsi, ce sont 18 places qui ont vu le jour en 2018, 89 en 2019, 51 l'année dernière. Nous étions, par ailleurs, remontés auprès de votre Autorité avec un rapport allant dans ce sens.

A ce jour, la Ville met à disposition des familles, 526 places en structures d'accueil parascolaire communales et subventionne 93 places dans les structures privées, amenant le taux de couverture à 20 %, comme la loi sur l'accueil des enfants l'exige, et portant ainsi à 619 places le nombre total de places subventionnées. Malgré ces ouvertures successives et le taux de couverture atteint, force est de constater que la demande dépasse l'offre et que le taux de 20 % ne correspond plus à la réalité qui est celle d'aujourd'hui.

Les travaux de révision de la loi cantonale qui viennent de débiter devront prendre en compte ce facteur, afin qu'il soit adapté, tout comme la question du financement, qui est, aujourd'hui, assez compliquée. C'est assez compliqué, car, pour rappel, une fois le taux de couverture atteint, la loi n'oblige plus le subventionnement conjoint du Canton et de la commune. Cela pose évidemment un certain nombre de questions sur ce que l'on souhaite faire, puisqu'ouvrir des structures d'accueil uniquement à charge de la commune est tout simplement inimaginable.

Toutefois, afin de pallier cette situation tendue pour les familles, nous ne sommes pas restés les bras croisés et diverses mesures ont été prises. Tout d'abord, nous avons renforcé les contacts avec le Foyer de l'Ecolier, Madame Jeandroz, vous pourriez certainement en témoigner si cela devait être nécessaire. Nous avons souhaité renforcer les contacts, renforcer les liens, pour permettre de trouver des solutions pour les familles qui sont dans des situations vraiment compliquées. Même si le but du foyer n'est évidemment pas le même que celui des structures d'accueil, des solutions alternatives peuvent être proposées par ce biais-là.

La structure d'accueil de Crêtets 91, qui dispose aujourd'hui de 45 places, sera dotée de 12 nouvelles places d'accueil supplémentaires dès la rentrée d'août. Cependant, l'ouverture de celles-ci dépend évidemment du subventionnement cantonal. Aujourd'hui, nous avons un préavis favorable, mais nous attendons bien sûr la confirmation.

De manière plus globale, le Conseil communal entend renforcer l'offre en matière d'accueil extrafamilial, celle-ci jouant un rôle central dans la stratégie de domiciliation et favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Toutefois, pour ce faire, nous souhaitons trouver des solutions pérennes et économiquement viables, avec des charges maîtrisées, afin de renforcer l'attractivité de notre ville, pour nos citoyens et futurs citoyens.

Enfin, s'agissant de MAÉ – Ma Journée à l'école – un groupe de travail a vu le jour en fin d'année dernière. Le projet pilote qui a été retenu par le Canton dans le cadre de l'appel à projets, un mandat financé par le Canton a pu être attribué à une chargée de projet. Les contours ont ainsi pu être affinés et un budget provisoire être établi. Cependant, à ce stade, nous ne savons pas précisément quel sera le soutien financier proposé par le Canton, et dans quelle mesure le projet pourra voir le jour à la rentrée 2023, puisque la question du financement est évidemment centrale, mais que nous sommes, à ce jour, sans réponse. Toutefois, le budget de l'Etat étant en voie de finalisation, nous devrions avoir un certain nombre de réponses dès que celui-ci sera un peu plus précis.

Evidemment, si nous croyons aux objectifs de ce projet, l'aspect financier est un élément assez fondamental et nous ne pourrions pas imaginer ouvrir un

nouveau système d'accueil extrafamilial qui aille au-delà des éléments financiers que nous connaissons aujourd'hui pour le parascolaire.

PAUSE DE 10 MINUTES

FINANCES

610 – Contributions

M. Karim Boukhris, POP : C'est juste une remarque, pas une véritable question. Un oubli dans mon intervention de tout à l'heure : au nom du groupe POP, nous voulions quand même signaler que, depuis plusieurs années, aujourd'hui, en ville de La Chaux-de-Fonds, l'impôt qui nous est redistribué de la part des frontaliers commence à représenter plus que l'impôt des personnes morales de notre ville. Je pense que c'est un sujet qui doit un peu nous interpeller, et cela doit rester une interrogation et une réflexion pour la suite.

620 – Service des ressources humaines

M. Karim Boukhris, POP : Comme évoqué tout à l'heure dans la déclaration générale, nous voudrions savoir où en est le travail de révision du statut du personnel, et si une révision de la rétribution et des conditions de travail du personnel est également prévue.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Le travail de révision du RGPA a été lancé avec une experte qui a contribué à mettre en place le nouveau RGPA de la Ville du Locle.

Les séances du groupe de travail sont très régulières. Le COPIL, constitué de deux conseillers communaux – en l'occurrence, Jean-Daniel Jeanneret et moi-même – commence à intervenir, et nous avons toute une série de rendez-vous agendés. Logiquement, la révision du RGPA devrait prendre encore une bonne année. Il était prévu de ne pas commencer la révision de la DECF – qui fixe la rétribution – avant d'avoir terminé le RGPA, car nous sommes dans un domaine où tous les éléments se tiennent. Ceci pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes, car en abordant les derniers chapitres du RGPA, nous risquons de devoir modifier des choses qui se trouvent dans les premiers. Mais nous espérons pouvoir fournir quelque chose de moderne et efficace, car c'est quelque chose qui est dans les discussions, dans les têtes, depuis pratiquement des dizaines d'années.

TRAVAUX PUBLICS

701 – Service technique

Mme Sarah Curty, PLR : Je tiens d'abord à saluer les nouveaux aménagements qui se sont faits en ville au niveau des trottoirs, au niveau des arbres et de la végétalisation. Cependant, je tiens à dire que cela ne suffit pas, et j'en viens à me demander si la suppression des voies de circulation n'aurait pas comme unique but de réduire le nombre de voitures parce que la Ville n'aime pas les voitures.

Ne serait-il pas pertinent de profiter de végétaliser certains endroits, afin d'avoir un réel impact sur le climat ? J'ai quelques exemples, car je n'aimerais pas que l'on confonde avec ce qui a déjà été fait : notamment, place de la gare, place de l'hôpital, rue de la Serre et le Pod. Et la liste n'est pas exhaustive.

725 – Déchets des personnes physiques

M. Blaise Courvoisier, PLR : Quelles sont les raisons qui font que notre ville se situe bien en dessous des moyennes nationales de recyclage, alors que beaucoup de choses sont déjà mises à disposition du public ? Comment le Conseil communal envisage-t-il d'améliorer les chiffres du recyclage ?

Interpellation du groupe socialiste : « Que deviennent nos déchets ? »

Avec plus de 700 kg de déchets par personne et par an, les Suisses sont parmi ceux qui produisent le plus de déchets au monde.

Malgré ou à cause de cette production record, nous sommes aussi devenus les champions du recyclage puisque 53% des déchets urbains produits en Suisse sont recyclés.

Toutefois, pour la plupart d'entre nous, cette « expertise » s'arrête là. Comment sont valorisés nos déchets, quelles sont les transformations, comment sont organisées les filières de recyclage, qu'est-ce qui est finalement brûlé ? Peut-on être sûr que notre vieille cuisinière ne finira pas au fond de la mer et que nos pullovers usés n'iront pas rejoindre leurs semblables sur une plage au Ghana ?

Ainsi, le Conseil Communal peut-il nous dire ce que deviennent nos déchets une fois passé la porte de la déchetterie ?

De plus, ces informations pourraient-elles figurer sur le site internet de la Ville ?

En effet, à l'heure où on incite toujours plus au recyclage, où l'économie circulaire devient un thème et que Vadec va s'agrandir, ces questions vont intéresser de plus en plus de personnes.

Pour le groupe socialiste : Pierre-Alain Borel

M. Pierre-Alain Borel, PS : Le texte de l'interpellation est suffisamment clair. Cela vient encore d'être rappelé : même si en Suisse, nous avons des scores assez élevés en termes de recyclage, visiblement, à La Chaux-de-Fonds – et cela, je le découvre – nous sommes peut-être un peu moins bons qu'ailleurs.

Mais nous nous demandons surtout ce que deviennent finalement ces déchets. Nous sommes souvent alarmés par des reportages où l'on voit que nos déchets – alors que l'on croit qu'ils vont finir tranquillement à la déchetterie ou je ne sais où – aboutissent sur une plage, sur une montagne de déchets, quelque part dans un pays lointain. Ce n'est évidemment pas ce que l'on souhaite pour nos déchets. Notre question est donc : « Que deviennent nos déchets, qu'est-ce que l'on en fait ? » Et une question subsidiaire, car ce sujet intéresse certainement tout le monde : « Est-ce que cette information pourrait ensuite être retrouvée sur notre site internet ? »

755 – Urbanisme – Mobilités – Environnement

Postulat interpartis : « Recherche de partenariat public-privé concernant le réaménagement de la Place du Marché »

La Place du Marché est un espace convivial très important dans le cœur des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonniers et il serait dommage de ne pas leur permettre de participer autrement à son financement que par leurs impôts. Nous pensons qu'une partie de notre population serait d'accord de participer à son financement, par exemple en achetant des pavés, en numérisant une série spéciale de pavés et en organisant une vente aux enchères en tant qu'œuvre NFT. Nous pensons aussi que des entreprises ou des sociétés pourraient être intéressées à acheter un des mobiliers urbains ou à financer l'achat d'un arbre en ayant une plaquette à leur nom.

Nous demandons au Conseil communal et à ses services idoines d'étudier un mode de financement participatif afin d'abaisser le coût de cette place ou, tout du moins, de contenir l'augmentation prévue de la facture finale du réaménagement à cause de l'inflation actuelle générale et des matières premières en particulier.

PS : NFT est l'abréviation du terme anglais *Non Fungible Token*. Un *token* – ou un *jeton* – est un actif numérique émis par une *blockchain*.

Pour Le Centre : Manon Freitag

Pour le PVL : Brigitte Leitenberg

Pour l'UDC : Jean-Pierre Brechbühler

Pour le POP : Karim Boukhis et Marina Schneeberger

Pour le PLR : Alain Vaucher

Les Vert-e-s : Christian Piguet

M. Alain Vaucher, PLR : Je vais être court, vu que le sujet a largement été traité lors du précédent Conseil. Lors de notre précédent conseil, vous aviez indiqué, dans l'excellent rapport qui nous a été proposé, tout ce qui a été mis en œuvre pour mener ce projet à bien : il a fallu discuter avec les commerçants, avec la population. C'était de la démocratie participative extrêmement bien faite et il nous semblait vraiment intéressant de terminer par un partenariat public-privé, en pensant beaucoup à la population s'agissant des privés. C'est également prendre part à cette Place du Marché à la fin du projet.

Nous savons gré au Conseil communal de sa volonté de traiter ce sujet de partenariat public-privé avec la commission ad hoc. D'ailleurs, en cas de mise en place d'un tel partenariat, aucun rapport ne sera à présenter au Conseil général. Par contre, dans le cas contraire, il serait intéressant de connaître les difficultés de la mise en place d'un tel partenariat, pour en tirer les conséquences et les enseignements pour d'éventuels futurs projets.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Les Vert'libéraux sont surpris des 80-90 % de permis incomplets relevés par le Service de l'urbanisme. Cela ne relève-t-il pas de la complexité réglementaire ? Cette responsabilité incombe-t-elle uniquement aux mandataires professionnels et aux citoyens ? 80-90 % de permis non complets ou non conformes, donc des améliorations de l'habitat projetés par les citoyens actifs et prêts à investir dans notre ville qui ne sont pas réalisés, et donc des citoyens insatisfaits, cela nous questionne.

La Ville n'a-t-elle pas aussi un rôle à jouer, une attitude facilitatrice et bienveillante à avoir, comme le souligne le programme de législature en page 26 ? Les citoyens et la mandataire semblent parfois être pris pour des incapables. Au même titre que les investissements publics de la Ville, ces investissements privés sont souhaitables, et offrent également une belle dynamique à notre ville.

D'autant que les heureux propriétaires dont les biens seront revalorisés, seront probablement, à leur insu, obligés de renoncer à des améliorations de l'enveloppe de leurs biens ou à des améliorations de l'efficacité énergétique ou autres travaux. Cela risquera malheureusement d'augmenter ce pourcentage.

N'est-il pas temps d'alléger la complexité des réglementations liées à la protection du patrimoine et des notes de recensement, et d'avoir – comme le programme de législature le propose – un accompagnement dynamique des projets et des impulsions privés, qui seront positifs pour les comptes de la Ville ?

Nous avons reçu un programme de législation ambitieux, et nous constatons de grandes marges d'améliorations dans le système d'octroi des permis de construire.

Nous espérons plus de souplesse pour ne pas opposer systématiquement la valorisation historique aux dépens de la valorisation énergétique ou d'amélioration du patrimoine bâti.

Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Protection des haies et bosquets »

Conscient du rôle et de l'importance des arbres dans la lutte contre le réchauffement climatique, le groupe des Vert-e-s s'interroge sur le sort réservé sur le territoire communal aux haies et aux bosquets protégés en vertu de l'arrêté cantonal concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines du 19 avril 2006.

En effet, de récents travaux ont eu lieu et sont encore actuellement en cours de long du chemin de la Fusion (N° 9, bien-fonds 2024 du cadastre des Eplatures) dans le cadre desquels une haie et des bosquets, pourtant en partie protégés, ont été purement et simplement éradiqués par les promoteurs.

D'après les informations dont le groupe dispose, le maintien « intactes » d'une partie de la haie et de deux parties du bosquet protégés avait pourtant été posé par le Canton comme condition de l'octroi d'une dérogation à l'arrêté.

De même, il avait été demandé à l'entreprise en charge des travaux de délimiter ces éléments protégés de la haie et des bosquets sur le terrain avant le début des travaux, de façon à en assurer la protection.

Dans les faits, les travaux ont démarré par un défrichage massif, y compris de tous les arbustes, rejets, arbrisseaux dans les zones protégées – seuls quelques arbres sont demeurés sur pied – alors que ces dernières devaient rester intactes, selon la décision du département et la définition de l'arrêté. Les espaces à préserver n'ont été délimités par des banderoles de chantier qu'après que les coupes aient été effectuées. Donc, lorsque des éléments sont protégés, on les coupe d'abord et on les protège ensuite !

Dans ces conditions, le groupe des Vert-e-s interpelle le Conseil communal quant :

1. à la mise en place de mesures concrètes pour assurer le respect de l'arrêté cantonal concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines du 19 avril 2006 sur le territoire de la commune et la possibilité de réaliser un recensement des haies et des bosquets méritant d'être protégés. Cela permettrait en effet aux projets de construction d'intégrer ces éléments et d'être pensés en fonction de ce qui doit absolument être préservé pour maintenir la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.
2. à la mise en place de mesures pour que, dans les zones protégées recensées en ville, les propriétaires respectent l'arrêté, afin d'éviter que par le défrichage

systématique des rejets et arbustes, ceux-ci puissent tenter de soustraire leur terrain de la zone protégée pour mieux le valoriser.

3. aux mesures que le Conseil communal compte mettre en place pour assurer un suivi des permis de construire qui évite de déboucher sur une « gabegie » comme celle qui ne peut plus qu'être constatée à Fusion 9.
4. aux garanties qui pourraient être données qu'à l'avenir ce type de négation de la protection de nos haies et de nos bosquets n'interviendra plus, et que les autres arbres qui bordent encore le chemin de la Fusion seront, dans toute la mesure du possible, préservés.

Pour le groupe des Vert-e-s : Jean-Emmanuel Lalive, Laure Lalive Todeschini, François Perret, Ilinka Guyot, Grégory Rochat, Nathalie Tissot, Sven Erard

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : Vous allez voir que parfois on reproche aux permis de construire d'être trop compliqués et parfois on trouve qu'ils sont trop simples. C'est la vie du Conseil général.

Dans la promotion immobilière réalisée le long de la rue de la Fusion, les parties de haies et bosquets qui devaient être conservées intactes, selon le permis de construire, ont été détruites. Le promoteur a été condamné, le 14 mars 2022, par le Département du développement territorial et de l'environnement, à les reconstituer. Mais le mal est fait, tant du point de vue de la biodiversité que de la lutte contre le réchauffement climatique, ce d'autant plus que les constructions réalisées ne permettent matériellement pas de replanter des arbres pour reconstruire ce qui a été détruit.

En plus, le saccage des cordons boisés se situant de l'autre côté de cette même rue de la Fusion – en face de la promotion en cours – continue. Les artisans parquent leurs véhicules au milieu des arbres et des arbustes, au mépris de la végétation, qui est écrasée et va finir par disparaître de ce côté-là de la rue également.

À Stavay-Mollondin, le permis de construire accordé stipulait le maintien des haies existantes et le renforcement de la plantation d'arbres sur le bien-fonds. Il était précisé que seul l'abattage de quelques arbres non protégés semblait nécessaire, et que si le projet devait toucher les haies, une demande de dérogation à l'arrêté concernant leur protection serait nécessaire.

Le projet n'a ainsi été admis qu'à condition que les haies soient maintenues, et même complétées, assurant la notion de parc et le maintien de la biodiversité, et limitant du même coup l'impact visuel du projet depuis les fonds voisins. Le permis de construire ajoutait encore que tout serait mis en œuvre durant le chantier, afin de garantir le maintien des arbres et les haies prévues d'être conservées. On sait ce qu'il en est advenu... La presse s'en est fait l'écho, et un courrier au président du Conseil général, à ce propos, a

été distribué à tous les membres de votre Conseil lors de la séance du 12 mai dernier.

Cela pose la question de la prise en compte de l'intérêt public au maintien des arbres existants, pour mieux affronter le futur et les menaces climatiques qu'il nous réserve. Cela pose aussi la question du respect des conditions du permis de construire, le Conseil communal ayant indiqué, dans sa décision de lever les oppositions des voisins à Stavay-Mollondin, je cite : « Les critiques au terme desquelles une haie importante, compacte et certainement protégée disparaîtra le long du passage reliant la rue Alexis-Marie-Piaget à la rue Stavay-Mollondin, ne paraissent pas fondées. Les plans n'indiquent pas que des végétaux devraient être supprimés à cet endroit, et le maintien des haies existantes et le renforcement de la plantation d'arbres sur le bien-fonds seront des exigences intégrées au permis de construire. » Malgré cela, malheureusement, les haies ont été purement et simplement éradiquées, et près de 35 arbres sacrifiés.

En de nombreux endroits sur le territoire de la commune – et en particulier lorsque des promotions immobilières sont réalisées, des arbres majeurs et protégés, ainsi que des haies et des bosquets sont sacrifiés. D'où les questions que Les Vert-e-s adressent au Conseil communal dans cette interpellation :

- Qu'entend faire votre Conseil pour assurer le respect de la législation cantonale concernant la protection des haies, des bosquets, des murs de pierres sèches et des dolines, ainsi que le règlement d'aménagement communal ?
- Comment votre Conseil entend-il assurer une juste prise en compte de la protection des arbres dans la pesée des intérêts liés à un projet de construction ?
- En particulier, comment le Conseil communal entend-il intégrer, dans cette pesée d'intérêts, la résolution des Vert-e-s et du POP concernant la protection du patrimoine boisé, acceptée à une très large majorité par le Conseil général lors de sa séance du 30 septembre 2021 ? Celle-ci demande un recensement des haies et des bosquets protégés par l'arrêté cantonal, ainsi que le déploiement d'un plan systématique de plantations de nouvelles espèces diversifiées, supportant mieux le réchauffement climatique que celles que nous pouvons admirer actuellement.
- Finalement, ne devrait-on pas, dans des cas comme celui de Stavay-Mollondin, faire application de l'art. 37bis, al. 1 de l'arrêté communal concernant la perception de divers taxes et émoluments du 28 septembre 1992, qui prévoit une taxe compensatoire pour des arbres

manquants, pouvant aller jusqu'à un montant de CHF 5'000.- par arbre manquant ou abattu sans autorisation ?

765 – Politique de stationnement

Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Qu'en est-il du parquage sur les trottoirs des véhicules motorisés à deux roues ? »

Selon l'art. 4, al. 1bis, de l'OCR – ordonnance sur les règles de la circulation routière – uniquement les cycles sont autorisés à demeurer sur les trottoirs en laissant 1,50 m pour les piétons, ou alors il est spécifiquement indiqué que scooters et motos peuvent s'y garer.

Ce point de règlement semble être ignoré de nombreux et nombreuses propriétaires de ces véhicules. Nous pouvons voir scootéristes et motard-e-s utiliser les trottoirs pour garer leur engin, avec le sentiment d'être dans leur bon droit, et cela en toute impunité.

Le Conseil communal peut-il nous informer des consignes appliquées par les agent-e-s de la Sécurité publique à ce sujet ?

Pour le groupe des Vert-e-s : Jean-Jacques Tritten,

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s, donne lecture du texte de son interpellation.

M. Cédric Haldimann, PLR : La politique de stationnement se met en place et c'est une chose extrêmement positive pour notre ville de La Chaux-de-Fonds.

Si nous nous posons la question de la pertinence de venir acheter un macaron au centre-ville, à Espacité, pour finalement se parquer en périphérie, ce n'est pas l'objet de la question de ce soir, car nous savons que ce sujet est à l'étude.

Par contre, nous avons vu naître des horodateurs sur certaines rues de La Chaux-de-Fonds, une chose que nous voyons d'un très bon œil. Toutefois, la communication laisse à désirer. Comment la population pourra-t-elle être mise au courant, étant donné que l'on sait que les zones à parcomètres vont encore s'élargir, comme on peut déjà le voir sur les applications smartphone pour payer notre parquage ?

M. Karim Boukhris, POP : Nous avons une petite question concernant les horodateurs : certains de nos commissaires, au sein de la Commission mobilité, espace public et stationnement, se sont étonnés du manque de concertation avant cette mise en place des horodateurs. Nous ne discutons

pas le fond de la décision, mais le problème de communication et de consultation vis-à-vis de la commission.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je vais essayer de répondre à quelques-unes de ces questions et laisser mon collègue répondre à l'une ou l'autre d'entre elles.

Tout d'abord, s'agissant de la question du PLR, le Service des espaces publics partage le désespoir du PLR concernant le tri des déchets. La demande d'essai de tri sélectif que nous sommes en train de mener à terme, et que nous vous présenterons prochainement, est pratiquement un échec total. Je ne vais pas me lancer dans une explication psychologique de la population chaud-de-fonnière, ou dans une explication socio-démographique, socio-économique : le Chaud-de-Fonnier serait-il farceur à mauvais escient et s'amuserait-il à nous compliquer la vie ? Je ne crois pas.

Le fait est que, devant ce constat, le Service des espaces publics, dans un premier temps, a demandé que les bennes soient contrôlées par des agents de sécurité. Là aussi, résultat extraordinairement moyen : l'apparition d'un bout d'uniforme fait que, soit la plupart des personnes ne viennent pas jusqu'à la benne, soit elles rient au nez de l'agent, car elles savent qu'il ne peut rien faire légalement, qu'il n'a pas le droit d'intervenir, à part éventuellement dénoncer. Mais la personne n'est même pas obligée de donner son nom. Dès lors, vous voyez que la loi ne nous offre pas beaucoup de solutions.

Le seul élément prévu, auquel nous avons réfléchi et que nous préparons depuis plusieurs semaines – cela devrait intervenir encore avant la fin de l'année – c'est le lancement de campagnes de sensibilisation. Je dirais que c'est dépenser de l'argent pour des résultats qui sont aléatoires et que nous aurons de la peine à contrôler immédiatement, mais nous sommes néanmoins conscients du problème et nous le traitons avec les moyens dont nous disposons. Merci de comprendre nos difficultés.

Que deviennent nos déchets ? Si nous pouvons être relativement sûrs que la vieille cuisinière ne finira pas au fond de la mer, en revanche, c'est peut-être plus difficile pour les pullovers au Ghana.

La question a été posée le 19 mai, cela ne fait donc pas longtemps. Le Service des espaces publics avait un certain nombre d'éléments, mais il a essayé de faire les choses de manière très systématique et de regarder quelles étaient les filières que suivaient les déchets. Il a produit un tableau, assez complet, montrant que l'on peut catégoriser les déchets en 19 sortes, qui ont toutes leurs voies, et qu'il fallait vérifier le type de collecte, le

transporteur 1, le transporteur 2, le repreneur primaire du tri, le type de valorisation et le débouché final.

Je vous donne un petit exemple pour l'huile, récoltée en fûts : transporteur 1 : le SEP ; transporteur 2 : CRIDEC ; ensuite, l'huile est traitée à Eclépens par CRIDEC, la matière est retravaillée et tout cela entre dans la fabrication de combustible de substitution pour les cimenteries par exemple.

Je pourrais vous donner les 19 éléments, mais je vous propose d'en rester là et de joindre ce tableau au procès-verbal – je crois que ce sera plus intéressant – voire de le mettre sur internet, si la possibilité existe. Et elle devrait exister, je vous rassure. Cela permettra ainsi au futur président de jouir un peu plus de sa soirée.

Je vais répondre encore à l'une ou l'autre question sur les horodateurs. Il s'agit d'un domaine à cheval sur le Service d'urbanisme et le Service de la sécurité publique. Deux questions ont été posées, l'une par le POP, l'autre par le PLR.

Quelle communication a-t-elle été réalisée ? Communiqué de presse, article dans le Tourbillon, reprise par les médias. Effectivement, il n'y a pas eu de communiqué de presse, mais il y a eu un article dans le Tourbillon, qui a été repris, de manière légère, par RTN. Une communication avait été faite auparavant par Philippe Carrard à la Commission de mobilité, espace public et stationnement, mais je ne sais pas si elle a été appréciée, en tout cas s'agissant des membres du POP de la commission, puisqu'ils n'étaient apparemment pas très satisfaits de la manière dont les choses se sont passées. Mais j'apprends cela ce soir et je n'ai pas pu aller contrôler.

Avons-nous écrit aux riverains et dans quel périmètre ? Non, nous n'avons pas écrit aux riverains, mais les choses étaient relativement claires, dans la mesure où le marquage au sol a changé et que les zones bleues n'étaient plus des zones bleues. Par contre, tous les commerçants, dans les zones de la gare et la zone Jaquet-Droz, ont été informés.

Par rapport aux riverains, je dirais que cela paraissait moins important dans la mesure où il s'agissait de zones bleues et que, de toute façon, ce n'était pas là qu'on laissait sa voiture de manière durable. De plus, le changement de zone concernait essentiellement les gens qui étaient de passage, et ils pouvaient, eux, se fier au nouveau marquage.

Le fait est que nous étions conscients d'un problème de communication, qui pouvait avoir été perçue comme partielle. Aussi, la sécurité publique, dans son nouvel état d'esprit, a procédé à une semaine de sensibilisation. C'est-à-dire que durant une semaine, elle s'est approchée de toutes les voitures, de tous les automobilistes qui avaient parké de manière indue et sans payer leur obole, et les a rendus attentifs au fait que le système avait changé.

C'était dans la semaine du 30 mai au 6 juin et, à partir du 7 juin, elle a commencé à sévir, sans mettre forcément un accent fondamental sur cet aspect des choses. Voilà ce qu'il en est pour cette question.

Je crois qu'il y avait encore une autre question concernant les cyclomoteurs et les motos sur les trottoirs, si je ne m'abuse – que je n'avais pas reçue, par ailleurs – demandant si les consignes étaient appliquées. Les consignes sont appliquées, bien sûr : si la Sécurité publique voit une moto ou un cyclomoteur mal parqués, elle peut réagir. On peut amender tout le monde et n'importe qui s'il dépasse de 2 ou 3 cm, mais il faut voir jusqu'où l'on décide de mettre le curseur. Dans un premier temps, par rapport à une nouvelle manière de fonctionner, on imaginait que si l'infraction était légère, on pouvait plutôt discuter que sanctionner.

Néanmoins, les lois existent et nous les faisons respecter. J'imagine bien que la Sécurité publique sanctionne ce genre de choses, et c'est pour cela que je suis un peu surpris de la question. Mais vu que je n'ai eu connaissance de la question que ce soir, je n'ai pas pu faire la vérification. Mais normalement, cela va de soi.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Une première question concerne le 701 – Service technique – de même que le 755 – Service d'urbanisme : vous demandez, Madame Curty, pourquoi nous ne végétalisons pas plus lors des requalifications.

Cette question nous surprend un peu, en effet : nous pouvons, en l'occurrence, dresser la liste des arbres qui ont été plantés dans les espaces requalifiés depuis 2019. Vous allez voir que c'est assez impressionnant.

En 2019, nous plantons 9 arbres aux Abattoirs, un de plus à la rue de l'Avenir, 5 à la rue du Cygne, 7 à la rue de la Serre, 1 de plus sur la Place de la Carmagnole, 6 sur la rue du Midi. Nous arrivons à 29.

En 2020, nous en plantons 11 sur le Replat du Dahu, 4 aux Forges, 5 au parking de la Bruyère – plus un certain nombre d'arbustes – et nous remplaçons, vous le savez, 7 arbres à la Carmagnole. Si nous comptons ces 7 remplacements, nous en avons 27.

En 2021, nous avons 15 arbres sur Docteur-Coullery, 4 sur la rue du Casino, 5 sur la rue de Pouillerel. Nous arrivons à 24.

En 2022, sont prévus : 5 arbres sur 1^{er}-Mars et Coq, 13 arbres fruitiers au collège des Forges, 4 arbres à la rue du Commerce, 5 à Bel-Air, 2 à Pouillerel, 2 à Bassets, encore 1 à la rue de la Serre, 15 au Meunier et 4 au Courtil du Sautier.

Entre 2019 et 2022, nous arrivons donc à 131, auxquels il faut ajouter encore, en termes d'espaces verts, les plates-bandes qui sont aujourd'hui élaborées sur nombre d'espaces requalifiés. Cette poussée vers la végétalisation, l'arborisation, a même nécessité du Conseil communal qu'il accepte, sur demande du Service des espaces publics, un renfort d'un poste au secteur des espaces verts.

Vous conviendrez avec nous que ce n'est pas mal, et nous ne pouvons que vous encourager à aller admirer ces arbres et à vous abriter sous leurs frêles et jeunes frondaisons... *[Ndlr : rires de l'assemblée.]*

Au 755 – je reprendrai le postulat et l'interpellation ensuite – nous avons une question des Vert'libéraux : vous semblez, Mme Leitenberg, évoquer un taux d'échec d'autorisations de construire important. Je suis obligé de vous corriger : ce taux est en fait très bas. Je vais vous le démontrer tout de suite.

Les quelques échecs sont dus, pour l'essentiel, à des questions de législation, de dérogations, de non-conformités réglementaires et légales. Ils sont dus également souvent à des questions d'oppositions qui nous échappent complètement, ce qui est un gros problème – peut-être le principal problème – pour nombre de requérants. Nous avons l'un ou l'autre refus de l'autorité cantonale, et finalement assez peu de refus directs de la part du Conseil communal ou des services communaux. Vous voyez que la marge du Service d'urbanisme – que vous mettez en cause – est donc bien réduite.

Nous passons au nombre des permis de construire délivrés. Le nombre moyen annuel de permis et d'autorisations délivrés ces 5 dernières années est de 190 permis et 65 autorisations. Il s'agit bien de la moyenne annuelle et non pas de 190 permis sur les 5 dernières années : *chaque année*, la moyenne représente 190 permis délivrés et 65 autorisations.

Et cela va vous intéresser : une moyenne de plus de 40 autorisations et 10 permis de construire délivrés portent uniquement sur des installations solaires en toiture, sachant que beaucoup d'installations sont en fait intégrées aux demandes de permis de construire portant sur l'objet de manière globale.

Autre chiffre, qui va vous intéresser et contredire votre impression : à l'inverse, la moyenne des permis refusés ou préavisés négativement se monte à 4 dossiers par année.

La réalité est donc celle-ci. On sait ce qui se dit dans la rue ou – passez-moi l'expression – « au café du Commerce » sur le Service d'urbanisme, mais la réalité est, en fait, très précisément celle-ci. Vous voyez que quand nous confrontons cette impression – à laquelle nous n'arrivons pas à tordre le

cou – à la réalité, nous sommes dans un monde tout à fait différent que ce que nous pouvons imaginer.

Vous posez la question de savoir s'il pourrait être envisagé d'étoffer le recueil des règlements sur le site internet de la Ville, donc le conseil fourni par la Ville. Sachez que le service le fait déjà, mais il est naturellement preneur de toute idée utile pour faire mieux, pour délivrer mieux ce conseil et mieux communiquer.

Vous posez également la question s'il ne pourrait pas être envisagé, à l'attention du citoyen, qu'une plus grande marge d'interprétation sur la notion de protection du patrimoine soit accordée ou, à défaut, limiter l'application des notes de recensement.

On ne peut pas s'écarter du droit, c'est une chose – Mme Tissot ne me contredira pas et cela fera le lien avec le débat suivant – cela dit, je peux préciser trois choses.

Comme nous nous y étions engagés dans notre programme de législation – également cité par Mme Leitenberg – le Conseil communal a revu la directive permettant d'installer des panneaux solaires en toiture dans le périmètre UNESCO. Les conditions sont désormais les suivantes, dont les commissions compétentes ont naturellement été informées, ainsi que les professionnels :

- Intégration de la structure à la toiture dans le périmètre UNESCO, avec le refus de la superposition. Dans les quartiers de villas, les gens font comme ils veulent, mais dans le périmètre UNESCO, nous refusons la superposition des installations solaires.
- La pose des installations solaires doit être architecturée d'un seul tenant, si possible longitudinalement le long du faîte du toit. Si possible. Par contre, elle doit, dans tous les cas, être architecturée. En d'autres termes, il ne peut donc pas y avoir une sorte de mosaïque sur les toits. Comme avec les Vélux ou les lucarnes, on ne peut pas faire n'importe quoi dans le périmètre avec des installations solaires.
- Enfin, il s'agit de garder quelques rangées de tuiles sur le faîte du toit, au-dessus de l'installation solaire.

Il existe de bons exemples, qui sont très parlants et que nous souhaitons mettre en évidence en ville de La Chaux-de-Fonds. Je ne peux manquer de les évoquer ici : allez regarder la belle toiture, la belle installation solaire de la BCN. C'est un exemple. Regardez la belle installation solaire de l'Ancien Stand. Le Collège industriel – bâtiment majeur, classé, de notre ville – sera également équipé ainsi, vous le savez, puisque le dossier vous a été présenté.

Vous voyez que la Ville cherche à montrer l'exemple : Collège industriel, Ancien Stand, sans compter tous les bâtiments du patrimoine financier. Nous cherchons à montrer l'exemple pour tordre le cou à une rumeur qui a la vie dure, selon laquelle on ne peut pas installer de panneaux solaires à La Chaux-de-Fonds dans le périmètre UNESCO.

En fait, la réelle question n'est pas celle de la possibilité d'installer des panneaux solaires dans le périmètre UNESCO : c'est possible. La réelle question, c'est le coût supplémentaire que représente l'intégration des panneaux solaires à la toiture. C'est cela, la réelle question.

Je profite de préciser, à l'attention de M. Perret qui est intervenu tout à l'heure, les tuiles solaires sont tout à fait souhaitées en ville de La Chaux-de-Fonds. Nous n'avons aucune demande de tuiles solaires. Ce qu'il faut savoir au sujet des tuiles solaires, c'est que le rendement, actuellement, est faible, qu'elles sont chères et que la question de l'hiver n'est pas encore réglée. Cela dit, nous n'avons eu aucune demande, pour l'heure aboutie, d'installation de tuiles solaires sur les bâtiments du périmètre UNESCO. Il y avait eu une demande relative à un bâtiment classé – et c'est sans doute à celui-ci que vous pensiez, Monsieur Perret – d'installer, sur la toiture complète du bâtiment, des panneaux solaires qui n'étaient pas noirs, mais de couleur terre cuite. Ce n'est pas encore la tuile solaire. Le Conseil communal a soutenu ce projet et l'Office fédéral de la culture l'a complètement refusé. Dont acte.

J'aimerais encore dire, suite à vos questions, Madame Leitenberg, que le recensement architectural de notre commune – ou plan de site, comme vous l'appellez ici – est en réexamen dans une commission ad hoc constituée de membres politiques et professionnels. Ce règlement, ce plan, sera présenté à votre Autorité le moment venu, dans le cadre de la refonte du plan d'aménagement local, puis sera mis à l'enquête publique, certainement à l'horizon 2024-2025.

Enfin, troisième point, un plan stratégique est en cours d'élaboration, en collaboration avec un pool de professionnels et de spécialistes sur la question du solaire dans le périmètre UNESCO, en collaboration avec l'OFC, avec l'OPAN, avec la Ville du Locle également, ceci afin de trouver des solutions pour pouvoir installer, partout où cela est possible, de telles infrastructures sur les belles toitures ensoleillées de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Vous voyez donc que nous sommes nettement plus ouverts que ce que l'on dit parfois. Nous sommes même *très ouverts* en regard des autres zones de protection que nous connaissons en Suisse, où les panneaux solaires sont simplement interdits. Il faut dire que les toits de La Chaux-de-Fonds se

prêtent vraisemblablement mieux que ceux de la vieille ville de Berne à des installations de panneaux solaires en toiture.

Je passe ensuite à une deuxième question du groupe PVL : une question que vous avez posée, Madame Zaffalon, durant le débat général, mais je me permets d'y répondre ici. Vous avez demandé si un moratoire de 2 ans était prévu sur la Place du Marché, en lien avec l'augmentation des coûts des fournitures. Vous avez également posé la question de la provenance des pavés. A ce jour, il nous est impossible de définir la provenance des pavés, car nous devons mettre en concurrence. Cela dit, dans l'appel d'offres, la provenance des pavés sera spécifiée comme devant être limitée à l'Europe.

Avec les offres de ce jour pour des pavés européens, sachez que le budget de 2020 pour la Place du Marché est respecté. Cela dit, les entreprises de fourniture de pavés qui ont été approchées ne garantissent actuellement des prix qu'à dix jours. Il y a donc très peu de visibilité. De fait, nous allons essayer d'intervenir le plus rapidement possible ces prochaines semaines pour acquérir d'ores et déjà les pavés qui seront ensuite installés.

Quoi qu'il en soit, quitte à devoir revoir le projet – avec la commission ad hoc, naturellement – il n'est pas imaginé de moratoire, tant il est urgent pour notre ville de jouir d'un centre sécurisé, calme et attractif, et de passer enfin, de cette manière, au 21^e siècle dans notre urbanisation.

Nous arrivons au postulat du groupe PLR. Le Conseil communal n'entend pas faire un combat de ce postulat, Monsieur Vaucher. Simplement, lors de la dernière session, nous avons pris formellement, devant votre Autorité, l'engagement de traiter la substance du postulat dans la commission ad hoc. De fait, nous regrettons un peu l'article de M. Courvoisier dans le Tourbillon : nous avons trouvé qu'il aurait été fair-play de relayer au moins cet engagement du Conseil communal.

Qu'entendons-nous faire dans la commission ad hoc ? Nous entendons renseigner la commission sur différents modèles de mise en œuvre qui ont eu lieu en Suisse, de chercher à évaluer ou à connaître – grâce aux liens que nous entretenons avec les urbanistes de notre cité – les coûts et les recettes qu'ont généré ces opérations, ainsi que d'évaluer l'impact fédérateur, citoyen – que vous évoquez également, Monsieur Vaucher – d'une telle opération. D'ailleurs, j'aimerais relever qu'en commission, le représentant de votre groupe a amené une suggestion. Nous l'en remercions, et cette suggestion fera partie de l'examen.

Enfin, le travail sera fait. Nous vous proposons donc de miser sur la confiance et, de fait, de retirer votre postulat. Maintenant, si le postulat devait être voté par votre Autorité, nous pouvons tout à fait vivre avec.

M. Alain Vaucher intervient à ce moment du débat, pour préciser qu'il s'agit d'un postulat interpartis et non pas uniquement PLR.

Après cette remarque, le conseiller communal, **M. Théo Huguenin-Elie**, reprend le cours de son intervention.

Au temps pour moi, Monsieur Vaucher ! Je ne recommencerais pas de dire à tous ceux qui ont signé le postulat ce que j'ai dit au PLR... [*Ndlr : rires de l'assemblée.*]

Nous arrivons à l'interpellation des Vert-e-s. C'est une véritable question de fond que pose cette interpellation. Une question de fond qui touche, vous le verrez, à une conception de l'évolution de notre société et de l'évolution de notre urbanisation. En effet – et ceci, je dois dire, à l'inverse de ce qui est dit dans l'interpellation – à part dans le dossier complexe du chemin de la Fusion, sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer longuement dans une précédente séance, la législation est respectée en ce qui concerne le dossier d'Avocat-Bille – que vous évoquez également – et est respectée dans le dossier de Stavay-Mollondin.

Ce qu'il faut savoir, c'est que dans notre législation, les droits à bâtir dominant les questions liées à la protection des arbres, des haies et des bosquets. On peut le regretter, mais notre législation est faite ainsi et, comme vous le savez – et vous le défendez, j'espère – le Conseil communal et les services communaux ne peuvent aller à rebours de la législation. Aussi, la protection des arbres, par notre recensement lié à notre inventaire, ne peut en aucun cas interdire les abattages, mais ceux-ci doivent être *impérativement* dûment justifiés. Des raisons constructives majeures, liées au développement d'un projet constructif entrant dans des droits à bâtir, font partie de ces justifications. En d'autres termes – et pour que vous compreniez bien de quoi il s'agit – un refus de permis de construire pour motif d'une inconstructibilité liée à un arbre protégé ne serait rien de moins que considéré comme une expropriation matérielle.

Dans le cas de Stavay-Mollondin, 7 arbres, non pas 35 – je ne sais absolument pas d'où vient ce nombre, j'ai les plans – ont été abattus avec autorisation. 2, parce qu'ils étaient dans l'emprise même du bâtiment, *sous* le bâtiment. 2, parce qu'ils étaient sur le chemin d'accès au bâtiment. 2, parce qu'ils étaient placés sur le réseau d'eau claire, qui ne pouvait pas passer ailleurs. Enfin, 1 arbre a été abattu, parce qu'il menaçait la stabilité du beau mur d'enceinte, ancien, de l'autre propriété. Nous pourrions éventuellement discuter uniquement du bienfondé de l'autorisation d'abattre cet arbre qui menaçait le beau mur d'enceinte. Pour les autres : aucune possibilité de refuser leur abattage.

Par ailleurs, j'aimerais relever que les services communaux – et c'est important dans le lien de confiance que l'on tisse entre les autorités et les services – se sont engagés sans compter pour préserver le séquoia. Ils ont obtenu, de manière exceptionnelle, une servitude d'inconstructibilité pour le conserver. D'autre part, également suite au travail important des services communaux – qui ont à cœur de préserver le magnifique parc de la propriété de Stavay-Mollondin – un seul bâtiment, plutôt que deux, a été projeté. A l'origine, deux bâtiments étaient projetés, le Service d'urbanisme s'est engagé pour la préservation du parc et a réussi à limiter l'impact du projet à un seul bâtiment.

Au-delà de ce dossier – et c'est là que l'on arrive à la question de société, que vous posez – cette question de société est celle de savoir si nous souhaitons une densification ou que nous estimons, au contraire, qu'une densification ne doit pas se faire en sacrifiant des arbres, des haies et des bosquets. C'est donc la question de la croissance ou de la décroissance urbanistique qui, fondamentalement, est posée ici.

Cas échéant, selon la réponse que donne votre assemblée – pas seulement le groupe des Vert-e-s – à cette question, il s'agira, d'ici 2 ans, au moment de la révision de notre plan d'aménagement local, de sortir de la zone à bâtir tous les terrains arborisés non construits, c'est-à-dire supprimer ou geler, pour ainsi dire, toute nouvelle zone à bâtir dans notre ville. Si nous ne le faisons pas, nous ne pourrons pas faire autrement que d'admettre que lorsque des bâtiments se construiront, les arbres qui se trouvent sur la parcelle disparaîtront, ceci pour autant que leur abattage soit justifié, comme je viens de l'expliquer.

En ce qui concerne le traitement de la motion des Vert-e-s et du POP, sachez que la thématique est désormais abordée par le biais d'un mandat en cours pour l'élaboration du plan directeur Nature & Paysage de notre ville.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, annonce le traitement du postulat, qui est effectivement maintenu par les groupes signataires.

Soumis au vote, le **postulat interpartis intitulé « Recherche de partenariat public-privé concernant le réaménagement de la Place du Marché »** est accepté par **28 voix contre 0 et 12 abstentions**.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, demande à Mme Nathalie Tissot quel est son indice de satisfaction suite à la réponse du Conseil communal à son interpellation intitulée « Protection des haies et bosquets ».

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : Je suis partiellement satisfaite et je reconnais l'effort qui est effectué. Mais c'est vraiment une question de fond.

SÉCURITÉ

860 – Sécurité publique

M. Alain Vaucher, PLR : Vous vous en souvenez probablement, à l'époque du budget 2022, le groupe PLR, soutenu dans sa démarche par les autres groupes de la droite, avait souhaité biffer 2 EPT de l'arrêté n° 4, correspondant au mandat de la Sécurité publique effectué par La Chaux-de-Fonds en faveur du Val-de-Ruz.

Rappelez-vous : le Conseil communal était plutôt satisfait de la fin de ce mandat, lequel était, selon lui, non rentable. Il avait répondu que, dans les faits, seul l'équivalent de 0,6 EPT, environ, avait été engagé dans cette mission, ne nécessitant donc pas une intervention au niveau de l'arrêté n° 4. Argument qui, bien évidemment, a malheureusement convaincu une majorité de notre Conseil.

A l'heure de l'examen des comptes, nous lisons dans le rapport de gestion 2021 – également, d'ailleurs, dans les rapports de gestion 2020 et 2019 – que le mandat du Val-de-Ruz courait sur 2'030 heures par an. De la même manière, les comptes font apparaître – à la ligne 426000.00 – pour les 3 dernières années, un revenu de plus de CHF 200'000.-. Donc, c'est chaque année, plus de CHF 200'000.-.

Si nous lisons bien le rapport de gestion, il n'y a pas que le mandat du Val-de-Ruz, mais également trois autres mandats qui correspondent à 56 heures par an. Donc, un rapport de 40 au Val-de-Ruz et de un pour les autres mandats.

Nos questions sont donc les suivantes :

- A combien d'EPT correspondent exactement 2'030 heures à la Sécurité publique ?
- Comment expliquer l'écart par rapport à la réponse donnée par le Conseil communal lors du budget 2022 ?
- Si 2'030 heures - et seulement si - n'ont pas été effectivement accomplies, combien d'heures l'ont été et qu'est-ce qui a été facturé au Val-de-Ruz ?
- Conséquemment, pourquoi le rapport de gestion ne fait-il pas mention de ces deux chiffres ?

871 – Service ambulancier

M. Karim Boukhris, POP : Nous souhaiterions quelques explications concernant les pertes sur débiteurs pour le Service ambulancier. Nous voudrions juste savoir quelle est l'appréciation du Conseil communal sur les

causes. D'où proviennent ces pertes sur débiteurs et y a-t-il moyen d'y remédier d'une manière ou d'une autre ?

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je remercie le PLR de sa constance, *[Ndlr : rires de l'assemblée.]* cela me permet de connaître les choses bientôt à l'endroit, à l'envers... Mais je réponds très volontiers et j'espère pouvoir clore le dossier.

Pourquoi n'y a-t-il pas grand-chose dans le rapport de gestion ? Parce que jusqu'à fin 2021, nous étions avec l'ancien contrat et que les modifications concernent l'année 2022. Il ne s'est rien passé avant l'année 2022, si ce n'est que le contrat a été dénoncé pour le 31 décembre 2021.

Pour reprendre les éléments, le contrat du Val-de-Ruz a été signé en 2014, et il mentionnait effectivement 2'030 heures par année : contrôle du stationnement, abords des collèges, gestion des mesures hivernales, retraits de plaques, remise des commandements de payer, actes judiciaires, gestion de manifestations publiques. C'était le pack tel qu'il avait été présenté, facturé CHF 90.- par agent au départ de La Chaux-de-Fonds, y compris véhicule essence. Problème : sans compter ni secrétariat ni état-major. Et plus le temps passait, plus le Val-de-Ruz s'adressait au secrétariat, s'adressait à l'état-major, pour organiser des choses, pour régler des problèmes des agents au Val-de-Ruz. C'était à La Chaux-de-Fonds que l'on téléphonait pour avoir des réponses, même quand les questions ne nous concernaient pas.

Ainsi, au vu de cette situation, Val-de-Ruz a demandé, dans le courant de 2021 – j'en parlerai peut-être tout à l'heure – des prestations supplémentaires. Et lorsque nous avons envisagé des prestations supplémentaires, nous avons insisté sur le fait que nous les facturerions, ce qui rendrait le contrat plus cher.

Mais voici les chiffres que vous attendez :

- en 2019 : nous avons vendu 1'230 heures au Val-de-Ruz, pour CHF 110'736.-,
- en 2020 : 1'790 heures pour CHF 161'136.-,
- en 2021 : 1'879 heures pour CHF 169'080.-.

Sachant qu'un EPT de sécurité publique représente à peu près 1'800 heures, nous étions entre 0,6 et presque 1 EPT, et pas plus que cela.

Je l'ai dit : tout a fonctionné, jusqu'à la fin, avec une satisfaction totale du Val-de-Ruz, et dans une harmonie et une concertation parfaites. A aucun moment, il n'y a eu d'antagonisme entre nos deux communes.

Ainsi, en 2021, Val-de-Ruz souhaitait davantage de prestations et La Chaux-de-Fonds souhaitait mieux rentrer dans ses frais, en facturant les frais d'état-major et les frais de secrétariat. Et Val-de-Ruz a préféré une offre de Neuchâtel. Neuchâtel, soit dit en passant, se rend compte actuellement qu'ils ont sous-facturé ce que Val-de-Ruz leur demandait. Ce sont les derniers bruits de couloir.

Il faut donc considérer 2022, car on ne peut pas parler de 2021, il ne s'était rien passé puisqu'il y avait eu une décision. Dès le 1^{er} février 2022, nous avons passé de 20 agents à 19. Dès le 1^{er} avril, nous avons passé à 18, mais ce n'est que momentanément, il est possible qu'on le rechange. Nous avons déjà une économie postulée jusqu'à la fin de l'année d'au minimum CHF 118'000.-. Nous avons pu faire une économie de 0,4 poste au guichet. Donc, à cela, vous pourrez ajouter CHF 28'000.-. A cause de cela, puisqu'il y avait moins de tâches à l'extérieur, nous avons pu mieux contrôler l'encadrement administratif du personnel. Et je peux vous dire qu'au niveau des rentrées dans les comptes 2022, les émoluments que nous pouvons percevoir pour la surveillance de chantiers et ce genre de choses ont explosé, et couvrent largement les CHF 200'000.- de pertes.

Vraisemblablement, vous trouverez, à fin 2022, des chiffres de la Sécurité publique qui seront bien inférieurs aux CHF 200'000.- d'économie que vous postulez.

J'ajoute encore une dernière petite chose. Les trois mandats qui permettraient d'aller au-delà des CHF 200'000.- sont des mandats mineurs, très légers, un petit peu variables d'une année à l'autre, qui concernent Brot-Plamboz, La Sagne et Les Ponts. Mais c'est 0,1 EPT, ce n'est presque rien du tout. Cela ne demande pas d'encadrement particulier, ni d'organisation particulière.

Voilà. J'espère avoir répondu à votre satisfaction et que ces chiffres peuvent vous convenir, mais j'en recherche volontiers de nouveaux.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Comme vous le constatez, le service fait face, année après année, à de grandes pertes sur débiteurs dans le domaine ambulancier. Ce sont évidemment des pertes liées aux factures d'ambulance qui ne sont pas réglées. Après analyse, on constate que, dans la majeure partie des cas, ce sont des personnes qui ne paient tout simplement pas leurs factures, et ces factures terminent en actes de défaut de biens. Ce sont 80 % des cas, ce qui est assez impressionnant, et malheureusement, là-dessus, même si on assure le suivi afin de récupérer ce qui est récupérable, le moment venu, c'est toujours compliqué.

Quant aux autres cas, il s'agit, d'une part, de personnes décédées et pour lesquelles les successions sont répudiées et on n'arrive pas à retrouver l'argent et, d'autre part, il y a, par exemple, les patients qui repartent ou partent à l'étranger ou qui sont issus de l'étranger pour lesquels nous n'arrivons évidemment que difficilement à récupérer une somme d'argent.

Il faut dire que c'est une situation qui est vécue dans l'ensemble des services d'ambulances du canton. A titre d'information, la Ville de Neuchâtel enregistre, elle, pour 2021, CHF 371'000.- de pertes nettes. Évidemment en regard du nombre d'interventions qui est un petit peu plus élevé, mais cependant, le ratio entre les deux villes est quasiment identique.

Au vu de cette problématique, c'est une question qui a été prise en main par le Comité directeur des ambulances, composé des quatre directeurs des Services d'ambulances. Nous cherchons évidemment des solutions, même si nous n'en avons pas jusqu'à aujourd'hui. Celle qui nous paraîtrait la plus simple – pour nous en tout cas – mais c'est un travail un petit peu plus compliqué, ce serait de pouvoir facturer aux assurances. Les démarches sont en cours, mais nous nous heurtons évidemment à quelques difficultés.

SERVICES INDUSTRIELS

902 – Services industriels

Mme Carmen Brossard, PLR : Une question toute simple : pourrions-nous savoir où en est le Conseil communal dans sa réflexion sur la baisse de l'éclairage public ?

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Nous n'avons pas encore notre plan définitif des énergies. C'est quelque chose dont nous avons déjà discuté à l'interne des Services d'urbanisme et des énergies, et nous faisons des essais avec la Nuit des Perséides, durant laquelle nous éteignons déjà un certain nombre de quartiers. Cinq quartiers, si je ne m'abuse, assez étendus.

Nous savons que la Ville de Neuchâtel fait aussi des essais à plus large échelle. Nous sommes prêts à leur emboîter le pas, mais autant profiter des expériences qui se font et ne pas brûler les étapes.

Séance du 21 juin 2022

VOTE DES ARRÊTÉS

Soumis au vote, **l'arrêté concernant le transfert de patrimoine des actions de Viteos SA** est accepté par 38 voix contre 0 et 2 abstentions.

Soumis au vote, **l'arrêté d'approbation des comptes** est accepté à l'unanimité.

PRISE D'ACTE DES RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, soumet au vote de l'assemblée les rapports de la Commission financière et des sous-commissions, ainsi que le rapport du Conseil communal :

Le Conseil général prend acte du **rapport de la Commission financière et des rapports des sous-commissions des comptes à l'unanimité.**

Le Conseil général prend acte du **rapport du Conseil communal à l'unanimité.**

5. Partie officielle et constitutive du Bureau du Conseil général

DISCOURS DU PRÉSIDENT SORTANT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Président du Conseil communal, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le chancelier remplaçant, Monsieur le preneur de son, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 15 mai 2021, il y a un peu plus d'une année, j'ai été élu à la présidence du Conseil général. Premier citoyen de la Ville, comme on nous le fait parfois savoir. Pour ma part, je serais plutôt tenté de dire, dernier citoyen de la Ville, car être le président de toutes et tous est surtout – et avant tout – une tâche de service, donc une position de serviteur des citoyens.

Vous avez été, pendant toute ma présidence, d'une grande compréhension et d'une bienveillance sans limite.

Pour cela, je suis reconnaissant aussi à notre Chancelier Daniel Schwaar, à son remplaçant depuis deux séances, Vincent Schneider, sans oublier les secrétaires de la Chancellerie, qui ont toujours répondu avec diligence et bienveillance à mes sollicitations.

Je remercie également le vice-président, Cédric Haldimann, qui m'a soutenu et secondé plusieurs fois en réponse à des invitations où il ne m'était pas possible d'aller. Un grand merci va également au Bureau, à mon groupe, à toutes et tous mes camarades socialistes, qui m'ont fait l'honneur de vivre cette année de présidence, et de terminer de cette belle manière les 19 ans que j'ai passés sur les bancs du Conseil général et du Grand Conseil.

Ce n'est pas sans une pointe d'émotion que je dis aujourd'hui adieu à mon engagement politique d'élu. Je pense, en effet, avoir fait mon temps dans cette fonction et il est bon que le pouvoir, même si celui d'un conseiller général est parfois relatif, ne soit pas accaparé pendant trop de temps par les mêmes personnes. Et je suis très heureux de céder ma place aux plus jeunes qui doivent construire la ville de demain et œuvrer à la réalisation de notre magnifique et ambitieux programme de législature.

Dans la mesure de mes modestes moyens, je continuerai cependant à servir notre collectivité sous d'autres formes et principalement dans les segments de la spiritualité et du sport. Ces deux domaines sont trop peu pris en considération par les autorités politiques communales et cantonales. Ils sont pourtant indispensables à la santé morale et physique de notre population,

ainsi qu'à l'équilibre de nos sociétés, et ils participent grandement au défi que constitue l'intégration des migrants.

Cette dernière préoccupation prendra de plus en plus d'ampleur à cause de l'instabilité grandissante du monde provoquée par les conflits, le réchauffement climatique et les trop grandes disparités sociales et économiques.

Comme le disaient Victor Hugo et le Mahatma Gandhi :

« Les utopies d'aujourd'hui sont les réalités de demain » (Victor Hugo) et
« Vous devez être le changement que vous voulez voir dans ce monde » (Gandhi).

Je termine par des remerciements qui vont à notre preneur de son, et à celui qui permet que nos séances soient suivies sur internet. Ils vont également à notre secrétaire aux procès-verbaux, ainsi qu'aux agents de la Sécurité publique qui nous accompagnent.

Finalement, merci à toutes et tous pour ce que vous avez apporté aux débats lors de nos séances. Enfin, je voudrais remercier l'ensemble des chefs de service et des collaborateurs de la Ville, ainsi que l'ensemble de la population, que j'ai eu l'honneur de représenter durant ces 19 années et plus particulièrement ces douze derniers mois.

Dans quelques instants, je vais laisser la place à mon successeur. Mais avant, nous allons encore élire le nouveau Bureau du Conseil général. »

ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2022-2023

Fonction	Parti	Nom	Prénom
Président	PLR	Haldimann	Cédric
Vice-présidente	Les Vert-e-s	Guyot	Ilinka
2 ^e vice-président	UDC	Pittet	Vincent
1 ^{re} secrétaire	POP	Schneeberger	Marina
2 ^e secrétaire	PS	Brossard	Carmen
Scrutateur	Les Vert-e-s	Rochat	Grégory
Scrutateur	PLR	Vaucher	Frédéric

Le Bureau ainsi nommé est **élu à l'unanimité**. *[Ndlr : Acclamations de l'assemblée.]*

M. Alexandre Houlmann, président sortant : Durant sa 18^e séance du 21 juin, le Bureau du Conseil général est élu à l'unanimité. Je passe la parole au futur nouveau président. *[Ndlr : Acclamations de l'assemblée.]* Vive La Chaux-de-Fonds ! Vive la République ! et au plaisir de vous revoir dans d'autres circonstances.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2022-2023

M. Cédric Haldimann : Mesdames, Messieurs les Députés du Grand Conseil, Monsieur le Président du Conseil communal, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, Chères familles, Chers amis,

J'aurais pu m'éviter, finalement, ces salutations protocolaires, étant donné que mon préopinant les avait faites. C'est selon les us et coutumes, mais cela me fait finalement un petit exercice pour les 12 mois qui vont arriver.

Tout d'abord :

Cher Alexandre, côte à côte, à 2 mètres de distance, puis 1 mètre de distance, nous dirons, ce jour-là – enfin, toi et moi du moins – nous avons partagé une année politique quelque peu chahutée, devant un Législatif parfois dubitatif sur la manière de traiter l'ordre du jour : notamment, lorsqu'il a fallu voter debout, peut-être à la première séance, ou lors des quelques minutes de gymnastique dans les « Divers »...

En effet, tu as réussi assez rapidement à nous convaincre que présider n'est pas une chose facile sans une maîtrise fine et un respect strict du règlement général et des outils démocratiques.

Nous avons alors commencé avec Ilinka, me secondant à la vice-présidence, de lire et relire le règlement général, pour bien en comprendre tous ses articles. Je pense que sans ton passage sur le perchoir, nous ne serions pas aussi bien préparés à notre année présidentielle... *[Ndlr : Rires de l'assemblée.]* Nous t'en sommes donc extrêmement reconnaissants.

Pique mise à part – car, finalement, l'amitié se construit par la sincérité – nous te remercions, Cher Alexandre, pour ta présence sans faille. Je n'aurai effectivement jamais eu à te remplacer lors des séances de plénum. J'aurai juste eu besoin de te remplacer trois fois lors de représentations officielles, comme tu l'as dit tout à l'heure, parce que tu étais parti à Venise.

Personne ne se pousse au portillon pour intégrer le Bureau, et encore moins pour la présidence. Donc, merci de ton engagement pour nos institutions qui nous sont chères à toutes et tous.

J'ai un petit présent, ici, très, très personnel, que je te remets. Tu pourras en prendre connaissance. Ceci nous permettra de continuer notre collaboration, mais en dehors du Bureau du Conseil général. Merci beaucoup, Alexandre.

M. Alexandre Houlmann : Je crois savoir de quoi il s'agit... Merci bien.
[Ndlr : Acclamations de l'assemblée.] Avant ton discours, et avant que je quitte cette tribune, en mon nom personnel, je t'offre une bouteille vinifiée à La Chaux-de-Fonds par mon fils, à 10 mm... à 1'000 m d'altitude...
[Ndlr : Rires de l'assemblée.]

[M. Cédric Haldimann :] Il est temps désormais de passer à mon discours officiel d'accession à la présidence du Conseil général. Je ne serai pas trop long, empruntant nos plus belles rues, mais sans détours, à l'image de l'année de présidence que je m'apprête à effectuer. Je mettrai un point d'honneur à ce que le temps de parole soit respecté, et je tâcherai d'utiliser cette cloche à bon escient...

L'accession à la présidence : un véritable honneur pour l'amoureux de notre ville que je suis... J'ai donc pris ma plume un jour à midi, sous le soleil de nos montagnes, pour préparer ces quelques mots que j'ai le plaisir de vous adresser, ici, à l'Hôtel de Ville, et non pas à la Charrière, aux Forges, à la Maison du Peuple ou je ne sais où... Honneur et donc, bonheur.

Ces mots auront la lourde tâche – enfin, je ne pense pas si lourde que cela – de nous relier toutes et tous dans ce que nous avons en commun. Nous n'allons donc pas partir en promenade à Gibraltar ou Jérusalem prêcher la bonne parole libéralo-capitaliste – il me semble avoir eu mon temps de parole tout à l'heure, lors de la discussion sur les comptes 2021 – mais rester humblement dans notre Jura, dans notre Métropole, que nous chérissons toutes et tous, entourée de prairies, de sapins, ormes, mélèzes, bouleaux et autres frênes. Et j'oublie certainement les plus beaux arbres, bosquets ou haies de notre ville. En effet, sans cet amour pour notre ville, nous ne serions pas là, engagés pour elle.

Ah, oui : je me suis lancé un petit défi pour mon discours, je vous laisse le deviner. Cela va peut-être le rendre un peu plus ludique pour certains d'entre vous.

Que l'on soit vieux patriote, patronne ou patron d'industrie, passionné d'arbres, d'hirondelles ou de tir national, paysan horloger, ouvrière ou ouvrier d'une tuilerie, postier, constructrice ou constructeur de tunnel, forain ou arpenteur – ancien géomètre, pour les amoureux de la langue française –

nous vivons et aimons profondément notre ruche, ses commerces et, désormais, ses abeilles. Au premier et deuxième sens du mot, Monsieur le Conseiller communal : oui, nous nous y sommes habitués, nous les apprécions.

L'avenir de notre cité se construit par la diversité d'idées que l'on représente ensemble, ici, au Législatif. Il se construit ensemble par le progrès collectif et la responsabilité individuelle. Un avenir de paix et de liberté. Aujourd'hui plus que jamais, une société que l'on apprend à apprécier à sa juste valeur. Valeur inestimable. Où coqs et demoiselles se croisent sur le domaine public, ceci sans jeu de mots. Où il est encore – ou plutôt de nouveau – autorisé de boire sur une terrasse une absinthe troublée à la fontaine, tout en se remémorant des lundis bleus passés. Où nous sommes libres de nous rendre à la cure ou à la loge, les beaux dimanches. Nous avons une bonne étoile et nous devons en prendre soin.

Plus souvent qu'imaginé, nous devons savoir prendre aussi un peu de hauteur ici, au Législatif, sortir des idéologies et du dogmatisme. En tant que président de ce dernier, tout particulièrement. Lorsque la salle entre en fusion, ce n'est certainement pas de tout repos, mais cela reste rare, bien heureusement. Nul besoin de monter à Chasseral, Pouillerel suffit, n'est-ce pas ? Je pourrais dire : le Mont-Jaques, le Mont-Sagne, le Mont Racine, portant un beau regard sur l'horizon, et offrant une belle vue, comparable à celle depuis le perchoir, je le constate ce soir.

Nous partageons la fierté d'appartenir à cette ville, qui a vu naître Léopold Robert, Louis-Joseph Chevrolet, Blaise Cendrars, Numa Droz, plus jeune conseiller fédéral que la Suisse ait connu depuis 1848 – radical, je dois peut-être le rappeler. Malheureusement, je ne peux pas citer Charles Naine – un peu moins de droite – car il n'est simplement pas né à La Chaux-de-Fonds. Mais Berthe Eimann, dite Monique Saint-Hélier, et surtout, très personnellement, Le Corbusier et son Modulor.

Fierté d'appartenir à cette ville où sont bâtis plusieurs collèges, symboles de la vie, de l'avenir, de la jeunesse. Même un Collège industriel, symbole de l'innovation. Une gare et un aéroport – digne de recevoir un capitaine et son Concorde – symboles de notre ouverture et de notre connexion au monde.

Des musées, témoins de notre richesse culturelle, des manèges, dont l'Ancien est très certainement le plus beau, tout un patrimoine à sauvegarder et mettre en valeur, qui nous incombe, à nous politiques, dans nos décisions.

Que l'on porte une chemise, un col roulé – peut-être pas aujourd'hui – une cravate orange parfois, une cravate noir ce soir, un t-shirt avec des dragons : nous sommes toutes et tous des Meuqueux, des Montagnons et fiers de l'être.

Fiers de notre République, nous devons aussi l'être. Non pas fondée un 14 juin ou un 1^{er} août, ni même un 12 septembre, mais bien un 1^{er} mars. Et n'y voyez aucune mauvaise allusion.

Derrière Tête-de-Ran, un peu plus au sud-est, se dresse un petit château. Il ne s'agira pas d'abattre ses tourelles. Au contraire, construisons des ponts. Offrons-lui peut-être des fleurs – pâquerettes, primevères ou jonquilles – de nos monts. De nos jolis monts, devrais-je plutôt dire. Toutes accompagnées d'un bel arrosoir rouge, ou bleu finalement.

Envoyons-lui un signal positif, travaillons ensemble. Rapprochons-nous également de nos voisins du Locle. Mais je pense que je prêche ici une assemblée convaincue. Comme le fait d'ailleurs la Balade gourmande de la Jeune Chambre des Montagnes neuchâteloises ce dimanche 26 juin – je me permets cette petite parenthèse – en reliant les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, sur un parcours de 9 km, durant les festivités UNESCO, où toutes les deux sont inscrites. Départ des Anciens Abattoirs, endroit emblématique de la ville de La Chaux-de-Fonds, arrivée au Château des Monts, endroit emblématique de la ville du Locle. Il reste bien sûr quelques places et les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'à demain. Les bénéfices de cette manifestation seront reversés d'ailleurs à SOS Futures Mamans. Et pour toutes informations complémentaires, approchez-vous de votre humble serviteur à la fin de la séance. Le message est aussi passé – je pourrai refermer la parenthèse – car, malheureusement, les organisateurs n'ont pas eu droit à un petit encart dans leur journal régional, ou même local. Bien malheureusement, car l'association qui organise cette Balade gourmande veut, avant tout, promouvoir notre région et les villes des Montagnes neuchâteloises.

Mais revenons à ces rapprochements entre Canton et communes avoisinantes. Car, si avec nos finances actuelles, nous nous sentons parfois marcher sur un sentier à la limite du ravin, incapables de créer une épargne si importante, c'est ensemble que nous retrouverons au point du jour le succès tant attendu, tel un bel arc-en-ciel, symbole de ce beau temps, perçant la pluie et ses éclairs.

Défi réussi – et les plus attentives et attentifs d'entre vous les auront certainement reconnus – sans réussir à placer gazomètre ou kikajon, maintenant, c'est fait : ce sont plus de 100 noms de rues, places ou autres passages de La Chaux-de-Fonds qui ont été cités dans mon discours.

En conclusion, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en m'élisant à la présidence de notre Conseil. Je tâcherai d'en être digne et à la hauteur. Je remercie également, et par avance, mon épouse ici présente, pour sa conciliation – ou plutôt sa résignation, devrais-je peut-être dire – pour les douze mois à venir.

Vive La Chaux-de-Fonds ! et merci pour votre attention.

[Ndlr : Discours ponctué des acclamations de l'assemblée.]

Je vais pouvoir clore la séance de ce soir et vous inviter à nous suivre tous à la Halle des sens, pour ce que nous attendons peut-être un peu tous : se rafraîchir.

Séance levée à 21h30.

Le président :
Alexandre Houlmann

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse